

RAPPORT FINAL

Synthèse de la recherche sur les réfugiés de 2009 à 2013

Préparé par :

Chercheuse principale – Jennifer Hyndman, Ph. D.

Professeure, départements des sciences sociales et de géographie, Université York

Directrice, Centre for Refugee Studies, Université York

Assistante à la recherche – Silvia D’Addario, Ph. D.

Professeure, Département de géographie, Université York

Assistant à la recherche – Matt R. Stevens, B.A.

Étudiant à la maîtrise, Département de géographie, Université York

Préparé pour :

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Date de livraison :

Mai 2014

Le présent rapport fait partie d'un projet de synthèse de la recherche mené par le CERIS et financé par Citoyenneté et Immigration Canada. Le projet portait sur cinq grands aspects de l'immigration au Canada : établissement et intégration, reconnaissance des titres de compétences étrangers, citoyenneté, multiculturalisme, et réfugiés. En plus de synthétiser et de commenter les travaux de recherche récents, chacun des rapports donne un avant-goût des recherches importantes en cours et répertorie les chercheurs et les établissements de recherche de premier plan.

Directeur du projet : Adnan Türegün, Ph. D.

Coordonnatrice du projet : Gunjan Sondhi, Ph. D.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le projet ou les rapports, veuillez les soumettre au CERIS aux coordonnées suivantes :

8e étage, Tour Kaneff

4700, rue Keele

Toronto (Ontario) M3J 1P3

416-736-5223

ceris@yorku.ca

www.ceris.ca

Façon recommandée de citer la publication :

HYNDMAN, Jennifer. 2014. *Synthèse de la recherche sur les réfugiés de 2009 à 2013*, avec l'appui de Silvia D'Addario et Matt R. Stevens à la recherche, rapport du CERIS présenté à Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa.

© CERIS 2014

Résumé

Le présent document offre un aperçu des recherches récentes fondées sur des données probantes (de 2009 à 2014) concernant la politique relative aux réfugiés et l'intégration au Canada. Le document est structuré en fonction des grands thèmes relatifs aux réfugiés qui sont décrits dans le Knowledge Framework (cadre des connaissances). Les priorités en matière de connaissances et de recherche sont notamment les suivantes : 1) comprendre les résultats des réfugiés réinstallés; 2) comprendre la motivation des demandeurs d'asile et les résultats des réfugiés admis au Canada; 3) la migration secondaire des réfugiés; 4) le système canadien de protection des réfugiés dans le contexte international; 5) la migration irrégulière et la protection des réfugiés.

Les principales conclusions de la recherche sont présentées ci-dessous.

- Le Canada, qui était auparavant une destination privilégiée par les demandeurs d'asile, est maintenant une destination de moindre importance. En 2008 et 2009, le Canada occupait respectivement le deuxième et le troisième rang parmi les 44 pays industrialisés accueillant les demandeurs d'asile. En 2013, le Canada occupe le 16^e rang selon ce même classement (HCR, 2014).

Le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés réinstallés a chuté précipitamment entre 2012 et 2013. Bien que le nombre de demandes d'asile soit en hausse de 28 % à l'échelle mondiale, les demandes d'asile au Canada ont diminué de plus de 49 % (HCR, 2014).

- Le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) a globalement diminué.
- Depuis l'adoption de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) en 2002, les résultats économiques des réfugiés réinstallés ont peu changé. Les résultats économiques des réfugiés réinstallés ne découlent pas tant de leur capital humain ou de leur capacité à s'intégrer; ils découlent plutôt de leur groupe d'âge et du soutien qu'ils ont reçu à leur arrivée.
- Les données existantes du gouvernement fédéral et les analyses ultérieures des résultats économiques des RPG sont erronées. Une erreur dans la méthodologie utilisée peut avoir des conséquences néfastes pour les RPG qui semblent s'en sortir moins bien que les autres groupes. Alors que les RPG peuvent se chercher un emploi immédiatement, ils sont également encouragés à suivre une formation linguistique pour apprendre l'anglais ou le français et à recourir aux services d'établissement, le cas échéant, en préparation pour le marché du travail.

- Certaines villes canadiennes, comme Vancouver, s'avèrent être des endroits où il est difficile de s'établir pour les réfugiés réinstallés. Le coût de la vie et le coût du logement élevés à ces endroits rendent encore plus difficile l'établissement des RPG qui doivent rembourser à leur arrivée au Canada le prêt qu'ils ont contracté pour payer les frais de transport.
- Les défis en matière d'intégration et d'établissement auxquels se heurtent les réfugiés réinstallés sont plus importants chez les jeunes. Selon des observations récentes, de nombreux jeunes agissent à titre de « chefs de famille » et jouent un rôle d'intermédiaire en ce qui a trait aux décisions médicales et à la correspondance officielle, en plus de fréquenter l'école et d'occuper un emploi à temps partiel (Maine, 2014).
 - Les jeunes réfugiés réinstallés doivent faire face au racisme et à la discrimination sur le marché du travail canadien et dans le système éducatif de leur localité. Les attentes à la maison qui découlent de leur patrimoine culturel compliquent davantage les choses.
- Les demandeurs d'asile et les réfugiés admis au Canada se heurtent à des obstacles à l'emploi du fait que le marché du travail canadien ne reconnaît pas les compétences et l'instruction acquises à l'étranger. Les demandeurs d'asile nécessitent plus de temps pour se trouver un premier emploi et peuvent être plus susceptibles d'être au chômage que les réfugiés réinstallés.
- Le niveau de soutien social et la vigueur des réseaux sociaux, à la fois au sein des communautés de réfugiés et entre les réfugiés réinstallés et la communauté d'accueil, figurent parmi les facteurs les plus importants qui influent sur la capacité des réfugiés réinstallés et des demandeurs d'asile à s'intégrer dans la société canadienne.
- Environ le cinquième des RPG quittent leur lieu d'établissement d'origine. Ces chiffres varient selon le lieu de l'établissement, et la migration secondaire est plus fréquente chez les réfugiés destinés aux provinces de l'Atlantique et à la Saskatchewan.
- Aucun résultat de recherche n'a été publié en ce qui a trait aux réfugiés désignés par un bureau des visas.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
TABLE DES MATIÈRES	4
LISTE DES FIGURES	6
GLOSSAIRE	7
APERÇU	8
1. INTRODUCTION	8
2. QUESTIONS D'ORIENTATION	12
3. ÉLABORATION DE LA SYNTHÈSE ET BIBLIOGRAPHIE	12
4. RÉSULTAT DE LA RECHERCHE PARMIS LES ÉCRITS	12
5. THÈMES DOMINANTS	12
SYNTHÈSE DE LA RECHERCHE	13
1. THÈME DOMINANT : RÉSULTATS DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS	13
INTRODUCTION	13
SITUATION ÉCONOMIQUE.....	14
SITUATION DE LOGEMENT	18
SITUATION SOCIALE.....	20
SITUATION DE SANTÉ.....	21
SITUATION DES JEUNES RÉFUGIÉS.....	22
2. THÈME DOMINANT : RÉSULTATS DES RÉFUGIÉS ADMIS AU CANADA	24
INTRODUCTION	24
SITUATION ÉCONOMIQUE.....	24
SITUATION DE LOGEMENT	26
SITUATION SOCIALE.....	27
SITUATION DE SANTÉ.....	29
APPROCHES OU MODÈLES EN MATIÈRE DE PARRAINAGE ET D'ÉTABLISSEMENT DES RÉFUGIÉS	30
ÉTUDE DE CAS 1 : PEACE VILLAGE.....	30
ÉTUDE DE CAS 2 : SCARBOROUGH, VILLE DE LA MULTIPLICITÉ INTÉGRANTE.....	30
ÉTUDE DE CAS 3 : COLLECTIVITÉS ACCUEILLANTES	31
3. THÈME DOMINANT : MIGRATION SECONDAIRE DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS.....	32
4. THÈME DOMINANT : LE SYSTÈME CANADIEN DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL.....	34

PARRAINAGE D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE	38
QUELLES SONT LES MESURES EN PLACE POUR EMPÊCHER LE REFOULEMENT?	39
5. THÈME DOMINANT : MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET PROTECTION DES RÉFUGIÉS.....	40
LA « THÈSE DU LONG TUNNEL »	42
LACUNES DANS LA RECHERCHE	44
CONCLUSION	46
BIBLIOGRAPHIE.....	49
APPENDICE A : RECHERCHES IMPORTANTES EN COURS	58
APPENDICE B : PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE ET CHERCHEURS.....	61
ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE	61
ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE IMPORTANTS À L'ÉTRANGER.....	62
CHERCHEURS.....	62
APPENDICE C : BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE	64

Liste des figures

FIGURE 1 – AIDE SOCIALE CHEZ LES RÉFUGIÉS SELON LA BDIM DE CIC (2012).....	15
--	----

Glossaire

ASFC – Agence des services frontaliers du Canada

CH – Considérations d'ordre humanitaire

CIC – Citoyenneté et Immigration Canada

CISR – Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

CJ – Centre de jumelage (bureau de CIC)

DDJ – Demande de destination-jumelage

FS – Fournisseur de services

LIPR – Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

PAC – Parrainage d'aide conjointe (l'aide est offerte conjointement par le gouvernement du Canada et des répondants du secteur privé)

PAR – Programme d'aide à la réinstallation

PFSI – Programme fédéral de santé intérimaire

PMRDBV – Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas

POD – Pays d'origine désigné

PPPR – Programme de parrainage privé de réfugiés

PRRPPH – Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire

RAC – Réfugié admis au Canada (les personnes qui demandent l'asile depuis le territoire canadien)

RDBV – Réfugié désigné par un bureau des visas

RPG – Réfugiés pris en charge par le gouvernement

RPSP – Réfugié parrainé par le secteur privé

SEP – Signataire d'entente de parrainage – fournisseur de services ou autre organisation ayant conclu une entente de parrainage privé de réfugiés avec CIC

SFM – Stratégie des frontières multiples

SRP – Situation de réfugiés prolongée

Aperçu

1. Introduction

Jusqu'à tout récemment, le Canada était une destination de choix pour les réfugiés (Pressé, 2011). En 2008 et 2009, le Canada occupait respectivement le deuxième et le troisième rang parmi les 44 pays industrialisés accueillant les demandeurs d'asile (HCR, 2014). Le Canada compte deux grands groupes de réfugiés : les réfugiés admis au Canada et les réfugiés réinstallés. La nature distincte de ces groupes a une incidence directe sur l'expérience des réfugiés à l'égard de leur déplacement, de leur migration et de leur établissement. Dans ce contexte, l'expression « réfugié admis au Canada » (ou RAC) désigne une personne qui a fait une demande d'asile en territoire canadien – dans un point d'entrée ou un bureau désigné – en vertu du droit international concernant les réfugiés.

Tout au long du processus d'évaluation officiel, un demandeur d'asile a le droit de résider au Canada. Avant l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales en décembre 2012, qui a permis d'accélérer la prise de décision concernant les réfugiés, le processus d'évaluation pouvait prendre des mois, voire des années. En vertu des nouvelles dispositions légales, une demande d'asile est traitée en quelques semaines. Un réfugié réinstallé, en revanche, est une personne qui a été soumise au processus d'évaluation du statut de réfugié du gouvernement du Canada et qui a été approuvée avant son arrivée au Canada. Les réfugiés réinstallés sont sélectionnés lorsqu'ils sont encore à l'extérieur du pays, en général alors qu'ils vivent dans le premier pays les ayant accueillis, et on leur accorde la résidence permanente à leur arrivée au Canada. L'expression « réfugié réinstallé » peut désigner : a) un réfugié pris en charge par le gouvernement (RPG); b) un réfugié parrainé par le secteur privé (RPSP); c) un réfugié désigné par un bureau des visas (RDBV) ou soumis au Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (PMRDBV) [PFPPR, 2013]. Le présent rapport s'appuie sur des données qui concernent l'expérience des RPSP, des RPG et des RAC; nous n'avons trouvé aucune étude concernant les RDBV ou les réfugiés du PMRDBV, comme cette population de réfugiés réinstallés est relativement récente. Lorsque cela est possible, nous comparons les résultats en matière d'établissement des différents groupes.

Il est important de comprendre les résultats des réfugiés pour au moins trois raisons : 1) assurer une cohésion sociale optimale dans le contexte de l'édification de la nation; 2) optimiser la prospérité sociale et économique non seulement des nouveaux arrivants au Canada, mais

également de la société canadienne dans son ensemble; 3) évaluer les réalités financières des coûts et avantages compte tenu de la diminution des ressources. L'intégration économique, politique, sociale et culturelle est normalement le but recherché par tous les immigrants, mais elle est particulièrement importante pour les réfugiés réinstallés, qui arrivent au pays après avoir vécu des expériences uniques de déplacement et de déposssession. Les services d'établissement sont des ressources clés pouvant aider les réfugiés à s'intégrer; certaines données montrent l'incidence positive qu'ont ces services sur la prospérité, la santé et le bien-être (Hyndman, 2011).

Au début de 2011, 10,5 millions de personnes avaient été déplacées de leurs pays d'origine partout dans le monde. Parmi celles-ci, 7,2 millions vivaient un exil de plus de cinq ans, ce que l'on appelle des « situations de réfugiés prolongées » ou SRP (HCR, 2012). Les statistiques du HCR ne tiennent pas compte du déplacement à long terme des réfugiés palestiniens, qui sont pris en charge par une autre organisation de l'ONU, soit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Le gouvernement du Canada et CIC en particulier préconisent la recherche de solutions au problème des SRP, estimant que parmi les conséquences qu'entraîne le fait d'avoir un si grand nombre d'êtres humains dans un état statique, il y a des vies gâchées, un gaspillage des ressources et une augmentation de la menace à la sécurité (CIC, 2013). Il est primordial d'effectuer d'autres études sur cet enjeu épineux.

Le Canada est depuis longtemps un pays de réinstallation des réfugiés alors qu'il a accueilli son premier grand groupe à la fin des années 1970 dans le cadre de son plan d'action général en Indochine (Crisp, 2012). La générosité dont a fait preuve le Canada à cette époque a permis la venue, sur une période de cinq ans, de quelque 74 000 réfugiés en provenance du Vietnam, du Cambodge, du Laos et d'autres endroits de cette région du globe, principalement grâce au parrainage privé (SHIC, 2014). La *Loi sur l'immigration* de 1976 est entrée en vigueur en 1978 entre les deux vagues d'admission de réfugiés indochinois; elle est à l'origine du concept de « catégorie désignée » (article 6.2). Cette nouvelle structure dans la *Loi* a accru la capacité de réinstallation au-delà de ce que permettait la définition de réfugié au sens de la Convention de 1951 en disposant que les « réfugiés au sens de la Convention et les personnes *appartenant à une catégorie déclarée admissible par le gouverneur en conseil conformément à la tradition humanitaire suivie par le Canada* à l'égard des personnes déplacées ou persécutées peuvent être admis » (Gouvernement du Canada, 2014). En 1978, le gouverneur en conseil a adopté les dispositions réglementaires sur la catégorie désignée d'Indochinois. Le succès de ce

programme de réinstallation massive est en grande partie attribuable à la conjonction heureuse du contexte géopolitique de l'époque soviétique, de l'opinion publique canadienne (qui avait été façonnée par la couverture médiatique politisée du conflit en Asie du Sud-Est) et des politiques du gouvernement (SHIC, 2014).

En 2014, le paysage politique canadien est très différent. La guerre froide est terminée depuis longtemps et en l'absence d'impératifs idéologiques, l'attitude envers les réfugiés qui, à l'époque, était favorable l'est moins aujourd'hui. Les gouvernements de l'hémisphère nord échangent entre eux des stratégies de gestion de la migration et adoptent régulièrement des politiques communes visant à restreindre l'accès au territoire souverain (Mountz, 2010). Dans le contexte canadien, l'accès au pays est soumis à une gestion très serrée. Selon les obligations juridiques du Canada en vertu de la Convention de 1951 relative aux réfugiés et du Protocole de 1967, les demandeurs d'asile qui arrivent sur le territoire canadien ont le droit de demander l'asile. Néanmoins, les deux modes les plus importants de la gestion de la migration qui ont émergé dans ce contexte sont 1) l'*exclusion préalable*, ou le fait d'interdire aux demandeurs d'asile potentiels l'accès au territoire souverain du pays; et 2) l'*externalisation*, ou le traitement des demandes d'asile à l'étranger, qui est souvent mené de concert avec la détention (ces approches sont abordées plus en détail sous les thèmes 4 et 5).

L'exclusion préalable a été introduite avec l'entrée en vigueur de la Stratégie des frontières multiples du Canada (ASFC, 2009). Selon la Stratégie des frontières multiples, la frontière n'est pas seulement une limite territoriale ou une ligne de démarcation géopolitique entre les États-Unis et le Canada; en effet :

La stratégie s'efforce de « repousser la frontière » afin que les personnes qui présentent un risque pour la sécurité et la prospérité du Canada soient découvertes aussi loin que possible de la frontière réelle, idéalement avant leur départ du pays d'origine. Le contrôle de l'admissibilité a lieu avant l'arrivée d'une personne au Canada ou après son arrivée au pays de sorte que les personnes qui sont interdites de territoire ne puissent entrer ou rester au Canada (ASFC, 2009).

La frontière est maintenant définie comme n'importe quel point où l'identité d'un voyageur peut être vérifiée (Arbel et Brenner, 2013).

L'exclusion préalable peut supposer un néo-refoulement, un ensemble de tactiques géographiques visant à prévenir l'accès à l'asile de façon à forcer indirectement le retour – un acte, en soi, interdit par les normes et le droit internationaux – en faisant en sorte qu'il soit impossible pour le demandeur d'asile d'arriver à sa destination (Hyndman et Mountz, 2008). Bien que les demandes d'asile aient augmenté de 28 % (133 000) à l'échelle mondiale en 2013 par rapport à 2012, elles ont diminué de près de 50 % au Canada, passant de 20 500 en 2012 à 10 400 en 2013 (HCR, 2014). Des 612 700 demandes d'asile dans le monde entier, l'Europe en a reçu 484 600 (soit 79 % de toutes les demandes). Fait intéressant, alors que l'UE a connu une augmentation de 32 % des demandes d'asile en 2013 par rapport à 2012, l'Europe du Sud a connu une augmentation de 49 % durant cette même période. Le contexte géographique semble jouer un rôle important dans ces tendances, étant donné que les cinq principaux pays d'origine des demandeurs d'asile sont : la Syrie, la Russie, l'Afghanistan, l'Iraq et la Serbie (y compris le Kosovo). En 2013, environ 56 400 Syriens ont demandé l'asile dans le monde (HCR, 2014).

Cette même année, le Canada a dégringolé au 16^e rang des pays de destination des demandeurs d'asile, alors qu'il occupait la deuxième et la troisième place respectivement en 2008 et en 2009. La part des demandes reçues par le Canada a chuté de 10 % du nombre total en 2008 à 2 % en 2013. Depuis 2009, les demandes d'asile au Canada ont chuté de deux tiers, passant de 33 250 en 2009 à 10 380 en 2013. Les États-Unis, en revanche, étaient au deuxième rang en 2013, après avoir été la première destination des demandeurs d'asile en 2009, 2011 et 2012. De 2009 à 2013, les États-Unis ont reçu 311 700 demandes, soit la plus grande part du nombre des demandes mondiales durant cette période, suivis par l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni (HCR, 2014).

Ces données corroborent les observations selon lesquelles les mesures d'*exclusion préalable* du Canada pourraient empêcher les demandeurs d'asile d'avoir accès au territoire canadien. Compte tenu de la hausse de 28 % des demandes d'asile dans le monde entier et de la baisse de près de 50 % qu'a connu le Canada durant la même période, l'accès au processus d'octroi de l'asile au Canada semble difficile pour les personnes qui demandent une protection.

Le programme canadien de réinstallation, de renommée mondiale, continue d'offrir des solutions permanentes aux réfugiés par la réinstallation. Et pourtant, en 2012, le nombre total

de réfugiés réinstallés au Canada a diminué de 26 %, pour atteindre un creux qui n'a été dépassé qu'une fois en 30 ans. Le gouvernement a réinstallé 10 624 réfugiés, ce qui ne représente que 74 % de son engagement. Étant donné que le Canada acceptait 14 000 réfugiés par an au début des années 1990, la réinstallation est certainement en baisse, comme les demandes d'asile. Les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) demeurent une part importante de la réinstallation au Canada, tout comme les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP). Les résultats de la nouvelle catégorie des réfugiés désignés par un bureau des visas, dans le cadre de laquelle le HCR recommande les réfugiés qui répondent aux critères d'admissibilité de la Convention, et des organismes privés assurent le parrainage ou offrent une aide conjointement avec le gouvernement fédéral, n'ont pas encore été étudiés en détail.

2. Questions d'orientation

Les questions abordées dans cette synthèse découlent de l'ébauche de Refugee Knowledge Framework (cadre des connaissances sur les réfugiés) fourni par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

3. Élaboration de la synthèse et bibliographie

La bibliographie analytique est incluse dans le présent document à l'appendice A, afin de ne pas nuire à la fluidité du rapport.

4. Résultat de la recherche parmi les écrits

Le rapport aborde cinq thèmes tirés du Refugee Knowledge Framework, inclus ci-dessous dans la section intitulée « Synthèse de la recherche ».

5. Thèmes dominants

Le rapport de recherche porte sur les six thèmes suivants :

1. Résultats des réfugiés réinstallés
2. Motivation et résultats des réfugiés admis au Canada
3. Approches ou modèles en matière de parrainage et d'établissement des réfugiés
4. Migration secondaire
5. Le système canadien de protection des réfugiés dans le contexte international
6. Migration irrégulière et protection des réfugiés

Synthèse de la recherche

1. Thème dominant : Résultats des réfugiés réinstallés

Introduction

La réinstallation des réfugiés au Canada constitue un geste humanitaire discrétionnaire et une preuve de générosité de la part du Canada. Chaque année, des milliers de personnes se voient accorder un statut juridique de résidence permanente et la chance de refaire leur vie au Canada. Dans la présente section, le terme *réfugiés réinstallés* désigne à la fois les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP). Lorsque cela est possible, nous faisons la distinction entre l'expérience vécue par les RPG et par les RPSP. Toutefois, dans certains cas, l'expérience vécue par les réfugiés réinstallés en tant que groupe est unique parce que les obstacles à l'intégration qu'ils doivent surmonter sont souvent liés à leur déplacement et à leur expérience d'exil prolongé à l'étranger. Les deux tiers de tous les réfugiés vivent des situations prolongées (HCR, 2012) et leur expérience est souvent marquée par des traumatismes et des préjudices qui ont des répercussions sur leur établissement au Canada. Par conséquent, les réfugiés réinstallés arrivent souvent avec des problèmes de santé physique et mentale en plus d'un faible niveau d'alphabétisation dans leur langue d'origine, des ménages de grande taille et des ménages monoparentaux (Hiebert et Sherrell, 2009).

Les pays d'origine des réfugiés réinstallés au Canada ont changé au fil du temps et sont fonction des situations géopolitiques mondiales et des événements internationaux de grande envergure qui entraînent le déplacement des personnes (CIC, 2012b, 2012c). La vaste majorité des réfugiés réinstallés viennent d'un petit nombre de pays. En fait, en 2010, 82 % des RPG et 90 % des RPSP venaient de 10 pays seulement. Selon CIC (2012b), à l'heure actuelle, les RPG sont susceptibles de venir de l'Afrique (Soudan, Éthiopie, Somalie et Congo) et du Moyen-Orient (Iraq, Iran et Afghanistan). D'après les mêmes données, les RPSP récents viennent des mêmes pays d'Afrique (Soudan, Éthiopie et Somalie) et du Moyen-Orient (Iraq, Afghanistan et Iran) [CIC, 2012c]. La grande majorité des réfugiés réinstallés s'établissent en Ontario : de 1980 à 2010, 58 % des RPSP et 40 % des RPG se sont établis dans cette province. Toutefois, selon les données de la BDIM, depuis les années 1990, le nombre de RPG ayant l'Ontario comme

destination a chuté puisqu'un plus grand nombre d'entre eux se sont établis au Québec et au Canada atlantique (CIC, 2012b, 2012c).

Situation économique

Les conditions particulières de la sélection et de l'arrivée au Canada peuvent avoir une incidence sur la situation économique des réfugiés réinstallés, notamment sur les expériences vécues sur le marché du travail et les revenus. Des recherches récentes indiquent que depuis l'adoption de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) en 2002, les résultats économiques des réfugiés réinstallés ont peu changé; c'est donc dire qu'ils ne découlent pas tant de leur capital humain ou de leur capacité individuelle à s'intégrer, mais plutôt du soutien qu'ils ont reçu à leur arrivée (Iriyama, 2011). Pourtant, il demeure difficile d'évaluer l'incidence des services de soutien aux réfugiés réinstallés; nous reviendrons sur cet aspect dans la conclusion.

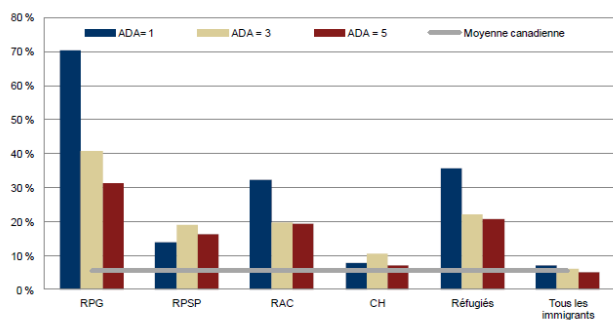
Le soutien du revenu n'est pas dans les faits de l'aide sociale (qui est une source provinciale de revenu supplémentaire), mais plutôt une « aide au revenu » offerte par le gouvernement fédéral à tous les réfugiés pris en charge par le gouvernement pendant une période pouvant atteindre un an. Il est statistiquement incorrect et difficile en pratique de comparer les RPG qui bénéficient de l'aide au revenu durant leur première année aux RPSP qui bénéficient de l'aide sociale durant cette même période. La figure 1 reproduit le tableau 10 du rapport publié par CIC en 2012 intitulé « Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés pris en charge par le gouvernement ». Ce tableau, intitulé « Incidence de l'aide sociale par catégories d'immigrants sélectionnés », montre que 70,5 % des RPG comptent sur l'aide sociale au cours de la première année. Or, l'aide au revenu est une allocation à laquelle les RPG ont droit et non un paiement d'aide sociale. Cette erreur méthodologique peut jeter l'opprobre sur les RPG du fait qu'ils ont plus recours que les RPSP aux formations en langues officielles et aux autres services d'établissement (Hyndman, 2011). Le plus grand recours des RPG à la formation en langue anglaise et française, par exemple, peut également expliquer pourquoi leur revenu s'accroît plus rapidement après la première année.

Les RPG reçoivent automatiquement le soutien du revenu du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) du gouvernement fédéral au cours de leur première année au Canada, à un taux équivalent aux taux de l'aide sociale offerte par chaque province. Toutefois, contrairement à l'aide sociale provinciale, qui est calculée en fonction des moyens et des actifs, le soutien du revenu offert par le gouvernement fédéral a pour objet d'aider les RPG à entrer dans la société

canadienne, à rembourser les prêts contractés pour payer les frais de transport (des coûts que les RPSP et les RAC n'ont pas à assumer), à apprendre l'anglais ou le français, et à joindre le marché du travail. Le fait de comparer les données d'aide au revenu avec les données d'aide sociale (comme le fait la figure 1 ci-dessous) est une erreur méthodologique, qu'il sera possible de corriger dans les évaluations futures. Ces données et les comparaisons ci-dessous ne devraient plus être citées ni répétées afin d'éviter que l'erreur continue de se propager. La comparaison est notée à la page 13 (point 2) de l'évaluation : « Les taux initiaux élevés de recours à l'aide sociale enregistrés sont attribuables à la présence du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) – qui est saisi dans la BDIM comme un paiement d'aide sociale habituellement offert aux RPG, au cours des 12 mois initiaux après leur admission ». Toutefois, il demeure incorrect de lier les taux élevés d'aide sociale à l'existence d'un programme (PAR). En fait, le PAR est une mauvaise représentation de l'aide sociale; ce n'est pas la même chose.

Figure 1 – Incidence de l'aide sociale par catégories d'immigrants sélectionnées, 2008

Figure 10 : Incidence de l'aide sociale par catégories d'immigrants sélectionnées, selon le nombre d'années depuis l'admission (ADA), selon l'année d'imposition 2008



Source : BDIM, 2008 et ARC, 2008

- Dans toutes les catégories d'immigration, ce sont les RPG qui affichent le taux le plus élevé de recours à l'aide sociale. Les taux de recours à l'aide sociale chutent au cours des années suivant l'admission; cependant, les taux demeurent bien supérieurs à ceux de tous les immigrants et d'autres catégories comparables.
- Les taux initiaux élevés de recours à l'aide sociale enregistrés sont attribuables à la présence du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) - qui est saisi dans la BDIM comme un paiement d'aide sociale habituellement offert aux RPG, au cours des 12 mois initiaux après leur admission.

Source : CIC (2012b).

À l'heure actuelle, cette erreur méthodologique dans l'analyse de la BDIM est souvent répétée dans d'autres rapports gouvernementaux comme l'*Évaluation du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et du Programme d'aide au rétablissement (PAR)* [2011], où on lit : « Une analyse des données de la BDIM indique que les RPG comptent sur l'aide sociale, surtout les premières années suivant leur arrivée ». La répétition en boucle de cette erreur influence négativement l'opinion publique envers les RPG et les politiques du gouvernement à l'égard des RPG en plus de faire obstacle à la satisfaction des besoins des

RPG et à la correction des lacunes connexes dans la prestation des services. Qu'est-ce qui amène les RPG à continuer à dépendre de l'aide au revenu?

Ci-dessous, Sherrell (2010) rapporte que les RPG dépensent moins en matière de logement à leur arrivée parce qu'ils se sentent obligés de rembourser leurs prêts le plus rapidement possible, de crainte de ne pouvoir être admissibles à la citoyenneté canadienne. Un RPG qui reçoit l'aide au revenu du PAR peut gagner par ailleurs un revenu d'emploi allant jusqu'à 50 % de son allocation totale d'aide au revenu, au-delà de quoi chaque dollar gagné en travaillant est déduit du chèque mensuel. Compte tenu de la nécessité de rembourser les prêts contractés pour payer les frais de transport et de la possibilité d'augmenter les revenus en occupant un emploi rémunéré (en plus de recevoir l'aide au revenu), la situation est plus complexe que ce que laissent paraître les données quantitatives. La méthode utilisée à l'heure actuelle pour recueillir les données ne semble pas rendre compte du fait qu'un RPG travaille en plus de recevoir l'aide au revenu, et, s'il travaille, elle ne semble pas l'inclure en tant qu'employé dans les données.

Les RPG à destination de Vancouver ont déclaré connaître des difficultés financières compte tenu du coût de la vie qui y est extrêmement élevé, et du fait que l'allocation reçue ne tient pas compte des dépenses accrues. En raison du soutien limité qui leur est offert au cours de la première année, de leur incapacité de travailler parce que les services de garde sont inabordables, de la possibilité qu'ils souffrent d'un traumatisme à long terme dû à des expériences vécues avant leur réinstallation, et d'une maîtrise insuffisante de la langue anglaise, de nombreux RPG dépendent de l'aide sociale (Francis, 2010). Selon les recherches effectuées par Francis (2009 et 2010), de nombreux RPG en provenance d'Afrique se heurtent à des difficultés financières supplémentaires. Les RPG d'Afrique¹ qui sont sur le marché du travail à Vancouver sont souvent concentrés dans des emplois précaires caractérisés par une faible rémunération, l'absence d'avantages sociaux et des conditions de travail médiocres et

¹Les RPG d'Afrique visés par la recherche de Francis (2009, 2010) arrivaient de 28 pays de l'Est, de l'Ouest, du Sud et du centre de l'Afrique. La plupart de ses participants venaient de la République démocratique du Congo, du Soudan, du Kenya, du Burundi et du Togo.

dangereuses. Francis rapporte que 80 % des RPG d'Afrique visés par sa recherche étaient sous-employés ou au chômage ou gagnaient moins de 10 \$ l'heure.

Le potentiel économique est fortement influencé par la maîtrise de la langue et le taux d'alphabétisation, et les réfugiés se retrouvent souvent sous la moyenne des immigrants dans les deux catégories (Hiebert, 2009). Les réfugiés se classent au dernier rang dans les tests des niveaux de compétence linguistique canadiens, mais cela n'a rien de surprenant : contrairement aux autres catégories d'immigrants, les critères de sélection des réfugiés ne sont pas axés sur le capital humain et les compétences en langues officielles (Derwing et coll., 2010). Selon les recherches de Sherrell à Vancouver et à Winnipeg (2010), même si les RPG avaient accès à des services d'établissement et à des programmes de formation linguistique, le fait qu'ils ne maîtrisent pas l'anglais a été cité comme étant le plus grand obstacle à la recherche d'un emploi. Selon les recherches de Bokore (2013) concernant les réfugiés réinstallés somaliens, le manque de compétences linguistiques et professionnelles ainsi que les contraintes qui existent sur le marché du travail font en sorte que la plupart des Canadiens d'origine somalienne sont condamnés à vivre au seuil de la pauvreté.

Selon les données de la BDIM (CIC, 2012c), les RPSP sont plus susceptibles que les RPG de se trouver un emploi au cours de leur première année au Canada. En fait, les RPSP surpassent les natifs du Canada quant à la *fréquence de l'emploi* (76 % pour les RPSP par rapport à une moyenne canadienne de 67 %). Cette statistique d'apparence positive est trompeuse, cependant, puisque les RPG sont susceptibles de déclarer un *revenu* d'emploi supérieur à celui des RPSP au cours de leur première année au Canada. Malgré leur taux d'emploi élevé, les revenus nets des RPSP sont bien en deçà du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada (Hyndman, 2011). La fréquence d'emploi ne peut pas être citée comme la seule statistique importante, car il est essentiel d'avoir des revenus suffisants pour assurer une autonomie durable.

Malgré de nombreux revers sur le plan économique, les données de la BDIM montrent que les RPG connaissent une amélioration constante de leurs revenus d'emploi au fil du temps. À leur arrivée, les revenus d'emploi des RPG sont inférieurs à la moyenne canadienne; toutefois, à la cinquième année après leur admission au pays, leurs revenus d'emploi sont comparables à la moyenne canadienne (CIC, 2012b). Dans sa recherche, Hiebert (2009) brosse un tableau optimiste de la situation des réfugiés (de toutes les catégories) comparativement aux autres groupes d'immigrants. En s'appuyant sur une ventilation spéciale des données de 2005

provenant de la base de données longitudinales sur les immigrants, Hiebert a constaté qu'à Vancouver, les réfugiés ont un meilleur revenu que les demandeurs principaux de la catégorie des gens d'affaires². En outre, selon ses observations, les réfugiés de sexe masculin et les travailleurs qualifiés dont la situation est similaire (aucune compétence dans les langues officielles et faible niveau de scolarité) affirment avoir plus ou moins les mêmes niveaux de revenu. Fait intéressant, les réfugiés qui possèdent un diplôme universitaire et qui parlent couramment ou non l'anglais déclarent un niveau de revenu supérieur à celui des immigrants de la catégorie de gens d'affaires dont la situation est similaire. Alors que les réfugiés continuent de gagner moins dans l'ensemble, selon les résultats obtenus, parmi les groupes des immigrants, ce ne sont pas les réfugiés qui déclarent les revenus les plus faibles (Hiebert, 2009)³.

Situation de logement

Les réfugiés réinstallés se heurtent souvent à des obstacles économiques considérables en raison d'une connaissance insuffisante des langues officielles et des coutumes du Canada ainsi que des stratégies appropriées pour accéder aux commodités et services de base au Canada (Hari et coll., 2013; Hyndman, 2011). Les réfugiés réinstallés arrivent souvent au pays avec peu d'actif et de ressources financières, et cette situation entrave de façon importante leur capacité à se trouver un logement et un emploi adéquats. Cette entrave est souvent aggravée par le fait que les RPG doivent rembourser les prêts contractés pour payer les frais de transport. Sherrell (2010) a indiqué que l'expérience de logement chez les RPG était difficile parce qu'ils se sentent obligés de rembourser leurs prêts le plus rapidement possible, de crainte de ne pouvoir être admissibles à la citoyenneté canadienne. Brunner et coll. (2010, 2012) ont rapporté que certains RPG acehnais voulaient également rembourser les prêts contractés pour payer le

²Seul un tiers des immigrants de la catégorie de gens d'affaires ont déclaré avoir des revenus en 2005. En s'appuyant sur ces observations, Hyndman (2011) se demande si les politiques d'immigration conçues pour attirer les immigrants économiques sont efficaces.

³Daniel Hiebert met actuellement à jour ces données de recherche sur la performance économique des réfugiés en se fondant sur les résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 pour CIC.

transport le plus rapidement possible, avant que les intérêts commencent à courir, parce que le paiement d'intérêts est interdit selon certaines interprétations de la foi islamique. Ils estiment également que la dette qu'ils ont peut nuire à leur capacité de parrainer des membres de leur famille ou un conjoint.

Même si les réfugiés réinstallés ont souvent besoin d'aide pour trouver un logement convenable, abordable et sûr, la recherche démontre qu'ils sont peu nombreux à utiliser les moyens officiels d'aide au logement (Preston et coll., 2011). Beaucoup de réfugiés réinstallés se tournent plutôt vers des solutions informelles pour obtenir un soutien au logement et des renseignements, comme ce qui leur est offert par des amis et des parents (Hari et coll., 2013; Murdie, 2010). Cela est souvent le cas chez les réfugiés racialisés, qui se heurtent à des obstacles de plus du fait de la discrimination; par exemple, au terme de ses recherches (2010), Francis a révélé que le marché du logement de Vancouver était inaccessible à de nombreux RPG d'Afrique en raison de la discrimination raciale. Si l'on considère également leur méconnaissance des normes et des lois canadiennes en matière de logement, les contraintes quant à la disponibilité de logements subventionnés, les faibles taux d'occupation et la taille importante des familles, la discrimination contribue à accroître le risque que les RPG et les autres réfugiés vivent des épisodes d'itinérance.

À Toronto, les recherches montrent que les réfugiés parrainés ont de la difficulté sur le marché du logement. Cependant, les demandeurs d'asile dont le statut n'a pas encore été approuvé éprouvent encore plus de difficulté à se trouver un logement approprié. Les réfugiés parrainés ont déclaré avoir vécu une expérience plus positive sur le marché du logement que les demandeurs d'asile grâce au fait qu'ils ont plus de chance de disposer de réseaux existants d'amis et de membres de la famille. Les réfugiés parrainés par le secteur privé ont déclaré avoir réussi à se trouver un logement environ un mois après leur arrivée, ce qui est beaucoup plus rapide que les demandeurs d'asile, qui ont déclaré avoir nécessité jusqu'à sept mois pour se trouver un logement (Murdie, 2010). Malgré ces avantages, Preston et coll. (2011) ont constaté que les réfugiés parrainés formulaient les mêmes reproches que les demandeurs d'asile en matière de logement, notamment en ce qui concerne les coûts, le surpeuplement, le manque d'entretien et le traitement discriminatoire que leur réservent les propriétaires. Selon leur recherche, les réfugiés parrainés étaient plus enclins que les demandeurs d'asile à considérer que leur logement était « malsain ». Les plaintes les plus communes concernaient la présence de moisissure, de punaises et d'autres vermines, et une ventilation inadéquate.

Le surpeuplement est également une préoccupation souvent formulée par les familles de réfugiés réinstallés, qui trouvent que les logements locatifs ou subventionnés du Canada ne sont pas assez spacieux pour accueillir les grandes familles. Par exemple, Sherrell (2010) a constaté que les RPG afghans vivant à Vancouver et à Winnipeg étaient susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés puisque près du tiers des répondants de ce groupe ont déclaré avoir un ménage comptant six membres ou plus.

Situation sociale

Le soutien social et les réseaux sociaux peuvent offrir des avantages considérables quant à l'intégration des réfugiés réinstallés. Les réseaux de soutien officiels et non officiels peuvent réduire l'isolement des réfugiés, renforcer leur sentiment d'appartenance, diminuer le stress lié à la discrimination et faciliter l'intégration dans une nouvelle société (Stewart et coll., 2012). Simich (2010) a constaté que le sentiment du « chez-soi » qu'ont les réfugiés est directement lié à la proximité de leur famille et des réseaux sociaux. Dans le cadre de ses recherches, elle a découvert que chez certains RPG, la proximité de la famille et des amis était jugée plus importante que les possibilités d'emploi. Elle a remarqué que les RPG étaient prêts à s'éloigner de la destination qui leur avait été attribuée au départ afin de se rapprocher de leur famille et de leurs amis (Simich, 2010).

Selon l'étude de Makwarimba et coll. (2013) sur les réfugiés soudanais et somaliens à Toronto et à Edmonton, le soutien social augmente le bien-être émotionnel et facilite l'intégration. La réinstallation peut diminuer les réseaux sociaux étant donné que les nouveaux arrivants sont coupés de leurs réseaux antérieurs, ce qui peut entraîner la dépression et d'autres problèmes de santé mentale (voir également Simich, 2010). Les répondants ont exprimé le besoin de renforcer les réseaux existants, mais également de concevoir et mettre en œuvre des services qui concordent avec la réalité culturelle et ethnique. Un soutien et des services appropriés pourraient aider les réfugiés réinstallés à faire face aux défis touchant l'emploi, les finances, la famille et les enfants, le logement, la discrimination et la langue (Makwarimba et coll., 2013).

Au cours des dernières années, on a reconnu que les hommes et les femmes vivaient différemment l'expérience de la situation de réfugié. Les femmes sont souvent soumises à un traitement inégal durant la fuite, l'exil, la réinstallation et le rapatriement (Hari et coll., 2013). Le sexe du réfugié a une incidence sur son expérience en ce qui a trait au déplacement, à la réinstallation, à l'accès aux services sociaux et aux ressources financières dans le pays

d'accueil, et peut donner lieu à des violations des droits de la personne (ibid.). Dans le cadre de leur recherche sur les RPG d'Aceh vivant à Vancouver, Brunner et coll. (2012) ont rapporté que les hommes sont beaucoup plus nombreux dans ce groupe que les femmes et que ce déséquilibre extrême témoigne des conditions de la fuite et de la détention en Malaisie. Bien que ce ne soit pas une nouveauté, la recherche qu'ils ont menée sur les réfugiés d'Aceh en 2010 à Vancouver a révélé que le sexe des réfugiés a d'autres incidences sur les expériences d'établissement. Après la réinstallation, l'expérience d'intégration vécue par les femmes était compliquée par le rôle qui leur était traditionnellement attribué à Aceh. Comme le Canada n'avait jamais accueilli de réfugiés d'Aceh auparavant, il n'y avait aucun groupe de femmes de la même ethnie vers qui elles auraient pu se tourner pour s'informer ou obtenir du soutien. Certaines femmes ont dû faire face à des tensions lorsqu'elles sont entrées sur le marché du travail au Canada en raison des attentes de leur mari quant à leurs obligations à la maison et envers les enfants. La responsabilité des tâches domestiques non rémunérées incombait à la femme, même si elle travaillait à l'extérieur de la maison, et ce, peu importe la situation d'emploi de son mari, ce qui entraînait un déséquilibre débilisant en ce qui a trait aux charges de travail (Brunner et coll., 2010).

Situation de santé

Selon McMurray et coll. (2013) les RPG arrivent souvent au Canada après avoir vécu dans les camps de réfugiés pendant une longue période, ce qui peut entraîner des problèmes de santé complexes avec lesquels les fournisseurs de soins de santé canadiens peuvent ne pas être familiarisés. La barrière linguistique peut empêcher les RPG d'obtenir des soins adéquats; en outre, les RPG se sont souvent vu refuser l'accès aux services en raison d'une méconnaissance des procédures de facturation.

Les RPG peuvent vivre une détresse psychologique causée par des facteurs tant sociaux qu'économiques au Canada. Par exemple, Simich (2010) fait valoir que les problèmes de santé mentale peuvent être liés aux difficultés financières parce que celles-ci peuvent empêcher la personne concernée de prendre soin de ses proches qui sont demeurés dans son pays d'origine – tout particulièrement lorsque les proches risquent d'être victimes de violence et de préjudices. Cette recherche a révélé que les Soudanais réinstallés qui connaissaient des difficultés financières étaient de deux à quatre fois plus susceptibles d'éprouver de la détresse psychologique; la crainte d'être incapables de subvenir aux besoins des membres de leur

famille vivant dans leur pays d'origine était la principale raison de la détresse psychologique chez ces réfugiés.

Situation des jeunes réfugiés

La recherche récente montre que les jeunes réfugiés réinstallés sont plus susceptibles de vivre des expériences négatives et des difficultés d'intégration et d'établissement (Hari et coll., 2013). Bokore (2013) a constaté que les jeunes Canadiens d'origine somalienne se heurtent au racisme et à l'islamophobie à la fois sur le marché du travail et dans le système d'éducation, ce qui contribue dans l'ensemble à leur isolement et à leur désengagement. La recherche menée par Beiser et coll. (2012) sur les préadolescents parmi les réfugiés réinstallés éthiopiens vivant à Toronto a révélé que ces jeunes déclarent des niveaux élevés de détresse émotionnelle. Les répondants ont également affirmé qu'ils étaient victimes de discrimination raciale dans la collectivité et qu'ils vivaient des conflits à la maison concernant le respect de la culture traditionnelle au sein de la famille. Ces facteurs de stress peuvent nuire au développement de leur identité propre et avoir des effets négatifs sur la santé mentale et émotionnelle des jeunes réfugiés.

La « transmission du traumatisme » désigne une situation où les enfants de réfugiés réinstallés sont touchés par le traumatisme subi par leurs parents (Bokore, 2013). Les participants à la recherche de Bokore disent avoir observé du *murug* – de la tristesse ou de la dépression – chez leurs enfants adolescents qui leur rappellent la détresse provoquée par les expériences vécues avant leur migration ou durant le difficile processus d'intégration. La recherche montre que près des trois quarts des jeunes Canadiens d'origine somalienne présentent des symptômes de traumatismes, dont des problèmes de comportement, de toxicomanie, d'appartenance à un gang et d'affiliation à des groupes religieux extrémistes qui profitent de la vulnérabilité des jeunes pour les recruter. Hari et coll. (2013) ajoutent que les réfugiés réinstallés qui n'ont pas accès à des réseaux d'amis peuvent avoir de la difficulté à développer leur sentiment d'appartenance au Canada. Ces problèmes que vivent les jeunes peuvent mettre les relations familiales à rude épreuve. Makwarimba et coll. (2013) ont rapporté que les réfugiés somaliens et soudanais vivant à Toronto et à Edmonton connaissaient des tensions concernant le respect des coutumes culturelles et traditionnelles par leurs enfants adolescents.

Michaela Hynie (2014) constate, dans le cadre de son évaluation des données de l'organisme YMCA Ontario sur les jeunes, que les services visant les jeunes adultes sont insuffisants. Les enfants et les adolescents réfugiés se retrouvent à l'école secondaire où ils sont pris en charge

par des conseillers d'orientation et peuvent participer aux activités scolaires, ce qui a) renforce leur intégration linguistique et culturelle; b) améliore leurs chances de se trouver un emploi grâce aux stages pour étudiants et à l'offre d'emplois d'été; c) leur donne directement accès à l'enseignement universitaire. En revanche, les jeunes plus âgés qui cherchent à accéder aux programmes universitaires se heurtent à plusieurs obstacles et ont peu de soutien. Ces jeunes adultes sont contraints d'interagir par eux-mêmes avec des structures bureaucratiques qu'ils ne connaissent pas, et dans le cadre de leurs démarches, on les dirige souvent vers des cours d'anglais qui ne font pas partie d'un programme aboutissant à un diplôme universitaire. Les problèmes d'accès aux études universitaires accentuent les défis que doivent surmonter les réfugiés lorsqu'ils tentent de se sortir du marché des emplois peu spécialisés. De plus, l'insistance des employeurs sur l'« expérience canadienne » cause d'énormes frustrations chez les jeunes réfugiés qui cherchent un emploi et constitue un piège dangereux pour eux. Hynie avait pour mandat d'évaluer les données du YMCA sur sa clientèle, mais les résultats n'étaient pas disponibles au moment de publier le présent rapport.

Nicole Maine (2014) se penche sur le rôle que joue l'orientation offerte à l'étranger avant le départ aux jeunes réfugiés bhoutanais qui sont arrivés au Canada au cours des trois dernières années, et s'interroge plus généralement sur la manière dont les jeunes s'en sortent dans cinq villes canadiennes. L'étude fait suite aux travaux de Sherrell et coll. (2011) sur les réfugiés bhoutanais vivant en Colombie-Britannique; elle examine l'efficacité d'un programme pilote d'« orientation culturelle à l'étranger » élaboré par de jeunes réfugiés de Vancouver en collaboration avec l'Immigrant Services Society of British Columbia et offert aux jeunes Bhoutanais qui se préparaient à venir au Canada. Maine interroge des groupes de jeunes vivant à Vancouver, à savoir ceux ayant participé au programme pilote au Népal, ceux ayant participé avec leurs parents, et ceux n'ayant reçu aucune orientation. Compte tenu de ses résultats préliminaires, elle soulève la nécessité d'offrir plus de formation avant le départ, mais également de mettre sur pied des services d'établissement spécialement adaptés aux cadres culturels des jeunes réfugiés au Canada.

Maine (2014) constate que de nombreux jeunes réfugiés bhoutanais vivant à Vancouver sont les principaux décideurs et gestionnaires à la maison : ils traduisent les documents, remplissent les formulaires, séparent la correspondance importante du courrier indésirable et prennent des décisions en matière de santé lorsqu'aucun des parents ne parle l'anglais. Le stress dont certains jeunes lui ont fait part en ce qui concerne l'école, l'emploi et la gestion de la famille est

très important et constitue un obstacle particulier à l'intégration que les programmes de services devraient résoudre.

2. Thème dominant : Résultats des réfugiés admis au Canada

Introduction

En 2014, le ministre de CIC, Chris Alexander (2014), a déclaré que les demandes d'asile au Canada ont chuté de 87 % en 2013 par rapport à 2012. Ce changement radical est attribuable aux réformes en profondeur du système d'octroi de l'asile et du processus d'évaluation des demandes d'asile du Canada mises en œuvre en 2010 et en 2012. Une chose est claire : les demandes d'asile présentées au Canada seront désormais traitées en quelques mois et non en quelques années. Cette réorganisation massive du processus d'évaluation des demandes d'asile n'est entrée en vigueur que récemment, et au moment de rédiger le présent document, les données étaient insuffisantes pour analyser adéquatement le nouveau système. Par conséquent, les écrits présentés ici constitueront bientôt une représentation des « anciens cas » de demandes d'asile, puisqu'ils concernent principalement les personnes visées par les demandes en attente traitées selon les anciennes règles.

Malgré la baisse du nombre de demandes d'asile, les réfugiés admis au Canada (RAC) représentent la plus grande part des réfugiés au Canada (CIC, 2012a, 2012d, 2012e). Géographiquement, ce groupe est de plus en plus concentré en Ontario et au Québec; la proportion de RAC s'établissant en Ontario a augmenté de 47 % en 1990 à 71 % en 2010. Dans l'ensemble, les RAC viennent d'un petit nombre de pays d'origine et 64 % de tous les RAC viennent de 10 pays. En 2010, 25 % de tous les RAC venaient de la Colombie, faisant de celle-ci le principal pays source de RAC. Parmi les autres principaux pays d'origine, il y a le Sri Lanka, Haïti, le Mexique et la Chine. Il existe un fort déséquilibre entre les sexes parmi les RAC; en effet, il y a eu presque deux fois plus de demandeurs principaux de sexe masculin entre 1990 et 2010. Cela signifie que la majorité des époux et des personnes à charge durant cette période étaient des femmes (CIC, 2012d).

Situation économique

Selon les écrits récents, les RAC éprouvent un sentiment d'insécurité en raison des longs délais d'attente dans le processus d'évaluation du statut de réfugié et de l'incertitude qui s'ensuit. Ce

problème devrait être éliminé grâce aux délais plus courts du nouveau processus d'évaluation du statut de réfugié. Le sentiment d'insécurité, associé à la lenteur du processus d'évaluation, peut nuire à l'intégration sociale et économique des demandeurs d'asile (Hari et coll., 2013). Leur incertitude concernant leur statut juridique se traduit par une incertitude économique et des difficultés sur le marché du travail. À Vancouver et à Winnipeg, les délais nécessaires à l'obtention des permis de travail (ce qui peut prendre jusqu'à un an) empêchent de nombreux demandeurs d'asile de se trouver du travail ou d'aller à l'école (Sherrell, 2010). Cela les amène souvent à dépendre de l'aide sociale en raison de possibilités d'emploi limitées (Francis, 2010). Hiebert et coll. (2009) ont rapporté que de nombreux RAC font face à un marché du travail local qui ne reconnaît pas l'expérience ou les compétences acquises à l'étranger. Ils ont révélé qu'aucun des participants à leur étude qui possédaient un diplôme d'études postsecondaires de leur pays d'origine n'a pu utiliser son diplôme pour obtenir un emploi spécialisé. Les données de la BDIM révèlent que les RAC ont des revenus d'emploi plus faibles que les autres groupes d'immigrants et que les personnes natives du Canada. Cependant, parmi les autres groupes de réfugiés, les RAC ont une fréquence des revenus d'emploi plus importante que les RPG durant les trois premières années au Canada, et pourtant une plus faible fréquence que les RPSP dans les cinq premières années après leur arrivée (CIC, 2012a).

Lorsque les RAC se trouvent un emploi au Canada, il s'agit, selon les données, d'emplois précaires caractérisés par de faibles salaires, peu ou pas de sécurité ni d'avantages sociaux, et peu de chances d'avancement (Hiebert et coll., 2009, Francis, 2010). Dans leur étude portant sur les RAC tamouls et d'Amérique latine vivant à Toronto, Anderson et Sullen (2013) ont constaté que pour la majorité des participants, les difficultés financières avaient entraîné une insécurité alimentaire. Le taux élevé de chômage, le sous-emploi, et le revenu, calculé selon le taux établi pour l'aide sociale, qui est insuffisant pour répondre aux besoins alimentaires des ménages, ont été cités comme étant les principaux facteurs.

Dans le cadre de son étude sur l'expérience des parents réfugiés et de leurs enfants, Morantz (2011) a constaté que malgré les difficultés rencontrées par les parents sur le marché du travail, les enfants avaient pu recevoir une éducation appropriée à Montréal. À leur arrivée, les enfants fréquentent l'école et participent à des cours d'accueil jusqu'à ce que leurs compétences linguistiques en français soient suffisantes pour suivre les cours normaux. Les parents et les enfants se sont montrés optimistes concernant le système d'éducation et les perspectives d'emploi.

À ce jour, il y a peu d'études qui comparent directement l'expérience des RAC et celle des réfugiés réinstallés en matière d'établissement et d'intégration. Dans les écrits récents qui existent, certains renseignements portent à croire que les RAC éprouvent plus de difficultés sur le marché du travail. Cette recherche laisse entendre que les RAC pourraient avoir besoin de plus de temps pour trouver leur premier emploi et qu'ils pourraient être plus susceptibles d'être au chômage que les réfugiés qui sont sélectionnés à l'étranger (Hari et coll., 2013; Hyndman, 2011; Preston et coll., 2011).

Situation de logement

Selon des études récentes, de toutes les catégories d'immigrants au Canada, les RAC se retrouvent souvent dans les situations de logement les plus précaires, caractérisées par le mauvais état des logements, le surpeuplement, et un ratio élevé loyer-revenu (Preston et coll., 2011; Hiebert et coll., 2009). Les RAC ont plus difficilement accès au logement que les réfugiés parrainés, surtout au cours des premières étapes de l'établissement (Murdie, 2010). Les RAC vivant à Toronto mettent plus de temps à se trouver un logement que les réfugiés parrainés et sont plus susceptibles que ces derniers d'aboutir dans des logements peu désirables. En raison des longs délais d'attente avant d'obtenir un permis de travail, de nombreux RAC doivent dépendre de l'aide sociale. Selon des études menées à Vancouver, l'aide sociale ne suffit pas pour couvrir les frais de logement et, par conséquent, les RAC sont souvent forcés d'occuper des logements insalubres et précaires (Francis, 2010; Sherrell, 2010). Toutefois, les RAC qui contactent les services de logement sont plus susceptibles de se trouver un logement rapidement que ceux qui ne le font pas. Après un certain temps, les RAC réussissent à améliorer leur situation de logement et leurs résultats se rapprochent de ceux qui sont déclarés par les réfugiés parrainés, même si leur revenu demeure plus faible que celui des immigrants d'autres catégories. Les coûts élevés du logement sont un obstacle perpétuel chez les RAC, et la majorité d'entre eux doivent y consacrer plus de la moitié de leur revenu (ibid.). Le stress causé par le logement et les problèmes d'abordabilité sont également soulignés chez les réfugiés vivant en banlieue de Toronto (Preston et coll., 2010).

La recherche montre également que l'expérience que vivent les RAC en ce qui a trait au logement varie en fonction de l'endroit où ils sont établis au Canada. Les réfugiés admis au Canada (RAC) sont tous demandeurs d'asile jusqu'à ce que leur cas soit traité par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Ainsi les données recueillies sur les demandeurs d'asile concernent à la fois ce groupe et les demandeurs déboutés, ce qui

constitue une faiblesse méthodologique, mais non un défaut. L'analyse des résultats des réfugiés admis au Canada une fois qu'ils ont obtenu le statut de résident permanent s'est avérée difficile pour les chercheurs effectuant des recherches qualitatives. Les données du gouvernement fédéral sur les RAC semblent être les meilleures en ce qui a trait à ce groupe en particulier.

Sherrell (2010) a constaté que les demandeurs d'asile à Vancouver et Winnipeg n'ont pas le même accès au logement, à l'information sur le logement et à l'aide sociale. Les RAC vivant à Winnipeg ont accès aux mêmes services d'orientation et logements temporaires que les RPG. Ainsi, Sherrell a constaté que l'accès des RAC nouvellement arrivés au soutien et aux réseaux sociaux pouvait être amplifié par leur accès à ces services d'établissement. L'offre de services d'orientation, d'aide financière et de logements temporaires aux RAC nouvellement arrivés à Winnipeg leur fournit également l'occasion d'entrer en contact avec les collectivités existantes du même groupe ethnique et de se trouver un logement. En revanche, les RAC vivant à Vancouver doivent attendre un certain temps entre le moment de leur arrivée et l'accès aux services ce qui ne leur offre aucune solution immédiate quant au logement ou aux ressources financières (Sherrell, 2010).

Situation sociale

L'expérience d'établissement vécue par les RAC est fortement influencée par la mesure dans laquelle ils ont accès à un soutien social officiel et non officiel (Hiebert et coll., 2009). À Montréal, Morantz et coll. (2011) ont rapporté que chez les RAC, les parents et les enfants vivent le processus d'immigration et de déménagement de façon différente. Ces différences découlent en grande partie des expériences divergentes qu'ils vivent dans leurs réseaux sociaux. Les enfants des demandeurs d'asile apprennent les langues officielles plus rapidement et plus facilement que leurs parents, et tendent à agir comme interprètes pour ces derniers. Cette dépendance crée souvent des tensions au sein des familles. En raison de la difficulté d'apprendre une nouvelle langue, les parents se contentent de communiquer avec les nouveaux arrivants qui parlent la même langue qu'eux ou de parler par téléphone ou par Skype avec des personnes qui vivent encore dans leur pays d'origine. Les enfants, en revanche, sont plus enclins à créer divers liens d'amitié en parlant l'anglais ou le français. Selon les résultats de cette étude, bien souvent, les enfants s'intègrent plus facilement et s'adaptent mieux à la société canadienne que leurs parents demandeurs d'asile.

Dans leur étude sur les RAC vivant à Vancouver, Hiebert et coll. (2009) ont constaté que l'établissement des RAC était fortement influencé par le capital social offert dans les collectivités ethnoculturelles existantes. Même s'ils n'ont pas de réseaux sociaux, les RAC comptent souvent sur les membres de leur collectivité qui sont au Canada depuis plus longtemps qu'eux pour obtenir de l'aide concernant l'établissement. Leur recherche, cependant, révèle que les personnes qui offrent de l'aide aux nouveaux arrivants vivent elles-mêmes dans des situations précaires. Preston et coll. (2011) ont également rapporté que les RAC vivant à Toronto comptent beaucoup sur les réseaux sociaux établis pour obtenir de l'aide concernant l'établissement; toutefois, selon les résultats de leur étude, cela peut souvent donner lieu à une diffusion d'informations inexactes et même à de l'exploitation.

Les liens sociaux informels peuvent permettre aux RAC d'accéder à d'autres formes de soutien comme des services informels de garde d'enfants. Morantz et coll. (2013) ont constaté que les RAC vivant à Montréal sont souvent confrontés à des obstacles supplémentaires en ce qui a trait à l'accès aux services de garde officiels. Les frais exigés pour les services de garde d'enfants officiels sont souvent trop importants pour les RAC; les participants ont déclaré qu'ils étaient incapables de payer les frais de garde d'enfants et qu'ils n'étaient pas admissibles aux subventions en raison de leur statut d'immigrants. Comme les RAC arrivent souvent sans pouvoir compter sur un réseau de soutien social, l'accès aux formes informelles de garde d'enfants est également limité. En raison de leur incapacité à accéder aux services de garde d'enfants, il leur est difficile de se trouver un emploi à l'extérieur de la maison, de suivre une formation sur les langues officielles, et même de sortir de la maison pour faire des courses, surtout pour les familles monoparentales. Ces défis contribuent à réduire le revenu des ménages, à limiter l'apprentissage de la langue et à diminuer l'intégration sociale, ce qui renforce le sentiment d'isolement social et fait augmenter les risques de dépression chez les mères RAC (Morantz et coll., 2013).

La mesure dans laquelle le pays d'accueil est prêt à recevoir des demandeurs d'asile peut avoir des effets immédiats sur l'expérience d'établissement des RAC. Bien que des compétences linguistiques insuffisantes dans les langues officielles du Canada puissent faire obstacle à l'établissement, Hiebert et coll. (2009) ont constaté que des RAC qui parlaient couramment le français avaient été incapables de communiquer avec les fonctionnaires canadiens à leur arrivée à l'aéroport de Vancouver, puisqu'aucun des membres du personnel des services frontaliers en poste ne parlait le français. Malgré leur maîtrise d'une des langues officielles du

Canada, ces réfugiés se sont heurtés à des difficultés supplémentaires dans le processus de demande d'asile et dans la compréhension des premières options d'établissement.

Situation de santé

Les demandeurs d'asile peuvent souffrir de problèmes de santé physique et mentale uniques en raison des circonstances qui ont précédé leur migration, mais également en raison des obstacles que pose le processus canadien de demande d'asile lui-même. Selon une recherche récente, les RAC courent un risque accru d'éprouver des problèmes de santé mentale : en 2013, Cleveland et Rousseau ont publié une étude qui portait sur l'état de santé mentale des demandeurs d'asile détenus au Canada. L'étude révélait que les demandeurs d'asile détenus au Canada courraient un risque considérablement plus important d'éprouver des problèmes de santé mentale que ceux qui n'avaient pas été détenus à leur arrivée. Ces problèmes de santé mentale, y compris les symptômes de stress post-traumatique, la dépression et l'anxiété, commençaient à apparaître chez les réfugiés qui étaient détenus après en moyenne 17,5 jours seulement. Par conséquent, même une détention très brève peut entraîner une augmentation des symptômes de troubles mentaux. Les auteures recommandent fortement de recourir à d'autres méthodes que l'incarcération, comme l'hébergement temporaire dans une résidence surveillée, pour ce groupe vulnérable afin de réduire au minimum les risques de préjudice psychologique pouvant avoir des incidences sur l'intégration à plus long terme (Cleveland et Rousseau, 2013).

Une étude menée sur l'état de santé post-partum des mères récentes et des nouveau-nés chez les demandeurs d'asile à Toronto et à Montréal a révélé que ces mères étaient plus susceptibles de présenter des troubles psychosociaux que les immigrants qui ne demandent pas l'asile et que les mères nées au Canada (Gagnon et coll., 2013). On peut comprendre que les troubles de santé mentale comme la dépression, l'anxiété, le stress post-traumatique et le syndrome post-partum dont elles souffrent découlent des deux ensembles de défis auxquels elles sont confrontées. La santé mentale des femmes qui demandent l'asile est directement touchée par le contexte de violence qu'elles fuient souvent, auquel s'ajoute l'incertitude juridique qu'elles vivent durant le processus d'évaluation de leur statut de réfugiée. L'avenir incertain des demandeurs d'asile et l'accès limité aux services et aux programmes sont des facteurs de stress supplémentaires dont les effets peuvent être ressentis longtemps après qu'elles ont été admises comme réfugiées au Canada. Et il est impossible de trop souligner le stress que suppose la nécessité de décider quoi faire des enfants nés sur le territoire

canadien – une situation fréquente chez les demandeurs d’asile qui deviennent parents alors qu’ils sont en attente de la décision concernant leur statut d’immigrant (Gagnon et coll., 2013).

Approches ou modèles en matière de parrainage et d’établissement des réfugiés

Tant le gouvernement que la société civile prennent en charge les réfugiés et les aident à s’établir au Canada. Pourtant, il existe peu d’écrits sur les approches de réinstallation des réfugiés en dehors du cadre des RPG/RPSP comme le conçoit CIC. Ci-dessous, nous présentons quelques exemples d’initiatives communautaires qui pourraient stimuler l’innovation en ce qui concerne l’établissement des réfugiés.

Étude de cas 1 : Peace Village

Peace Village est une banlieue de la ville de Vaughan, en Ontario, située immédiatement au nord de Toronto. La communauté comprend presque exclusivement des musulmans ahmadis. Pendant les années 1980, le gouvernement pakistanais refusait de reconnaître les Ahmadis comme des musulmans, ce qui a exposé ce groupe à des actes de violence commis par l’État et par les citoyens. Un exode des Ahmadis s’est ensuivi, et bon nombre d’entre eux ont échappé à la persécution grâce à la réinstallation au Canada. D’Addario et coll. (2007) ont écrit que Peace Village est un bel exemple de communauté confessionnelle où s’est installé un sentiment de cohésion sociale et de permanence. Le quartier est construit autour de la mosquée Bai’tul, qui est un symbole culturel et religieux puissant de la présence des Ahmadis dans la mosaïque multiculturelle de la région métropolitaine de recensement de Toronto.

Peace Village compte environ 300 maisons jumelées et unifamiliales conçues pour répondre aux besoins culturels et religieux des musulmans ahmadis. Toutes les rues portent le nom de dirigeants musulmans et d’autres personnalités musulmanes ahmadies respectées, ce qui permet aux résidents d’éprouver un sentiment de propriété (ibid.). Cette communauté d’appartenance religieuse a offert aux demandeurs d’asile un soutien leur permettant de s’établir et de bien s’intégrer au tissu social, culturel et économique de la société canadienne.

Étude de cas 2 : Scarborough, ville de la multiplicité intégrante

Basu et coll. (2013) ont constaté que la communauté diversifiée de Scarborough, banlieue de Toronto, en Ontario, compte un grand nombre de réfugiés et d’immigrants qui partagent un fort

sentiment d'appartenance tant à leur communauté immédiate qu'à la population de Toronto dans son ensemble. Au-delà des stéréotypes négatifs associés à la région, Scarborough est avant tout une *ville de la multiplicité intégrante* qui offre aux réfugiés et aux nouveaux arrivants un milieu riche favorisant l'intégration. Les espaces publics offrent aux réfugiés la possibilité de se rencontrer, d'échanger et d'acquérir une compréhension plus large de la société. Les espaces sociaux diversifiés vont des épiceries locales aux édifices religieux de diverses tailles allant de petits temples en milieu commercial aux grandes mosquées. Les nombreux bâtiments d'après-guerre à Scarborough offrent des locaux à louer abordables pour la tenue d'activités sociales imprévues ou prévues et le développement des structures communautaires comme les centres éducatifs et les temples ou mosquées. Les réfugiés peuvent utiliser ces riches espaces publics pour nouer et entretenir des relations qui peuvent faciliter le processus d'établissement. Dans les quartiers diversifiés de Scarborough, des établissements culturels et commerciaux sont souvent gérés et fréquentés par plusieurs groupes ethniques qui s'efforcent de créer de nouvelles alliances interculturelles et des milieux favorisant l'intégration.

L'étude de Ranu Basu (2011) à Toronto a approfondi le rôle que joue l'éducation dans le sentiment d'appartenance. L'éducation va au-delà du capital humain : elle agit comme un lieu géographique où les nouveaux arrivants reçoivent une aide à l'intégration grâce aux processus de « multiculturalisme multiformes » (voir le résumé dans Hyndman, 2011, p. 19). Des processus d'intégration plus larges sont mis en place et le développement d'un sentiment d'appartenance s'opère dans les écoles. Basu soutient que les écoles ne sont pas seulement des lieux où sont offerts des services sociaux, mais plutôt des milieux où les immigrants et les réfugiés contribuent activement à leur propre intégration.

Étude de cas 3 : Collectivités accueillantes

« Swaagatem » signifie *bienvenue* en népalais. L'opération « Swaagatem » désigne le premier cadre de planification officiel mis en place pour faciliter l'établissement au Canada d'une communauté de réfugiés de longue date (Sherrell, 2011). Le cadre, qui a été mis sur pied par l'Immigrant Services Society of British Columbia (ISSofBC), a été conçu pour faciliter l'intégration des RPG bhoutanais réinstallés en groupes en Colombie-Britannique en 2008. Avant cette initiative, il n'existait aucune communauté bhoutanaise en Colombie-Britannique. L'objectif de cette stratégie d'accueil était de créer une infrastructure favorisant l'établissement de ces réfugiés de longue date. Au terme de discussions entre les intervenants et la population,

il a été décidé d'installer cette communauté à Coquitlam (Colombie-Britannique), une ville comptant 120 000 habitants située à environ 25 km à l'est de Vancouver (ibid.).

Sherrell et coll. (2011) rapportent que, pour la première fois dans l'histoire de la réinstallation des réfugiés en Colombie-Britannique, des partenariats ont été conclus entre tous les paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), le conseil scolaire, les organisations religieuses et les autorités locales de la santé afin d'adopter une stratégie d'établissement unifiée pour les Bhoutanais. De nouveaux programmes ont été élaborés et un soutien communautaire a été mis en place pour favoriser l'intégration de ces RPG.

Le nombre de Bhoutanais qui sont arrivés à Coquitlam et qui s'y sont installés a été moins important que prévu (environ 100, à ce jour); toutefois, des entrevues menées auprès des personnes qui vivent dans la communauté bhoutanaise démontrent que les efforts de préparation ont porté leurs fruits. Bien qu'il y ait toujours des défis à relever en ce qui a trait à la recherche d'emploi et au logement, ce groupe signale moins de problèmes d'abordabilité et de meilleurs résultats d'emploi que les groupes de réfugiés réinstallés précédents (comme les réfugiés d'Aceh et les réfugiés karens établis à Vancouver). Cette étude révèle de plus que les Bhoutanais profitent également des services et programmes officiels comme les cours d'anglais, les programmes d'emploi, et les programmes d'accueil communautaires. Le processus intégré de planification a donné lieu à des programmes adaptés qui tiennent compte des besoins particuliers de ce groupe et qui y répondent (Sherrell, 2011).

3. Thème dominant : Migration secondaire des réfugiés réinstallés

On en sait bien peu sur les tendances en matière de migration secondaire des réfugiés au Canada. Selon le rapport « Évaluation du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et du Programme d'aide au réétablissement (PAR) » qui a été publié par CIC en 2011, environ un cinquième des RPG ont quitté leur collectivité de destination. Cela a également été une des conclusions de l'analyse des données de la BDIM, selon laquelle 22 % des RPG avaient quitté leur province de destination deux ans après avoir été admis au pays. Selon les fournisseurs de services (FS), la migration secondaire est motivée par le désir d'avoir un meilleur accès aux réseaux sociaux, à l'emploi et aux programmes et services d'établissement qui ne sont pas offerts à l'endroit d'établissement initial (CIC, 2011).

Okonny-Myers (2010) illustre les tendances en matière de migration secondaire des réfugiés après leur établissement initial au Canada. La grande majorité des réfugiés demeurent dans la province où ils se sont établis au départ : durant l'année d'imposition 2006, les réfugiés qui s'étaient établis en Ontario et en Alberta entre 2000 et 2006 étaient le plus susceptibles d'y être encore (plus de 90 %). La Colombie-Britannique et le Québec avaient également conservé la plupart (80 % ou plus) des réfugiés réinstallés initialement sur leur territoire. Cependant, les réfugiés qui avaient comme destination dans les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan étaient plus susceptibles d'aller ailleurs; en effet, seuls 48 % à 50 % d'entre eux y étaient restés.

Une recherche sur les réfugiés kosovars en Colombie-Britannique montre comment la taille de la famille et les liens avec la famille élargie dans la communauté peuvent présenter des obstacles particuliers lorsqu'une migration secondaire est envisagée. Contrairement à la plupart des RPG en Colombie-Britannique, qui sont habituellement établis à Vancouver, les familles kosovares élargies devaient s'établir dans des villes de petite et de moyenne taille en dehors de la région continentale de Vancouver. Cette décision visait à favoriser le développement communautaire et à offrir un soutien mutuel et une aide à l'établissement, tout en évitant les grands centres où, selon plusieurs, les fournisseurs de services sont débordés. D'après la recherche de Sherrell et coll. (2005), la plupart des Kosovars sont demeurés là où ils s'étaient établis au départ et étaient satisfaits du soutien et des services offerts dans leur communauté d'accueil. Toutefois, certains répondants étaient mécontents de leur situation en raison des faibles perspectives d'emploi et des services insuffisants. Les ménages qui envisageaient la migration secondaire étaient réticents à abandonner leur famille élargie, mais le coût lié au déménagement de toute la famille les empêchait de déménager. Ces résultats laissent entendre que, bien que les Kosovars aient bénéficié de l'accès continu à leurs réseaux sociaux préexistants après leur réinstallation au Canada, les grandes villes canadiennes offrent possiblement l'appui d'une communauté ethnique plus dense, un plus grand nombre de programmes d'emploi et une plus grande variété d'emplois.

4. Thème dominant : Le système canadien de protection des réfugiés dans le contexte international

À la fin de 2011, 10,5 millions de personnes avaient été déplacées hors de leur pays d'origine. Environ 7,2 millions d'entre elles se trouvaient en situation d'exil prolongé, c'est-à-dire depuis plus de cinq ans (HCR, 2012). Ainsi, les deux tiers de tous les réfugiés n'avaient pas de statut juridique adéquat et ne disposaient pas d'un « chez-soi » permanent, victimes d'une trentaine de crises reconnues d'exil de durée indéterminée (Long, 2011; Hyndman et Giles, 2011). Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) considère qu'une situation de réfugiés prolongée (SRP) existe lorsque les réfugiés se retrouvent dans une situation incertaine qui est chronique et insoluble et que leurs chances de rapatriement ou d'intégration locale sont minces : [traduction] « Leurs vies peuvent ne pas être en danger, mais leurs droits fondamentaux et leurs besoins économiques, sociaux et psychologiques essentiels ne sont pas couverts après des années d'exil » (2006, p. 106). Une conclusion adoptée par le COMEX (Comité exécutif du HCR) en décembre 2009 soulignait que les SRP constituaient une préoccupation majeure en raison de la portée et de l'intransigeance du problème (HCR, 2014).

Des groupes de réfugiés afghans ont vécu en Iran, au Pakistan et en Inde pendant jusqu'à trente ans (HCR, 2012). Le gouvernement du Kenya force les réfugiés somaliens à vivre dans des camps et certains d'entre eux y sont depuis 20 ans; la Somalie demeure l'un des pays les plus dangereux au monde, selon le HCR (2012). Le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Antonio Guterres, a dit des Somaliens qu'il s'agissait d'une « population réfugiée quasi permanente » (cité dans HCR, 2012, p. 6). Les Afghans et les Somaliens, ainsi que les Iraquiens qui vivent des situations similaires de déplacement à long terme, comptaient pour 52 % de tous les réfugiés reconnus par le HCR dans le monde entier au début de 2011.

Une des rares lueurs d'espoir qu'ont les réfugiés vivant des SRP est la possibilité d'une réinstallation permanente dans un pays tiers. En 2009, environ 85 000 réfugiés ont été réinstallés de façon permanente dans un pays tiers stable. Tout en louant la générosité des pays acceptant d'accueillir des réfugiés, en 2011, le HCR estimait que 805 000 personnes avaient besoin d'une réinstallation et faisait valoir que seuls 10 % d'entre elles avaient pu l'obtenir (HCR, 2012). La réinstallation dans un pays tiers est un acte humanitaire qui offre une solution au statut temporaire et à la marginalisation des réfugiés qui se retrouvent dans des situations de crise prolongées.

En 2010, 94 % de tous les réfugiés réinstallés ont été accueillis en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Suède (ibid.). Le processus de sélection des réfugiés aux fins de réinstallation dans un pays tiers prend de plus en plus en considération la vulnérabilité et les besoins des réfugiés; toutefois, les critères d'intégration supplantent parfois le besoin de protection dans la loi pour la protection des réfugiés de certains pays. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) du Canada est considérée comme une des lois les plus progressives du monde en matière de réfugiés, car elle accorde une prépondérance claire au besoin de protection par rapport à la mesure du potentiel d'intégration. Le HCR (2012) fait valoir que le potentiel d'intégration est difficile à évaluer *a priori* et qu'en mettant l'accent sur l'intégration, on prive les communautés de réfugiés de leurs membres les plus instruits et les plus riches, tout en négligeant ceux qui ont le moins de ressources et qui ont peut-être le plus besoin d'aide.

La Suède donne un exemple remarquable, puisqu'elle a accueilli plus de 14 000 réfugiés en provenance de la Syrie depuis 2012 (CBC, 2014). Le gouvernement de la Suède espère que sa généreuse stratégie aura un effet d'entraînement sur la réinstallation des réfugiés au sein de l'Union européenne, mais jusqu'à présent, seule la Grande-Bretagne a envisagé d'aborder le problème de la crise syrienne par la réinstallation de réfugiés. Au sein de l'Union européenne (UE), seuls 13 États ont des programmes de réinstallation, et la plupart d'entre eux sont modestes par rapport à celui de la Suède ou du Canada. Quinze des 28 membres de l'UE n'en ont pas. Avec la Suède, l'Australie et les États-Unis, le Canada, grâce à son programme de réinstallation, se distingue de la plupart des pays de l'UE et d'autres pays qui, comme le Japon, ont choisi de ne pas prendre part à la coopération humanitaire internationale.

La réinstallation stratégique est une approche des pouvoirs publics visant à créer, par la réinstallation, un accroissement des possibilités et du soutien pour les autres réfugiés sans solution permanente. Par exemple, des réfugiés vivant des situations de crise prolongées ont été parrainés en grand nombre après que des pays en ont persuadé d'autres de leur emboîter le pas au nom de la coopération internationale (Van Selm, 2004). Un pays comme le Canada pourrait s'engager à réinstaller de façon permanente 1000 réfugiés tandis qu'un autre (comme l'Allemagne) qui ne veut pas s'engager à faire de même pourrait accepter d'offrir une protection temporaire à 2000 réfugiés. Un autre pays, comme la Norvège, pourrait décider de verser une somme de 10 millions de dollars en soutien aux réfugiés restés dans les camps plutôt que d'offrir une réinstallation temporaire ou permanente. Cependant, Van Selm déconseille fortement de recourir à la réinstallation stratégique au lieu de mettre en place de solides structures juridiques visant à protéger les demandeurs d'asile. Étant donné qu'au Canada, la

réinstallation des réfugiés est une activité humanitaire discrétionnaire et non une obligation légale, il existe une grande marge de manœuvre permettant de remodeler ce programme afin de refléter les objectifs de l'État; cela peut donner lieu à des décisions bureaucratiques en faveur de la réinstallation stratégique au détriment du maintien des politiques envers les réfugiés potentiels qui font une demande d'asile impromptue dans un point d'entrée canadien. Si elles sont admissibles, les personnes de ce dernier groupe ont accès au processus d'obtention de l'asile par l'intermédiaire d'un ensemble de lois, de règlements et de politiques nationales et de dispositions du droit international qui sont obligatoires et moins malléables. Van Selm soutient qu'une structure juridique rigoureuse en matière de réfugiés devrait accorder la même importance à la protection des demandeurs d'asile qu'à la réinstallation stratégique des réfugiés en provenance de l'étranger.

En 2013, le Canada a présidé les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation (ATCR) et les travaux du Groupe de travail sur la réinstallation (WGR). Au cours de cette année, les ATCR ont été coprésidées par le directeur général des Affaires des réfugiés, à CIC, et un organisme canadien d'aide à l'établissement des réfugiés. Dans son bulletin, le rôle de la réinstallation stratégique est au premier plan des thèmes choisis :

[Traduction]

Cette année, le thème des ATCR, « Un réfugié réinstallé, beaucoup de vies protégées », nous rappelle de façon importante le pouvoir de la réinstallation à une époque où un trop grand nombre de personnes sont déplacées de force. En outre, il nous rappelle collectivement la nécessité d'accroître les possibilités offertes à ceux que nous aidons – tant le nombre de réfugiés qui sont réinstallés que le soutien à l'intégration qui leur est fourni une fois qu'ils sont arrivés dans leur nouveau pays (Pressé et Friesen, 2013, p. 2).

La décision du Canada d'adopter le traitement de groupe pour les réfugiés vivant différentes situations de crise prolongées était un bel exemple de réinstallation stratégique, étant donné que cette politique a été adoptée alors que d'autres pays de réinstallation faisaient de même. Ensemble, les pays d'accueil ont réussi à améliorer grandement la situation des réfugiés bhoutanais, qui avaient subi deux décennies de déplacement au Népal. En avril 2013, le nombre total de réfugiés bhoutanais désignés aux fins de réinstallation dans le monde entier a atteint 100 000; il en reste quelque 38 000 au Népal et la plupart d'entre eux ont exprimé le désir d'être réinstallés (ATCR/WGR, 2013).

Dans le récent rapport de CIC intitulé *Évaluation du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et du Programme d'aide au rétablissement (PAR)* et publié en 2011, on lit :

Les besoins des réfugiés en matière de services de soutien ont vraisemblablement augmenté après l'adoption de la LIPR.

Depuis la promulgation de la LIPR, en 2002, la sélection des réfugiés se fait différemment. La LIPR met davantage l'accent sur le besoin de protection; elle insiste moins sur la capacité d'un réfugié de s'établir au Canada. En outre, les réfugiés réétablis ne sont pas assujettis à l'interdiction de territoire au Canada pour des raisons financières ou parce qu'ils représentent un fardeau excessif pour les services de santé et services sociaux.

La modification apportée aux critères de sélection a eu d'importantes répercussions sur les types de clients auxquels les fournisseurs de services (FS) du PAR offrent des services, en comparaison avec les RPG qui étaient leurs clients avant l'adoption de la LIPR. Tel qu'indiqué dans l'évaluation, les RPG clients se heurtent à un plus grand nombre d'« obstacles », comme en témoigne la hausse de la proportion de clients (2009 comparativement à 2000) n'ayant aucune compétence en langues officielles (+ 14 %), n'ayant pas fait d'études (+ 26 %), ou ayant au moins 65 ans (+ 150 %).

Il convient de rappeler que durant la rédaction du présent rapport, nous n'avons relevé aucune étude permettant de conclure que : a) les besoins des réfugiés sont plus importants depuis l'entrée en vigueur de la LIPR en 2002; et b) le traitement de groupe nécessite des niveaux plus élevés de services d'établissement catégoriquement. En 2010, CIC a constaté que les RPG accueillis depuis l'adoption de la LIPR sont plus jeunes, en moyenne, qu'ils ne l'étaient dans les années 1990; environ 60 % d'entre eux (au lieu de 50 %) ont moins de 24 ans. Par conséquent, ils sont moins instruits que les RPG accueillis avant l'entrée en vigueur de la LIPR, et cela peut avoir des répercussions sur les ressources (Hyndman, 2011). Toutefois, CIC n'a constaté aucun changement important dans la situation économique des réfugiés accueillis depuis l'adoption de la LIPR par rapport à celle des autres réfugiés, malgré une légère baisse des revenus si l'on ne tient pas compte de la moyenne d'âge inférieure des RPG accueillis sous le régime de la LIPR.

Parrainage d'un membre de la famille

Les réfugiés au Canada ont un an, à partir de leur date d'arrivée, pour parrainer des membres de leur famille qui sont encore à l'étranger afin qu'ils soient réinstallés au Canada (CIC, 2011c). Ils peuvent également en tout temps faire une demande de parrainage des membres de leur famille en utilisant la catégorie du regroupement familial. Selon les écrits, deux grandes tendances influent sur la probabilité que des réfugiés aient recours au programme de parrainage d'un membre de la famille. Tout d'abord, il est possible que les réfugiés réinstallés qui ont résidé dans un premier pays d'accueil pendant une période prolongée aient été séparés des autres membres de leur famille et que ces derniers ne soient pas avec eux à leur arrivée au Canada en tant que réfugiés réinstallés. C'est le cas des réfugiés au Canada en provenance d'Aceh, en Indonésie : tous les membres de ce groupe ont passé de 3 à 5 ans dans des centres de détention malaisiens. Lorsque le traitement en groupe des réfugiés d'Aceh pour leur réinstallation dans une poignée de pays est allé de l'avant, ces derniers ont été acheminés vers le Grand Vancouver, en Colombie-Britannique, et la plupart y sont toujours. La grande majorité d'entre eux étaient des hommes célibataires, mais certains étaient mariés et ont pu faire venir leur épouse. Ils sont nombreux à vouloir parrainer une épouse en provenance d'Aceh, compte tenu de leur croyance religieuse, de leurs compétences linguistiques, et de l'importance qu'ils accordent à la culture d'Aceh (Brunner et coll., 2010; Brunner et coll., 2012). Le déséquilibre entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes chez les réfugiés réinstallés peut engendrer une demande accrue pour le parrainage d'un membre de la famille. Le fait que les ressources limitées soient consacrées à l'aide au parrainage de l'épouse a nui à l'intégration des hommes d'Aceh à Vancouver.

En second lieu, la région géographique joue un rôle dans les tendances en matière de parrainage d'un membre de la famille chez les réfugiés. Selon le Knowledge Framework, les Sri Lankais sont parmi les réfugiés qui sont les plus susceptibles de parrainer un membre de la famille. Cette tendance s'explique entre autres de la manière suivante : le Sri Lanka n'a jamais eu de capacité de traitement intérieure/de pays source, et le Sri Lanka est une île dont le seul voisin proche d'accès est l'Inde (un État qui n'a signé ni la Convention de 1951 ni le Protocole de 1967). Cette situation explique également pourquoi les Sri Lankais demandeurs d'asile tentent de se rendre au Canada par bateau ou par d'autres moyens « irréguliers », surtout s'ils ne peuvent pas obtenir les titres de voyage ou visas dont ils ont besoin pour quitter le pays. Sans accès facile à un premier pays d'accueil, les Tamouls sri-lankais sont souvent contraints

de fuir plus loin; bien souvent, un ou deux membres de la famille quittent le pays en premier afin d'essayer d'obtenir le statut de réfugié avant de parrainer les autres membres de leur famille qui sont restés dans le pays d'origine (CIC, 2014). Comme le taux d'acceptation des demandeurs d'asile sri-lankais au Canada était de 57 % en 2012, et que les violations des droits de la personne contre la minorité tamoule sont un problème connu qui perdure, il n'est pas surprenant que les réfugiés tamouls officiellement reconnus cherchent à réunir leur famille dès qu'ils obtiennent leur statut. Les demandeurs d'asile sont plus susceptibles d'arriver au pays sans leur famille que les RPG ou les RPSP.

Quelles sont les mesures en place pour empêcher le refoulement?

Le Canada est signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 (HCR, 2012). Les deux ententes consacrent le principe du non-refoulement, ou la protection contre le retour forcé vers le pays d'origine, comme pierre angulaire du droit international des réfugiés (voir l'article premier de la Convention de 1951). Au Canada, l'article 115 de la LIPR insiste clairement sur le fait que le principe de non-refoulement est un fondement de la loi fédérale sur la protection des réfugiés :

Ne peut être renvoyée dans un pays où elle risque la persécution du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, la torture ou des traitements ou peines cruels et inusités, la personne protégée ou la personne dont il est statué que la qualité de réfugié lui a été reconnue par un autre pays vers lequel elle peut être renvoyée (Gouvernement du Canada, 2014a).

La Convention de 1951 et le Protocole de 1967 sont codifiés dans la loi canadienne.

Toutefois, le fondement juridique du droit des réfugiés au Canada est occulté par les nouvelles dispositions réglementaires et politiques qui font qu'il est très difficile pour les demandeurs d'asile d'atteindre le sol canadien. Étant donné que le Canada interdit l'appel aux demandeurs d'asile déboutés qui viennent d'un pays d'origine désigné (POD) et permet seulement un contrôle procédural sur autorisation de la Cour fédérale, il s'ensuit que le Canada ne dispose pas d'un système robuste empêchant le refoulement.

Le Canada a dressé une liste de pays sûrs désignés (37) et une liste de « pays dangereux » désignés dont les visiteurs doivent détenir un visa (29, plus un territoire). Les personnes en provenance de pays désignés comme étant « dangereux » doivent se soumettre à une collecte

de données biométriques au cours du processus de demande de visa; ces données sont ensuite entrées dans une base de données internationale qui peut être consultée librement par le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (CIC, 2014b). L'UE dispose d'une base de données semblable appelée EURODAC qui permet aux signataires de la Convention de Dublin, qui régit les demandes d'asile sur le territoire de l'UE, de s'échanger les empreintes digitales des demandeurs.

Certains des pays que le Canada considère (faute d'une meilleure expression) des « pays dangereux désignés » (PDD) n'ont pas encore été reliés à des « centres de réception des demandes de visa » (CRDV), où les données biométriques nécessaires à l'octroi d'un visa peuvent être recueillies. La nouvelle procédure de demande de visa prévoyant le recours à la biométrie a été lancée à l'automne 2013.

Dans les deux listes de pays (POD et PDD), le degré de « sûreté » est considéré comme une caractéristique inhérente à la totalité du pays, et n'est pas modulé en fonction de la race, de l'ethnicité, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion et de l'opinion politique, contrairement aux principes de généralisation selon l'âge, le sexe et la diversité du HCR. D'après les données, des RAC en provenance de POD comme le Mexique et la Hongrie continuent d'être acceptés (CIC, 2012d, 2012e), même si ces pays sont désignés comme étant des pays d'origine sûrs. Or, les demandeurs d'asile déboutés en provenance de POD ne peuvent interjeter appel. Compte tenu des données ci-dessus concernant le Mexique et la Hongrie, les risques de refoulement sont ainsi accrus. Pour répondre à une question posée dans le Refugee Knowledge Framework, les risques de refoulement pourraient être atténués si on permettait aux demandeurs d'asile déboutés venant de POD d'interjeter appel.

5. Thème dominant : Migration irrégulière et protection des réfugiés

Le concept de « migration irrégulière » est de plus en plus répandu dans les pays industrialisés de l'hémisphère nord. Il couvre à la fois les demandeurs d'asile légitimes et les autres migrants, et est donc trop large et inadéquat, puisque des règles qui empêchent l'entrée au pays de tous les migrants en situation irrégulière peuvent également empêcher des demandeurs d'asile légitimes de faire leur demande. Au Canada, lorsque le ministre de la Sécurité publique désigne quelqu'un comme faisant partie d'un groupe de migrants en situation irrégulière, cela a des conséquences particulières, soit la détention obligatoire, aucun droit au statut de résident

permanent pendant cinq ans, et aucune réunification familiale durant cette même période pour les demandeurs d'asile dont les demandes sont acceptées. Le gouvernement du Canada ne peut pas légalement déterminer si un demandeur d'asile est vraiment un réfugié légitime méritant d'être protégé tant que le processus d'évaluation du statut de réfugié n'est pas terminé. Nous commençons par aborder les préoccupations liées à la possibilité de resquillage de la part des demandeurs d'asile, comme il est mentionné dans le Knowledge Framework. L'utilisation du terme « resquillage » est une erreur qui n'a pas sa place en droit des réfugiés; il n'y a ni file d'attente ni ordre séquentiel dans le traitement des demandes d'asile. Il est également inapproprié de laisser entendre que les demandeurs d'asile s'adonnent à des activités illégales en accédant au territoire souverain du Canada par des moyens irréguliers (« clandestins ») en vue de demander l'asile. La Convention de 1951 relative aux réfugiés est très claire sur ce point, disposant à l'article 31, paragraphe 1 que :

Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières. [article 31(1)]

Par conséquent, le Canada risque d'offrir la protection de manière inéquitable à ceux qui sont désignés comme étant des « migrants irréguliers », mais qui se révèlent être des demandeurs d'asile de bonne foi arrivés au pays par bateau ou par d'autres moyens.

Comme le mentionnent Arbel et Brenner (2013, p. 100-101), les spécialistes affirment que jusqu'à l'entrée en vigueur, en 2004, de l'entente sur les tiers pays sûrs, il n'y avait aucune raison d'entrer au pays de façon irrégulière. En 2003, les fonctionnaires canadiens estimaient que 90 % des migrants, y compris les demandeurs d'asile, traversaient la frontière canadienne aux points d'entrée officiels. Les auteurs ont démontré que plusieurs organismes gouvernementaux canadiens ont fait des déclarations selon lesquelles l'entente sur les tiers pays sûrs est en partie responsable de la hausse des passages frontaliers non autorisés. Par exemple, en 2010, dans le cadre d'une évaluation qu'elle a menée, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a relevé une augmentation des demandes d'asile faites à un bureau intérieur en territoire canadien. L'ASFC estime que la hausse des demandes d'asile aux bureaux intérieurs est due en partie aux migrants qui entrent au Canada de façon irrégulière

entre les points d'entrée afin de pouvoir déposer une demande d'asile à l'intérieur du Canada et d'éviter d'être repoussés à la frontière dans le cadre de l'entente sur les tiers pays sûrs (Arbel et Brenner, 2013, p. 101).

Selon l'évaluation des menaces menée par l'Équipe intégrée de la police des frontières (EIPF) canado-américaine en 2012, obtenue en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* :

[Traduction]

Le nombre de passages de clandestins à destination du Canada [entre les points d'entrée] a bondi en 2011. Le nombre d'arrestations était de 487 en 2011, comparativement à 308 en 2010, soit une augmentation de 58 % (EIPF, 2012, dans Arbel et Brenner, 2013, p. 100).

Le lien qui existe entre le nombre de passages de clandestins et l'entente sur les tiers pays sûrs est difficile à évaluer. Sur le plan méthodologique, la mesure de l'incidence de cette entente sur les demandes d'asile au Canada s'est avérée difficile pour les chercheurs en sciences sociales. Selon quelles variables un chercheur peut-il déterminer si un réfugié légitime n'a pas pu présenter une demande d'asile en raison d'un acte d'*exclusion préalable*, selon la définition fournie plus haut?

La « thèse du long tunnel »

Dans l'analyse ethnographique détaillée sur Citoyenneté et Immigration Canada qu'elle a effectuée avant la création de l'ASFC et qui s'intitule *Seeking Asylum: Human Smuggling and Bureaucracy at the Border* (2010), Mountz décrit l'intervention du Canada lorsque quatre bateaux sont arrivés de la province du Fujian, à l'été 1999. Elle a mené des dizaines d'entretiens auprès d'employés de divers ministères du gouvernement, d'avocats, d'organismes non gouvernementaux qui ont été les premiers répondants, de membres du personnel chargé de la sécurité, et de représentants juridiques des migrants au cœur de l'intervention. Elle présente le *modus operandi* ponctuel du gouvernement comme une « politique improvisée », étant donné qu'à cette époque, il ne disposait pas de procédures codifiées régissant les interventions en cas d'arrivée de demandeurs d'asile par bateau.

Cette « politique improvisée » a directement donné lieu à la désignation de la base navale d'Esquimalt (près de Victoria, en Colombie-Britannique) comme centre de détention des demandeurs d'asile nouvellement arrivés. La base d'Esquimalt a été choisie en raison de sa capacité d'être exclue sur papier du territoire souverain du Canada pendant la durée du

traitement; les demandeurs d'asile quittaient leurs navires et des bateaux de la Garde côtière les transportaient directement jusqu'à la base d'Esquimalt. Grâce à cette manœuvre technique, les demandeurs d'asile n'étaient pas considérés comme étant entrés sur le territoire canadien, ce qui les privait du droit légal de demander l'asile. Comme dans le cas d'une zone d'attente dans un aéroport, les demandeurs d'asile ont dû subir des tests concernant leur santé et leur âge, ont été interrogés sans la présence d'avocats, et ont été détenus pendant de longues périodes avant d'être admis au Canada. Mountz (2010) appelle ce processus la « thèse du long tunnel », en faisant référence aux longs couloirs des aéroports qui sont considérés comme distincts du territoire souverain de tout État, étant donné que les demandeurs d'asile ont été détenus en situation d'incertitude juridique, dans un tunnel au sens métaphorique, jusqu'à ce que les autorités conviennent d'un plan d'action. Cette nouvelle stratégie – et d'autres qui lui ressemblent – établie durant l'intervention de 1999 est à l'origine lointaine des mesures très formelles qui caractérisent la politique canadienne actuelle sur les migrants irréguliers; fait troublant, l'exclusion préalable et l'externalisation occupent toujours une place importante dans les stratégies d'intervention officielles du Canada.

Depuis que la « thèse du long tunnel » est entrée dans l'usage, il y a eu un changement de politique marqué vers une gestion entièrement externe des demandeurs d'asile, en Australie, aux États-Unis et au sein de l'Union européenne. Plutôt que de créer de « longs tunnels » sur le territoire d'un pays, les nouvelles stratégies rendent le dépôt de demandes d'asile presque impossible en repoussant les migrants irréguliers – y compris les réfugiés potentiels – avant leur départ ou pendant leur déplacement (Mountz, 2011a, 2011b; Arbel et Brenner, 2013; ASFC, 2009). C'est l'exclusion préalable qui règne.

Dans son livre *Survival Migration*, Alexander Betts (2013) montre comment des personnes véritablement déplacées en raison de la violence, de la guerre ou des violations des droits de la personne peuvent passer à travers les mailles de la définition de la Convention et, de façon plus générale, du régime international pour la protection des réfugiés. Il souligne les nouvelles causes de déplacement forcé qui font en sorte que la définition de la Convention, qui est surtout axée sur la persécution, est mal adaptée aux réalités du XXI^e siècle. Betts demande aux États de prendre les devants en vue « d'élargir » les droits garantis par les lois et les normes qui relèvent du régime international sur la protection des réfugiés; il définit l'élargissement du régime comme la mesure dans laquelle la portée d'un régime d'échelle nationale ou locale s'éloigne des tâches prescrites à l'échelle mondiale (Betts, 2013, p. 30). Betts plaide en faveur d'une généralisation de l'asile pour inclure les personnes qui ont réellement besoin de

protection pour des raisons qui vont au-delà de la stricte persécution. Sa conclusion donne à réfléchir :

[Traduction]

À l'heure actuelle, il existe un consensus à l'échelle internationale concernant l'importance de protéger les réfugiés qui fuient la persécution infligée par les États. Cependant, il n'y a toujours pas de consensus en ce qui concerne la nécessité et la manière de protéger les personnes qui fuient des pays où l'État n'est pas apte ou prêt à leur assurer le respect des droits fondamentaux de la personne (Betts, 2013, p. 195).

Des politiques comme la responsabilité de protéger (R2P), qui a déjà été défendue par le Canada devant les Nations Unies, n'ont pas été mises en œuvre. La situation actuelle de la Syrie est éloquent : dans ce pays, la guerre civile menée par le gouvernement se poursuit. Compte tenu des 6 à 7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont beaucoup n'ont pas accès sur une base régulière à de la nourriture et à des médicaments, et des 2,5 millions de réfugiés qui ont déjà quitté le pays, on pourrait s'attendre à ce que la politique R2P stimule les interventions humanitaires et en fasse peut-être davantage. Sans ce type d'intervention, un plus grand nombre de réfugiés demanderont l'asile, et la hausse de 28 % observée de 2012 à 2013 chez les demandeurs d'asile pourrait bien se poursuivre. Malgré cela et l'urgence des crises humanitaires internationales qui pourraient probablement être résolues grâce à l'intervention internationale, ni l'ONU ni des groupes indépendants d'États ont manifesté l'intention de soutenir activement les interventions dans les États qui engendrent des crises humanitaires en persécutant et en maltraitant leurs propres citoyens.

Lacunes dans la recherche

Le présent rapport a présenté les renseignements et les études fondées sur des données probantes les plus récents au sujet des réfugiés au Canada. Les écrits récents présentent toutefois des lacunes importantes. Selon les questions posées dans le Knowledge Framework, les lacunes qui existent toujours dans la recherche sont les suivantes :

Thème 1 : Comprendre les résultats des réfugiés réinstallés

- Malgré les preuves de problèmes de santé mentale chez les réfugiés (RPG) qui ont vécu des situations prolongées, l'incidence des troubles mentaux et physiques sur l'intégration sociale et économique est inconnue.

- Il n'existe pratiquement pas de données ou d'études sur les réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) ou ceux qui sont soumis au Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (PMRDBV). En outre, il n'y a pratiquement pas de renseignements sur l'expérience en matière d'établissement des RAC qui ont demandé l'asile après le 15 décembre 2012, mais cela peut s'expliquer par le peu de temps qui s'est écoulé depuis la mise sur pied de la Section de la protection des réfugiés.

Thème 2 : Comprendre la motivation des demandeurs d'asile et les résultats des réfugiés admis au Canada

- Comme les formulaires de renseignements personnels des demandeurs d'asile n'étaient pas accessibles, il n'a pas été possible d'étudier les facteurs qui amènent les demandeurs d'asile à vouloir s'établir au Canada. Nous n'avons trouvé aucune publication sur les motifs des demandes d'asile.
- Il y a peu de données sur les parcours de migration des demandeurs d'asile ou sur les raisons pour lesquelles certains d'entre eux abandonnent leurs démarches une fois au Canada. Il n'y a aucun écrit sur ce qui motive les fausses demandes d'asile.
- Nous n'avons pas réussi à répondre dans le rapport aux questions concernant les motivations qui poussent les demandeurs d'asile à venir au Canada.
- Il n'y a pas de données sur la composition des réfugiés (région ou pays d'origine) dont les demandes d'asile font partie de l'arriéré de la CISR.

Thème 3 : La migration secondaire des réfugiés

- Nous n'avons pas trouvé de données récentes permettant de comparer les taux de maintien des provinces ou des municipalités entre les catégories de réfugiés, les autres catégories d'immigrants, et les personnes nées au Canada qui migrent d'une province vers une autre. Il n'y a pas non plus de données permettant de comparer la migration secondaire entre les RAC, les RPG et RPSP.

Thème 4 : Le système canadien de protection des réfugiés dans le contexte international

- Les tendances quant aux résultats des nouveaux processus de prise de décision concernant les réfugiés au Canada (introduits en décembre 2012) se dessinent à peine, et les analyses des résultats n'ont pas encore été publiées. Le HCR (2014) rapporte une augmentation de 28 % des demandes d'asile à l'échelle mondiale, mais une diminution de 49 % des demandes reçues au Canada. Nous ne savons pas pourquoi il en est ainsi ni comment cela s'est produit.
- La réinstallation stratégique par le traitement en groupe et pour les réfugiés en situation de crise prolongée peut fausser les données sur les résultats de la réinstallation pour tous les RPG et les réfugiés qui pourraient être pris en charge par le gouvernement, mais aucune étude n'a été réalisée pour vérifier cette hypothèse.

Thème 5 : La migration irrégulière et la protection des réfugiés

- Selon l'évaluation des menaces menée par l'Équipe intégrée de la police des frontières (EIPF) en 2012, il y a eu une augmentation constante du nombre d'arrestations de migrants traversant clandestinement la frontière canado-américaine. Les premières recherches nous portent à croire qu'il existe une corrélation entre cette hausse et l'entrée en vigueur de l'entente sur les tiers pays sûrs en 2004. Si on porte la réflexion un peu plus loin, on ne sait pas quelle incidence pourrait avoir l'adoption d'autres mesures d'exclusion préalable, comme les nouvelles exigences en matière de biométrie, sur le passage de clandestins au Canada.
- Une étude comparant le nombre de demandes d'asile faites aux bureaux intérieurs après la mise en œuvre de l'entente sur les tiers pays sûrs en décembre 2004 au nombre observé avant cette date enrichirait l'analyse de la migration et des demandes d'asile. Vraisemblablement, l'ASFC dispose de ces données, mais elles n'ont pu être obtenues aux fins de la présente synthèse.
- Aucune arrivée n'a été désignée comme étant irrégulière en 2013; il n'y a donc pas eu de recherche en droit ou en sciences sociales sur cette question au niveau du traitement de dossiers ou sur le terrain. Cela constitue toujours une lacune dans les connaissances.

Conclusion

Nous constatons dans ce rapport qu'avec le temps, les réfugiés de toutes les catégories, en moyenne, réussissent à s'intégrer sur le plan économique. Ils n'ont peut-être pas un rendement élevé, en moyenne, mais comme il a été souligné (Hiebert, 2009), certains groupes de réfugiés réinstallés s'en sortent mieux que les immigrants de la catégorie des investisseurs, des entrepreneurs et des gens d'affaires, selon les données de 2005. Si on se fie au nombre de visas de travailleurs étrangers temporaires délivrés, le Canada a besoin de travailleurs qui ne sont pas nécessairement tous des professionnels détenant un diplôme d'études supérieures. L'accès à l'emploi est un défi constant pour les réfugiés au Canada; les résultats économiques de ces personnes seraient meilleurs si on reconnaissait davantage l'expérience de travail et la scolarité acquises avant la migration et si on redoublait d'efforts pour mettre en place des programmes d'équivalence.

Les réfugiés dans toutes les catégories ont beaucoup de difficulté à se trouver un logement stable. Le coût de location est un obstacle majeur, surtout dans les grandes villes; les sommes allouées dans le cadre du PAR sont constamment jugées insuffisantes, en particulier à Toronto et à Vancouver. Il n'y a pas d'orientation adéquate en ce qui concerne les marchés locaux du

logement, ce qui rend ardue la recherche d'un logement. Le traitement discriminatoire que réservent les propriétaires aux réfugiés aggrave ces problèmes. Le surpeuplement est une conséquence fréquente des problèmes de logement. Il serait bénéfique d'accroître l'aide financière au logement, d'améliorer l'accès aux logements sociaux, et de mettre en place, à l'intention des nouveaux arrivants, des programmes d'orientation visant les marchés locaux du logement.

Les réfugiés de toutes les catégories souffrent fréquemment de problèmes de santé complexes qui sont rares au Canada, et que les médecins généralistes locaux connaissent peu. La santé mentale, en particulier, est un problème de santé « invisible » qui est souvent négligé, mais qui découle souvent des expériences vécues par les réfugiés avant la migration et des difficultés qu'ils rencontrent après leur arrivée. Ces problèmes de santé particuliers doivent être abordés dans de nouveaux programmes de santé créés à l'intention des réfugiés.

Les jeunes réfugiés se heurtent à des problèmes d'intégration qui leur sont propres. Bien souvent, les jeunes s'adaptent plus rapidement que leurs parents au contexte linguistique et social canadien; toutefois, cette situation les amène souvent à devoir assumer un lourd fardeau à la maison puisque les parents comptent sur leurs enfants pour agir à titre d'interprètes et de traducteurs. Les jeunes devraient être considérés non seulement comme une ressource sociale au sein des ménages de réfugiés, mais également comme un groupe vulnérable qui a besoin d'un soutien adapté à sa situation sociale qui est unique et éprouvante.

On constate constamment que les liens sociaux sont essentiels au succès de l'intégration. Il existe une corrélation entre les résultats positifs obtenus par les réfugiés de toutes les catégories présentées ci-dessus et l'accès à de solides réseaux sociaux au sein des groupes de réfugiés de même origine, entre les groupes d'origines différentes, et avec la collectivité à long terme. Une des priorités des services offerts devrait être de favoriser les relations sociales, si possible avant l'arrivée des réfugiés au Canada.

Les demandeurs d'asile devraient être reconnus comme un groupe de personnes vivant une crise particulière. Toutes les difficultés vécues par les RPG et les RPSP sont présentes de façon beaucoup plus aiguë chez les RAC et les demandeurs d'asile. Même si les délais plus courts du processus d'évaluation que prescrivent les nouvelles politiques canadiennes en matière de traitement des demandes d'asile auront certainement une incidence sur les défis auxquels sont confrontés les demandeurs d'asile au Canada (sans toutefois les dissiper), il ne faut pas oublier l'arriéré de demandes d'asile devant être traitées selon les anciennes règles.

Des mesures immédiates devraient être prises pour harmoniser les services offerts aux demandeurs d'asile avec ceux des RPG et RPSP afin d'améliorer les résultats de leur intégration à long terme; les politiques de la ville de Winnipeg constituent un exemple frappant des possibilités qu'offre cette approche.

Un grand nombre d'études doivent encore être menées, surtout compte tenu des récents changements apportés à la structure du programme de réinstallation (l'ajout des RDBV et du PMRDBV, et la réduction du nombre de RPG et de RPSP) et au processus d'octroi de l'asile au Canada. Les sévères avertissements concernant les effets graves de la détention, même si elle est de courte durée, sur la santé mentale des demandeurs d'asile ne devraient pas être ignorés. La chute vertigineuse du nombre de demandes d'asile de 2012 à 2013 est une source de préoccupation et devrait être étudiée et analysée attentivement. Les mesures d'exclusion préalable qu'a adoptées le Canada dans la gestion des migrations compromettent-elles sa capacité à respecter ses obligations envers les réfugiés légitimes en vertu des lois canadiennes et du droit international? Il est essentiel d'aborder cette question si le Canada souhaite préserver sa réputation en tant que modèle international sur le plan de l'aide humanitaire, mais l'étude approfondie de cette question dépasse la portée du présent rapport.

La baisse importante du nombre de RPG sélectionnés aux fins de réinstallation au Canada est également préoccupante, car il s'agit d'un indicateur direct de l'engagement du Canada à appuyer la réinstallation des réfugiés dans le cadre de ses obligations humanitaires et de la coopération internationale. Le rôle et la réputation du Canada en tant que pays d'accueil sûr engagé à assurer la réinstallation des réfugiés sont en jeu, selon ces statistiques.

Les lacunes dans la recherche sont aussi importantes que les constatations que nous présentons ici, étant donné les conséquences qu'aura la nouvelle architecture de l'octroi de l'asile et de la réinstallation. Nous voyons ces constatations comme des données évolutives, puisque le gros du travail est encore à faire pour étoffer les écrits actuels et examiner en profondeur les répercussions qu'auront les nouvelles mesures.

Bibliographie

- AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA. 2009. *Étude d'évaluation portant sur les activités d'examen de l'admissibilité et de soutien du renseignement*. Sur Internet : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/ae-ve/2009/assia-aeasr-fra.html>.
- ALEXANDER, Chris. 2014. « In Defence of Ottawa's Citizenship Shift: Chris Alexander », *Toronto Star*. Sur Internet : http://www.thestar.com/opinion/commentary/2014/02/11/in_defence_of_ottawas_citizenship_shift_chris_alexander.html (consulté le 20 février 2014).
- ANDERSON, Laura, et Daniel SELLEN. 2013. *Exploring Food Security and Child Feeding among Refugee Claimants and Family Class Immigrants in Toronto*, Toronto, CERIS. Sur Internet : <http://ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/06/Anderson-Sellen-CERIS-report-Final.pdf>.
- ARBEL, Efrat, et Alletta BRENNE. 2013. *Bordering on Failure: Canada-U.S. Border Policy and the Politics of Refugee Exclusion*, Cambridge (Massachusetts), Harvard Immigration and Refugee Law Clinical Program. Sur Internet : <http://harvardimmigrationclinic.files.wordpress.com/2013/11/bordering-on-failure-harvard-immigration-and-refugee-law-clinical-program1.pdf>.
- BASOK, Tanya, Danièle BÉLANGER, et Eloy RIVAS. 2013. « Reproducing deportability: Migrant agricultural workers in south-western Ontario », *Journal of Ethnic and Migration Studies*. DOI :10.1080/1369183X.2013.849566. Sur Internet : <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1369183X.2013.849566>.
- BASU, Ranu. 2011. « Multiculturalism through multilingualism in schools: Emerging places of 'integration' in Toronto », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 101, n° 6, p. 1307-1330. DOI : 10.1080/00045608.2011.579536.
- BASU, Ranu, Kate O'CONNOR, Connie KO, Nate PRIER, Gopi KRISHNA, Aamer ESMail, Vivek BASU, et Keerakumaran RAVEENDRAN. 2013. *Integrative Multiplicity through Suburban Realities: Exploring Diversity through Public Spaces in Scarborough*, Toronto, CERIS.
- BEISER, Morton, Busha TAA, Haile FENTA-WUBE, Yonas BAHRETIBEB, Clare PAIN, et Mesfin ARAYA. 2012. « A comparison of levels and predictors of emotional problems among preadolescent Ethiopians in Addis Ababa, Ethiopia, and Toronto, Canada », *Transcultural Psychiatry*, vol. 49, n° 5, p. 651-677. DOI : 10.1177/1363461512457155.

- BETTS, Alexander. 2013. *Survival Migration: Failed Governance and the Crisis of Displacement*, Ithaca/Londres, Cornell University Press.
- BHUYAN, Rupaleem, Bethany J. OSBORNE, et Janet Flor Juanico CRUZ. 2013. « Unprotected and unrecognized: The ontological insecurity of migrants who are denied protection from domestic violence in their home countries and as refugee claimants in Canada », document de travail n° 96 du CERIS.
- BOKORE, Nimo. 2013. « Suffering in silence: A Canadian-Somali case study », *Journal of Social Work Practice*, vol. 27, n° 1, p. 95-113. DOI : 10.1080/02650533.2012.682979.
- BRADIMORE, Ashley, et Harald BAUDER. 2011. « Mystery ships and risky boat people: Tamil refugee migration in the newsprint media », *Canadian Journal of Communication*, vol. 36, n° 4, p. 637-661.
- BRADY, Heather. 2011. *'Putting a foot in the door': an exploration of NGO advocacy and the framing of asylum in Canada*, résumé de la recherche de la récipiendaire de la bourse 2010 du CERIS pour les étudiants des cycles supérieurs.
- BRAMADAT, Paul. 2013. *Refugee settlement and religion in British Columbia*, document de travail n° 13-05 de Metropolis British Columbia. Sur Internet : <http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2013/WP13-05.pdf> .
- BRUNNER, Lisa, Jennifer HYNDMAN, et Chris FRIESEN. 2010. *Aceh-Malaysia-Vancouver: settlement among Acehnese refugees five years on*, document de travail n° 10-12 de Metropolis British Columbia. Sur Internet : <http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2010/WP10-12.pdf>.
- BRUNNER, Lisa, Jennifer HYNDMAN, et Alison MOUNTZ. 2012. *Waiting for a wife: Transnational marriages and the social dimensions of refugee 'integration'*, document de travail n° 12-12 de Metropolis British Columbia. Sur Internet : <http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2012/WP12-12.pdf>.
- CBC. 2014 (25 janvier). *Bastion of Tolerance, Sweden Opens Wide for Syria's refugees*. Sur Internet : <http://www.cbc.ca/news/world/bastion-of-tolerance-sweden-opens-wide-for-syria-s-refugees-1.2508166>.
- CIC, DIVISION DE L'ÉVALUATION. 2013. *Évaluation du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et du Programme d'aide au rétablissement (PAR)*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada. Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/rpg-par/index.asp>.

- CIC, RECHERCHE ET ÉVALUATION. 2012. *Rapport de base de la BDIM 2008 : Portrait national des résultats des immigrants : Revenus d'emploi de 2001 à 2008*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.
- CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. 2011a. *Guide opérationnel IP (traitement des demandes au Canada) 3 : Traitement au Canada des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et les personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières – Partie 1 (générale)*, Citoyenneté et Immigration Canada. Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip03-part1-fra.pdf>.
- . 2011b. *Guide opérationnel IP (traitement des demandes au Canada) 3 : Traitement au Canada des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et les personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières – Partie 2 (Programme d'aide à la réinstallation)*, Citoyenneté et Immigration Canada. Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip03-part2-fra.pdf>.
- . 2011c. *Guide opérationnel IP (traitement des demandes au Canada) 3 : Traitement au Canada des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et les personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières – Partie 3 (Programme de parrainage privé de réfugiés)*, Citoyenneté et Immigration Canada. Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip03-part3-fra.pdf>.
- . 2012a. *Rapport de base de la BDIM 2008 : Portrait national des résultats des immigrants : Revenus d'emploi de 2001 à 2008*, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/bdim-base-2008.pdf>.
- . 2012b. *Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés pris en charge par le gouvernement*, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bdim/GAR_Fre.pdf.
- . 2012c. *Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés parrainés par le secteur privé*, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bdim/PSR_FRE.pdf.
- . 2012d. *Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés admis au Canada*, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bdim/LCR_FRE.pdf.
- . 2012e. *Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés admis au Canada – Annexe : Tables de données*, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bdim/LCR_tables-f.pdf.

- . 2014a. *Pays d'origine désignés*. Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme-surs.asp>.
- . 2014b. *Déterminez si vous devez fournir vos données biométriques*. Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp>.
- CLEVELAND, Janet, et Cécile ROUSSEAU. 2013. « Psychiatric symptoms associated with brief detention of adult asylum seekers in Canada », *Revue canadienne de psychiatrie = Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 58, n° 7, p. 409-416.
- CRISP, Jeff. 2012. « 25 years of forced migration », *Forced Migration Review*, coll. « 25th Anniversary ». Sur Internet : <http://www.fmreview.org/25th-anniversary>.
- D'ADDARIO, Silvia, Jeremy KOWALSKI, Maryse LEMOINE, et Valerie PRESTON. 2008. *Finding home: Exploring Muslim settlement in the Toronto CMA*, document de travail n° 68 du CERIS.
- DERWING, Tracey, Murray MUNRO, Marlene MULDER, et Marilyn ABBOTT. 2010. *Analyse des données sur les niveaux de compétence linguistique canadiens issues de l'enquête sur la langue (Citoyenneté)*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada. Sur Internet : http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/cic/Ci4-42-2010-fra.pdf.
- DROLET, Julie, Miu Chung YAN, et Jenny FRANCIS. 2014. *A working paper on settlement, integration, and welcoming communities domain in British Columbia*, document de travail n° 12-07 de Metropolis British-Columbia. Sur Internet : <http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2012/WP12-07.pdf> (consulté le 3 mars 2014).
- FRANCIS, Jenny. 2010. « Conditions de logement médiocres des réfugiés africains dans le district régional du Grand Vancouver », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 67-72. Sur Internet : http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf.
- GAGNON, Anita J., Geoffrey DOUGHERTY, Olive WAHOUSH, Jean-François SAUCIER, Cindy-Lee DENNIS, Elizabeth STANGER, Becky PALMER, Lisa MERRY, et Donna E. STEWART. 2013. « International migration to Canada: The post-birth health of mothers and infants by immigration class », *Social Science & Medicine*, vol. 76, p. 197-207. DOI : 10.1016/j.socscimed.2012.11.001.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2014. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Sur Internet : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2.5/page-46.html> (consulté le 5 avril 2014).

- HARI, Amrita, Susan MCGRATH, et Valerie PRESTON. 2013. *Temporariness in Canada: Establishing a research agenda*, document de travail n° 99 du CERIS. Sur Internet : http://ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/04/CWP_99_Hari_McGrath_Preston.pdf.
- HCR. 2012. *Les réfugiés dans le monde : En quête de solidarité*, Genève, HCR.
- . 2014. *Asylum Trends 2013: Levels and Trends in Industrialized Countries*, Genève. Sur Internet : <http://www.unhcr.org/5329b15a9.html>.
- HIEBERT, Daniel, et Kathy SHERRELL. 2009. *The integration and inclusion of newcomers in British Columbia*, document de travail n° 09-11 de Metropolis British Columbia. Sur Internet : <http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2009/2009PBNs.pdf>.
- HIEBERT, D, S. D'ADDARIO, et K. SHERRELL. 2009. « Taking Care of Their Own? Or Falling between the Cracks? Absolute and Relative Homelessness among Immigrants, Refugees, and Refugee Claimants in Vancouver », dans *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada*, Toronto, Cities Centre Press, Université de Toronto, chap. 5.2. Sur Internet : www.homelesshub.ca/FindingHome.
- HYNDMAN, Jennifer. 2011. *Research Summary on Resettled Refugee Integration in Canada*, HCR.
- HYNDMAN, Jennifer, et Wenona GILES. 2011. « Waiting for what? The feminization of asylum in protracted situations », *Gender, Place and Culture*, vol. 18, n° 3, p. 361-379.
- HYNDMAN, Jennifer, et Alison MOUNTZ. 2008. « Another brick in the wall? Neo-refoulement and the externalization of asylum by Australia and Europe », *Government and Opposition*, vol. 43, n° 2, p. 249-269.
- HYNIE, M. 2014. *Youth Refugee Resettlement in Ontario*, Gatineau (Québec).
- IRIYAMA, Yukiko. 2010. *Overview of global resettlement and current challenges*, document de travail du HCR.
- LABOUR AND IMMIGRATION RESEARCH CENTRE, LABOUR GROUP. 2012. *New Land, New Life: Long-Term Settlement of Refugees in New Zealand*, rapport principal, Wellington, Ministry of Business, Innovation and Employment. Sur Internet : <http://www.dol.govt.nz/research/migration/pdfs/new-land-new-life-longterm-settlement-refugees-main-report.pdf> (consulté le 14 avril 2014).
- LONG, Katy. 2011. *Permanent crises? Unlocking the protracted displacement of refugees and internally displaced persons*, document de travail du Refugee Studies Centre, Université d'Oxford. Sur Internet : <http://www.refworld.org/pdfid/4ec22c722.pdf>.

- MAINE, N. 2014. *Orienting Refugee Youth Moving to Canada: The Potential of Pre-Departure Programs*, Tampa (Floride).
- MAKWARIMBA, Edward, Miriam STEWART, Laura SIMICH, Knox MAKUMBE, Edward SHIZHA, et Sharon ANDERSON. 2013. « Sudanese and Somali refugees in Canada: Social support needs and preferences », *International Migration*, vol. 51, n° 5, p. 106-119. DOI : 10.1111/imig.12116.
- MCMURRAY, Josephine, Katherine BREWARD, Michael BREWARD, Rob ALDER, et Neil ARYA. 2014. « Integrated primary care improves access to healthcare for newly arrived refugees in Canada », *Journal of Immigrant and Minority Health*, p. 1-10. DOI : 10.1007/s10903-013-9954-x.
- MORANTZ, Gillian, Cécile ROUSSEAU, Anna BANERJI, Carolina MARTIN, et Jody HEYMANN. 2013. « Resettlement challenges faced by refugee claimant families in Montreal: Lack of access to child care », *Child & Family Social Work*, vol. 18, n° 3, p. 318-328. DOI: 10.1111/j.1365-2206.2012.00848.x.
- MORANTZ, Gillian, Cecile ROUSSEAU, et Jody HEYMANN. 2012. « The divergent experiences of children and adults in the relocation process: Perspectives of child and parent refugee claimants in Montreal », *Journal of Refugee Studies*, vol. 25, n° 1, p. 71-92. DOI : 10.1093/jrs/fer025.
- MOUNTZ, Alison. 2010. *Seeking Asylum: Human Smuggling and Bureaucracy at the Border*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- . 2011a. « Spectres at the point of entry: Understanding state mobilities through an ontology of exclusion », *Mobilities*, vol. 6, n° 3, p. 317-334.
- . 2011b. « The enforcement archipelago: Detention, haunting, and asylum on islands », *Political Geography*, vol. 30, p. 118-128.
- MURDIE, Robert. 2010. « Débuts précaires pour les réfugiés au Canada : Situation de logement », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 54-59. Sur Internet : http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf
- OKONNY-MYERS, Ima. 2010. *Mobilité interprovinciale des immigrants au Canada*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada. Sur Internet : http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/cic/Ci4-47-2010-fra.pdf.

- PRESSÉ, D. 2011. *Recognizing Success: Measuring Integration Outcomes*, document des Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation.
- PRESSÉ, D., et C. FRIESEN. 2013. *One Refugee Resettled, Many Lives Protected*, document des Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation.
- PRESTON, Valerie, Robert MURDIE, Silvia D'ADDARIO, Prince SIBANDA, Ann Marie MURNAGHAN, Jennifer LOGAN, et Mi HAE AHN. 2014. « Precarious housing and hidden homelessness among refugees, asylum seekers, and immigrants in the Toronto metropolitan area », document de travail n° 87 du CERIS. Sur Internet : http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/Precarious_Housing_Toronto_study.pdf (consulté le 20 mars 2014).
- PRESTON, Valerie, Ann Marie MURNAGHAN, Robert MURDIE, Jennifer LOGAN, Jane WEDLOCK, Uzo ANUCHA, Sandeep AGRAWAL, Silvia D'ADDARIO, et Min Jung KWAK. 2010. « À la recherche de propriétés abordables dans les banlieues : Étude de cas d'immigrants dans la région de York », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 45-49. Sur Internet : http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf
- PROGRAMME DE FORMATION SUR LE PARRAINAGE PRIVÉ DES RÉFUGIÉS. 2013. *Parrainage des cas désignés par le bureau des visas*. Sur Internet : <http://www.rstp.ca/fr/initiatives-speciales/parrainages-des-cas-designes-par-le-bureaux-des-visas/>.
- SHERRELL, Kathy. 2010. « Statut juridique, lieu ou autre? Les expériences des réfugiés en matière d'habitation à Winnipeg et à Vancouver », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 60-66. Sur Internet : http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf.
- SHERRELL, Kathy, Jennifer HYNDMAN, et Fisnik PRENIQI. 2005. « Sharing the wealth, spreading the 'burden'? The settlement of kosovar refugees in smaller British-Columbia cities », *Études ethniques au Canada = Canadian Ethnic Studies*, vol. 37, n° 3, p. 76-96.
- SIMICH, Laura. 2010. « La santé mentale des réfugiés et la signification de "la patrie" », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 79-83. Sur Internet : http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE L'IMMIGRATION CANADIENNE. 2014. *Designated Classes*. Sur Internet : <http://cihs-shic.ca/2005/01/designated-classes/>.

STEWART, Miriam, Laura SIMICH, Edward SHIZHA, Knox MAKUMBE, et Edward MAKWARIMBA. 2012. « Supporting African refugees in Canada: Insights from a support intervention », *Health & Social Care in the Community*, vol. 20, n° 5, p. 516-527. DOI : 10.1111/j.1365-2524.2012.01069.x.

VAN LIEMPT, Ilse, et Stephanie SERSLI. 2013. « State responses and migrant experiences with human smuggling: a reality check », *Antipode*, vol. 45, n° 4, p. 1029-1046. DOI : 10.1111/j.1467-8330.2012.01027.x.

Appendices

Appendice A : Recherches importantes en cours

Understanding diversity and space in Scarborough through 'integrative multiplicity' [Comprendre la diversité et le milieu à Scarborough par la « multiplicité intégrante »] (Chercheuse principale : Ranu Basu, département de géographie, Université York, ranubasu@yorku.ca)

Malgré les perceptions négatives du public envers Scarborough (Ontario), les réfugiés et les migrants (qui comptent pour 57 % de la population) décrivent Scarborough comme une « ville de refuge et de paix ». Parmi les résidents migrants, la ville de Scarborough est perçue comme un milieu où des groupes diversifiés peuvent se rencontrer et s'intégrer à la collectivité en général. Par exemple, les établissements culturels et commerciaux sont gérés et fréquentés par de multiples groupes ethniques. Ces réseaux diversifiés facilitent l'expérience d'établissement. Cependant, le coût élevé du transport favorise la création et le maintien de communautés locales soudées qui sont moins intégrées à la collectivité générale de Toronto. Beaucoup des migrants conservent des liens virtuels transnationaux solides avec leurs parents et amis dans leur pays d'origine, grâce à l'utilisation de Skype, du courriel et du téléphone, par exemple.

The Integration and Inclusion of Newcomers in British Columbia [L'intégration et l'inclusion des nouveaux arrivants en Colombie-Britannique] (Dan Hiebert, département de géographie, UBC, dhiebert@geog.ubc.ca)

Dans ce projet, on couple les données de la BDIM avec celles de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) afin d'analyser la participation au marché du travail et le revenu gagné des différentes catégories d'immigrants, y compris les réfugiés réinstallés et les réfugiés admis dans les grandes villes canadiennes; selon la qualité des nouvelles données de l'ENM, cette analyse devrait permettre de mesurer l'intégration et le degré de réussite des réfugiés dans la population active.

Youth Refugee Resettlement in Ontario [Réinstallation des jeunes réfugiés en Ontario] (Michaela Hynie, Centre for Refugee Studies, Université York, mhynie@yorku.ca)

Michaela Hynie (2014) constate, dans le cadre de son évaluation des données de l'organisme YMCA Ontario sur les jeunes, que les services visant les jeunes adultes sont insuffisants. Les enfants et les adolescents réfugiés se retrouvent à l'école secondaire où ils sont pris en charge par des conseillers d'orientation et peuvent participer aux activités scolaires, ce qui a) renforce leur intégration linguistique et culturelle; b) améliore leurs chances de se trouver un emploi grâce aux stages pour étudiants et à l'offre d'emplois d'été; c) leur donne directement accès à l'enseignement universitaire. En revanche, les jeunes plus âgés qui cherchent à accéder aux programmes universitaires se heurtent à plusieurs obstacles et ont peu de soutien. Ces jeunes adultes sont contraints d'interagir par eux-mêmes avec des structures bureaucratiques qu'ils ne connaissent pas, et dans le cadre de leurs démarches, on les dirige souvent vers des cours d'anglais qui ne font pas partie d'un programme aboutissant à un diplôme universitaire. Les problèmes d'accès aux études universitaires accentuent les défis que doivent surmonter les réfugiés lorsqu'ils tentent de se sortir du marché des emplois peu spécialisés. De plus, l'insistance des employeurs sur l'« expérience canadienne » cause d'énormes frustrations chez les jeunes réfugiés qui cherchent un emploi et constitue un piège dangereux pour eux.

Hynie a également reçu le mandat d'évaluer les données du YMCA sur sa clientèle, mais les résultats n'étaient pas disponibles au moment de publier le présent rapport.

Orienting Refugee Youth Moving to Canada: The Potential of Pre-Departure Programs [Orientation des jeunes réfugiés qui partent pour le Canada : Les avantages des

programmes préalables au départ] (Nicole Maine, Centre for Refugee Studies, Université York, nicolemaine6@gmail.com)

Nicole Maine (2014) se penche sur le rôle que joue l'orientation offerte à l'étranger avant le départ aux jeunes réfugiés bhoutanais qui sont arrivés au Canada au cours des trois dernières années, et s'interroge plus généralement sur la manière dont les jeunes s'en sortent dans cinq villes canadiennes. L'étude fait suite aux travaux de Sherrell et coll. (2011) sur les réfugiés bhoutanais vivant en Colombie-Britannique; elle examine l'efficacité d'un programme pilote d'« orientation culturelle à l'étranger » élaboré par de jeunes réfugiés de Vancouver en collaboration avec l'Immigrant Services Society of British Columbia et offert aux jeunes Bhoutanais qui se préparaient à venir au Canada. Maine interroge des groupes de jeunes vivant à Vancouver, à savoir ceux ayant participé au programme pilote au Népal, ceux ayant participé avec leurs parents, et ceux n'ayant reçu aucune orientation. Compte tenu de ses résultats préliminaires, elle soulève la nécessité d'offrir plus de formation avant le départ, mais également de mettre sur pied des services d'établissement spécialement adaptés aux cadres culturels des jeunes réfugiés au Canada.

Maine (2014) constate que de nombreux jeunes réfugiés bhoutanais vivant à Vancouver sont les principaux décideurs et gestionnaires à la maison : ils traduisent les documents, remplissent les formulaires, séparent la correspondance importante du courrier indésirable et prennent des décisions en matière de santé lorsqu'aucun des parents ne parle l'anglais. Le stress dont certains jeunes lui ont fait part en ce qui concerne l'école, l'emploi et la gestion de la famille est très important et constitue un obstacle particulier à l'intégration que les programmes de services devraient résoudre. **Les résultats de cette étude ne sont pas encore publiés.**

Second Generation Success and Marginalization: The Impacts of Race, Gender and Place on Employment and Social Mobility [Succès et marginalisation des immigrants de deuxième génération : Les incidences de la race, du sexe et de l'emplacement sur l'emploi et la mobilité sociale] (Chercheuse principale : Valerie Preston, Université York, vpreston@yorku.ca)

Les expériences des immigrants de deuxième génération sur le marché du travail sont fortement segmentées. Bien que certains jouissent d'un succès économique remarquable, d'autres se heurtent à de graves difficultés financières – chômage élevé, faibles salaires et sous-emploi fréquent. Les vies professionnelles des immigrants de deuxième génération varient entre les différentes régions métropolitaines et au sein de celles-ci. Les défis liés à l'emploi sont exacerbés pour certains en raison de la discrimination en matière d'embauche, des salaires et du maintien en poste relativement à leur statut de minorités racialisées et de la segmentation du marché du travail selon le sexe, qui regroupe de nombreuses femmes dans des professions féminisées sous-évaluées. Ce projet de recherche compare les expériences du marché du travail des adultes de deuxième génération issus de trois minorités raciales et d'origine européenne. Plus précisément, la recherche se penche sur la manière dont les recherches d'emploi des immigrants de deuxième génération diffèrent entre les différents groupes ethnoraciaux, et elle examine les effets de la discrimination et des rôles des sexes sur les recherches d'emploi de chaque groupe; le rôle de différents types de capital social dans les recherches d'emploi de chaque groupe; et la manière dont les lieux importants dans la vie de tous les jours, comme l'endroit où l'on habite ou l'école que l'on fréquente, influent sur le capital social disponible pour chaque groupe ethnoracial de deuxième génération. Le projet utilise des données issues de deux enquêtes sociales générales (cycles 17 et 20) pour comparer les contacts sociaux qu'utilisent les adultes blancs et racialisés de deuxième génération pour trouver un emploi dans les principales régions urbaines du Canada. La deuxième phase

consiste en un sondage auprès d'un échantillon aléatoire de jeunes adultes de deuxième génération à Toronto appartenant à cinq groupes ethnoraciaux : chinois, sud-asiatique, noir, nord et ouest-européen, et sud-européen pour confirmer l'importance relative des contacts sociaux dans le quartier et leur utilité lorsqu'il s'agit de trouver un emploi adéquat. Dans la troisième phase, des groupes de discussion examineront les diverses façons dont le lieu façonne les expériences sur le marché du travail des immigrants de deuxième génération.

Bailleur de fonds : CRSH, Subvention Savoir, 2012-2016.

Appendice B : Principaux établissements de recherche et chercheurs

Établissements de recherche

Refugee Research Network

Le Refugee Research Network (RRN) a été créé afin de mobiliser et maintenir un réseau canadien et international de chercheurs et de centres de recherche se consacrant à l'étude des réfugiés et des problèmes liés à la migration forcée et soucieux de convaincre les décideurs et les spécialistes de trouver des solutions pour atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées. Cette initiative s'appuie sur des efforts antérieurs visant à établir un réseau mondial de chercheurs dans le domaine des études des réfugiés et de la migration forcée, financés par le programme canadien de Réseaux de connaissances du CRSH.

Le RRN a mis sur pied l'Association canadienne des études sur les réfugiés et la migration forcée (ACERMF), qui se réunit chaque année et regroupe un réseau de chercheurs spécialisés dans les domaines des sciences sociales et du droit en ce qui a trait aux réfugiés. Le programme de la prochaine réunion qui se tiendra à Montréal du 7 au 9 mai est accessible à l'adresse <http://www.carfms.org/CARFMS14>.

Exemples de publications récentes

Le Detention and Asylum Cluster (réseau de la détention et de l'asile), dirigé par J. Hyndman (Université York, jhyndman@yorku.ca), a été lancé en avril 2014 au <http://refugeereseach.net/ms/detention/>. Il regroupe d'importants écrits savants dans ce domaine, présentés sous la forme d'une bibliographie analytique par Stephanie Silverman, Ph. D. Celle-ci indique également les lacunes qui existent dans les écrits actuels au <http://refugeereseach.net/ms/detention/publications/literature-gaps/>

Trois étudiants des cycles supérieurs ont compilé, sous la supervision de S. Rehaag, Ph. D. et de J. Hyndman, Ph. D., ainsi que de l'Université York, une bibliographie analytique de la recherche sur les réfugiés LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres) et l'asile pour cause d'orientation sexuelle/identité sexuelle, réunissant des écrits de droit et de sciences sociales. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec J. Hyndman (jhyndman@yorku.ca).

Le projet Borderless Higher Education for Refugees (enseignement supérieur sans frontières pour les réfugiés) – un dérivé du RRN accessible au <http://crs.yorku.ca/bher-group> – vise à offrir un enseignement postsecondaire aux réfugiés dans les camps de Dadaab au Kenya, mais également à accroître les connaissances sur l'éducation des réfugiés, les situations prolongées de réfugiés, et les enjeux géopolitiques liés à la prestation de services dans les camps de réfugiés comptant près de 500 000 personnes. Consultez le numéro spécial de 2010 (vol. 27, n° 4) de la revue scientifique à comité de lecture *Refuge* portant sur cette question à l'adresse : <http://refugeereseach.net/ms/bher/resources/refuge-special-issue/>.

L'Age and Generation in Migration Cluster (réseau de l'âge et la génération en ce qui concerne les migrations), dirigé par Christina Clark-Kazak, Ph. D. (CCClark-Kazak@glendon.yorku.ca), examine ces concepts à l'intérieur de contextes internationaux dans un livre publié et dans un

numéro spécial de la revue *Études ethniques au Canada = Canadian Ethnic Studies*, un périodique à comité de lecture accessible au <http://www.refugeereseach.net/age-generation-cluster>.

Le Cluster on Environmentally-induced Displacement (réseau sur les déplacements provoqués par le milieu), dirigé par Libby Lunstrum, Ph. D. (lunstrum@yorku.ca), offre une autre recension commentée des écrits, réalisée par Frances Masse, doctorante, sur les relations entre la nature et la société qui concernent ces déplacements et sur la gestion théorique et pratique des frontières à l'échelle internationale; elle est accessible au <http://www.refugeereseach.net/sites/default/files/Masse-Lunstrum%20Bib%20on%20NS%20Relatios-Borders%20FINAL%2010-2013.pdf>

Un numéro spécial de la revue scientifique à comité de lecture *Refuge*, sur les déplacements provoqués par le milieu, a été publié en 2013; les huit articles sont accessibles au <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/issue/current>

Pour toute question d'ordre général concernant le RRN, communiquez avec Susan McGrath, Ph. D. (smcgrath@yorku.ca).

Établissements de recherche importants à l'étranger

- Refugee Studies Centre à l'Université Oxford [Royaume-Uni]
- Institute for the Study of International Migration à l'Université de Georgetown [États-Unis]
- African Centre for Migration and Society de Johannesburg [Afrique du Sud]
- Andrew & Renata Kaldor Centre for International Refugee Law de Sydney [Australie]
- Mahanirban Calcutta Research Group à Kolkata [Inde]
- Forced Migration and Refugee Studies Program à l'Université American au Caire [Égypte]
- Group on Political Theory and Legal Theory à l'Université Javeriana à Bogota [Colombie]
- Institute of Social Studies and Research de l'Université de Téhéran. [Téhéran]
- Center for Forced Migration Studies, de l'Université Northwestern [États-Unis]

Chercheurs

Tracey Derwing (département de psychologie éducationnelle de l'Université de l'Alberta, tracey.derwing@ualberta.ca) a beaucoup travaillé sur la question de l'établissement des réfugiés.

J. Donald C. Galloway (faculté de droit de l'Université de Victoria, galloway@uvic.ca) est spécialisé en droit de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté.

Randall Hansen (département de sciences politiques de l'Université de Toronto, r.hansen@utoronto.ca) mène actuellement des projets sur l'immigration et l'intégration en Europe et en Amérique du Nord.

Dan Hiebert (département de géographie de l'Université de la Colombie-Britannique, daniel.hiebert@ubc.ca) étudie les revenus des réfugiés et des autres catégories d'immigrants selon les données extraites de la BDIM et de l'Enquête nationale auprès des ménages.

Michaela Hynie (département de psychologie de l'Université York, mhynie@yorku.ca) analyse actuellement des données de l'Ontario au YMCA en ce qui a trait aux différences qui existent entre les RPG et les RPSP dans le recours aux services d'établissement et dans leurs effets.

J. Milner (département de sciences politiques de l'Université Carleton, james.milner@carleton.ca) est un chercheur, spécialiste et conseiller en politiques sur les questions relatives aux réfugiés, à la consolidation de la paix, aux politiques africaines et au système des Nations Unies.

Appendice C : Bibliographie analytique

ANDERSON, Laura, et Daniel SELLEN. 2013 (mars). *Food Insecurity and diet among Toronto refugees and immigrants*, résumé de recherche du CERIS. Sur Internet :

<http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/04/SELLEN-Food-Insecurity-FINAL.pdf>

Dans une étude menée auprès de mères tamoules et latino-américaines ayant des enfants de moins de cinq ans qui sont arrivées au Canada comme demandeuses d'asile ou immigrantes de la catégorie du regroupement familial il y a moins de cinq ans, les auteurs constatent que plus des trois quarts des participantes avaient connu l'insécurité alimentaire au cours du mois précédant leur entrevue. Le taux élevé de chômage, le sous-emploi et l'insuffisance de l'aide sociale ont été cités comme causes pour expliquer la difficulté à répondre aux besoins alimentaires de la famille. Toutes les participantes avaient vécu l'insécurité alimentaire à un moment ou à un autre depuis leur arrivée au Canada. Celles qui ont eu recours aux banques alimentaires ont trouvé que l'aide offerte était insuffisante; certaines répondantes étaient au courant de l'existence des banques alimentaires, mais ont décidé de ne pas y avoir recours, et d'autres ne savaient pas qu'il y en avait dans leur quartier.

ARBEL, Efrat, et Alletta Brenner. 2013 (novembre). *Bordering on Failure: Canada-U.S. Border Policy and the Politics of Refugee Exclusion*, Harvard Immigration and Refugee Law Clinical Program. Sur Internet :

<http://harvardimmigrationclinic.files.wordpress.com/2013/11/bordering-on-failure-harvard-immigration-and-refugee-law-clinical-program1.pdf>

L'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs fait fi des lacunes évidentes qui existent au sein du régime de l'asile des États-Unis – des lacunes dénoncées publiquement par le HCR – et elle viole donc les obligations du Canada en droit international des réfugiés. Principalement, les États-Unis imposent un délai illégal d'un an pour déposer une demande d'asile. Les demandeurs d'asile retournés dans leur pays sont fréquemment détenus ou soumis à un processus de renvoi accéléré. En outre, l'Entente favorise le passage de clandestins, ce qui rend la frontière plus dangereuse et y complique la surveillance des autres « menaces à la sécurité » perçues.

L'ASFC a mis en œuvre la « stratégie des frontières multiples », qui vise officiellement à « repousser la frontière » en dehors du territoire canadien. Cette stratégie suppose sept « couches » sécurisées qui doivent être traversées (du contrôle des visas, aux différents points d'embarquement jusqu'au point d'arrivée final) pour se rendre sur le territoire canadien à partir du pays d'origine en suivant le parcours normal. Chacune de ces couches est susceptible d'empêcher le passage de réfugiés au sens de la Convention légitimes, qui cherchent à accéder au territoire canadien pour qu'on y traite leur demande d'asile.

Bien que ce système ne soit pas nouveau, son application s'est récemment intensifiée. Il y a 63 agents de liaison en poste dans 49 carrefours internationaux stratégiques, qui sont chargés de bloquer le passage des personnes dont les papiers ne sont pas en règle. Selon les instructions qui leur sont données, ces agents ne doivent pas tenir compte des circonstances particulières des migrants interceptés, qu'ils aient besoin ou non d'obtenir l'asile. Les agents de

liaison ont intercepté 73 000 personnes de 2001 à 2012. Souvent, ces interceptions ont lieu dans des pays qui ne sont pas signataires de la Convention de 1951, ce qui laisse les demandeurs d'asile interceptés sans protection contre le refoulement.

On impose des amendes aux transporteurs qui omettent de prévenir l'arrivée de migrants sans papiers. Or, dans le meilleur des cas, cela encourage les transporteurs à agir comme des agents par procuration en excluant des demandeurs d'asile potentiels. Dans le pire des cas, on a découvert que des transporteurs maritimes ont jeté par-dessus bord des passagers clandestins afin d'éviter l'imposition d'amendes; puisque ces meurtres se produisent dans les eaux internationales et qu'ils laissent peu de traces, ils demeurent souvent impunis.

Le Canada est reconnu pour imposer l'obligation de visa aux pays d'où viennent les réfugiés, principalement afin de bloquer les demandeurs d'asile.

BASOK, Tanya, Danièle BÉLANGER, et Eloy RIVAS. 2013 (février). *Choosing to Become Unauthorized: Mexican and Central American Migrant Farm Workers*, résumé de recherche du CERIS. Sur Internet :

<http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/04/BASOK-Choosing-to-become-unauthorized-FINAL.pdf>

Les travailleurs étrangers temporaires au Canada sont de plus en plus souvent menacés d'expulsion par leurs employeurs afin de les dissuader de protester contre des conditions de travail médiocres. Une étude a été menée dans la municipalité de Leamington (Ontario) sur le nombre croissant de travailleurs étrangers temporaires qui quittent leur emploi pour devenir des migrants non autorisés au Canada. L'étude montre que, malgré des conditions de travail difficiles, « très peu » de travailleurs temporaires envisagent de quitter leur emploi, car ils craignent d'être longtemps séparés de leur famille, et de devoir faire face aux rigueurs du marché du travail et au coût élevé de la vie. Ceux qui ont quitté leur emploi ou qui envisageaient de le faire pour devenir des migrants clandestins étaient, dans la grande majorité des cas, célibataires, et constataient que les conditions de vie ne s'amélioraient pas.

BASU, Ranu, Kate O'CONNOR, Rob FIEDLER, Connie KO, et Nate PRIER. 2013 (février). *Understanding diversity and space in Scarborough through 'integrative multiplicity'*, résumé de recherche du CERIS. Sur Internet :

http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/02/Basu_Research_Summary.pdf

Malgré les perceptions négatives du public envers Scarborough (Ontario), les réfugiés et les migrants (qui comptent pour 57 % de la population) décrivent Scarborough comme une « ville de refuge et de paix ». Parmi les résidents migrants, la ville de Scarborough est perçue comme un milieu où des groupes diversifiés peuvent se rencontrer et s'intégrer à la collectivité en général. Par exemple, les établissements culturels et commerciaux sont gérés et fréquentés par de multiples groupes ethniques. Ces réseaux diversifiés facilitent l'expérience d'établissement. Cependant, le coût élevé du transport favorise la création et le maintien de communautés locales soudées qui sont moins intégrées à la collectivité générale de Toronto. Beaucoup des migrants conservent des liens virtuels transnationaux solides avec leurs parents et amis dans leur pays d'origine, grâce à l'utilisation de Skype, du courriel et du téléphone, par exemple.

BEISER, Morton, Busha TAA, Haile FENTA-WUBE, Yonas BAHRETIBEB, Claire PAIN, et Mesfin ARYA. 2012. « A Comparison of Levels and Predictors of Emotional Problems Among

Preadolescent Ethiopians in Addis Ababa, Ethiopia and Toronto, Canada », *Transcultural Psychiatry*, vol. 49, n° 5.

Dans une étude comparative sur les enfants éthiopiens préadolescents et leurs parents qui vivaient à Toronto et à Addis-Abeba, les jeunes à Toronto ont affirmé connaître des problèmes émotionnels plus importants que ceux à Addis-Abeba. Les chercheurs ont constaté que la discorde entre les parents et les enfants en ce qui concerne le respect de la culture traditionnelle était plus importante à Toronto, mais il n'existait aucune corrélation entre cette discorde et les problèmes émotionnels accrus dont les jeunes ont fait état. Toutefois, il y avait une corrélation entre ces problèmes émotionnels et la perception de discrimination des jeunes à Toronto. Notamment, les chercheurs ont constaté que l'estime de soi des jeunes était meilleure à Toronto. L'étude conclut qu'il ne faut pas simplement supposer que la migration internationale a une incidence négative sur l'état émotionnel des jeunes.

BETTS, Alexander. 2013. *Survival Migration: Failed Governance and the Crisis of Displacement*, Ithaca/Londres, Cornell University Press.

La plupart des migrants déplacés ne subissent pas de persécution au sens du droit des réfugiés, ce qui fait en sorte que certaines victimes de violence ne sont pas reconnues comme des « réfugiés ». Betts se penche sur l'exode des habitants de trois pays d'Afrique où la situation est précaire, soit le Zimbabwe, la République démocratique du Congo et la Somalie, et explique les différences entre les réactions des pays d'accueil voisins. Dans certains cas, on offre l'asile en tant que réfugiés aux personnes forcées à migrer pour survivre; dans d'autres, ces personnes sont regroupées, détenues et expulsées, souvent de façon brutale. L'auteur soutient que les lacunes du régime actuel pour la protection des réfugiés entraînent une violation des droits de la personne et menacent gravement la sécurité internationale.

BHUYAN, Rupaleem, Bethany J. OSBORNE, et Janet Flor Juanico CRUZ. 2013 (février). *Unprotected and Unrecognized: The Ontological Insecurity of Migrants Who Are Denied Protection from Domestic Violence in Their Home Countries and as Refugee Claimants in Canada*, document de travail n° 96 du CERIS. Sur Internet :

http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/02/CWP_96_Bhuyan_Osborne_Cruz.pdf

Les femmes en provenance du Mexique et d'Amérique latine qui demandent l'asile à l'extérieur du Canada en raison de violences conjugales se voient souvent refuser le statut de réfugiées, étant donné qu'il est difficile de prouver que les instances politiques et judiciaires du pays d'origine ont omis de les protéger. Le rapport souligne que dans bien des cas, la violence conjugale n'est pas signalée pour des raisons culturelles, que même si le pays dispose de lois contre la violence conjugale, bien souvent, elles ne sont pas appliquées, et que les décisions de la CISR sous-entendent que la violence conjugale n'est pas suffisamment politique pour justifier l'octroi de la protection. Or, on constate que les autres demandes d'asile fondées sur le sexe qui sont présentées à l'intérieur du Canada sont plus susceptibles d'être approuvées.

L'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs a de graves conséquences sur l'expérience des femmes d'Amérique latine qui demandent l'asile, puisque le taux d'acceptation des demandeurs d'asile en provenance d'Amérique centrale aux États-Unis est extrêmement faible (1,6 %).

Dans l'article, on aborde longuement la « légalité liminale » et les ramifications sociales des longues périodes d'attente pour les décisions de la CISR ainsi que le processus d'appel type

aboutissant à une demande pour des considérations d'ordre humanitaire (CH) qui était la norme avant le projet de loi C-31.

BOKORE, Nimo. 2013. « Suffering in Silence: A Canadian-Somali Case Study », *Journal of Social Work Practice: Psychotherapeutic Approaches in Health, Welfare and the Community*, vol. 27, n° 1.

Les préjugés et la brutalité extrêmes que subissent les femmes dans certaines parties de la Somalie font en sorte que la Corne de l'Afrique a gagné la réputation d'être l'un des pires endroits au monde pour les femmes. Ces traumatismes s'ajoutent aux défis de réinstallation vécus par les réfugiées somaliennes au Canada, et le système de santé monoculturel canadien ne répond pas aux besoins particuliers de ces femmes. Ces traumatismes qui demeurent non résolus peuvent se transmettre de génération en génération. La mise en place de groupes de soutien des femmes au sein des communautés somaliennes s'est avérée utile pour surmonter les traumatismes. Les programmes de services devraient être axés sur les personnes, plutôt que sur des généralisations. Les cadres globaux d'intervention devraient tenir compte à la fois des connaissances physiologiques et de la culture pour traiter les traumatismes.

BRADIMORE, Ashley, et Harald BAUDER. 2011. « Mystery ships and risky boat people: Tamil refugee migration in the newsprint media », *Canadian Journal of Communication*, vol. 36. Sur Internet :

<http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/download/2466/2277>

Le 17 octobre 2009, lorsque 76 demandeurs d'asile tamouls sont arrivés au Canada par bateau, fuyant l'escalade de la violence entre l'État sri-lankais et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, les médias canadiens nationaux ont rapporté l'histoire en insistant sur l'« illégalité » de la chose et en mettant l'accent sur les risques et la panique morale. Les sources les plus fréquemment citées (plus de 45 %) dans les reportages étaient le gouvernement et la police; les auteurs ont noté que, bien que le ton des premiers articles ait été plus neutre, les déclarations du ministre de l'Immigration, Jason Kenney, pendant l'intervention semblent avoir influencé les publications subséquentes. Moins de 5 % des articles ont cité les déclarations des réfugiés, malgré les efforts de la communauté tamoule au Canada pour contrer ces messages et susciter la compassion. Des erreurs dans les faits (concernant notamment le prix payé pour le voyage et les pièces d'identité en possession des migrants) n'ont pas été corrigées et ont été en fait répétées par des sources gouvernementales. Malgré le nombre relativement faible des demandeurs d'asile dans cette affaire par rapport aux totaux annuels, cet événement a donné lieu à l'adoption du projet de loi C-11, qui est à l'origine de la réforme draconienne du système d'octroi de l'asile du Canada en ce qui a trait au traitement des migrants en situation irrégulière. Bradimore et Bauder soutiennent que le message général véhiculé concernant les réfugiés a été infusé d'un sentiment de menace afin de lier la perception de risque aux réfugiés et aux immigrants qui composent les minorités visibles au Canada.

BRADY, Heather. 2013 (mars). *Putting a Foot in the Door: NGO Advocacy and Framing Asylum in Canada*, résumé de recherche du CERIS. Sur Internet :

<http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/04/BRADY-NGO-Advocacy-FINAL.pdf>

Les ONG qui travaillent avec les réfugiés réinstallés à Toronto se portent souvent à leur défense en plus d'offrir des services (en tant que FS). Ces efforts sont particulièrement importants compte tenu des changements majeurs dans le discours du gouvernement (qui parle de « faux réfugiés ») et dans sa politique envers les réfugiés. Toutefois, les changements dans la structure de financement limitent la capacité des ONG à financer des projets de défense des

réfugiés. En outre, les ONG évitent de plus en plus de se porter à la défense des réfugiés sur la scène politique compte tenu du climat politique actuel, les groupes qui se montrent critiques à l'égard des politiques gouvernementales étant implicitement menacés d'une interruption du financement. Il est de plus en plus important de regrouper les initiatives de défense afin de contrer les mesures ciblant individuellement les groupes qui formulent des critiques.

BRAMADAT, Paul. 2013 (mars). *Refugee settlement and religion in British Columbia*, document de travail n° 13-05 de Metropolis British Columbia. Sur Internet :

<http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2013/WP13-05.pdf>

Un tiers des réfugiés qui arrivent au Canada sont parrainés par le secteur privé et la plupart d'entre eux le sont par des groupes qui expriment leurs objectifs dans des termes explicitement religieux (p. 6). Parmi les avantages qu'offrent les groupes confessionnels, il y a la présence à long terme, des réseaux sociaux locaux bien intégrés, une capacité de défense des droits, et une réelle motivation. Or, la baisse du zèle religieux (surtout chez les chrétiens) au sein de la nouvelle génération des Canadiens a un effet négatif sur le financement et la main-d'œuvre bénévole au sein de ces organisations chrétiennes, qui ne sont pas remplacés par d'autres sources. Les bénévoles affirment que les FS font de plus en plus l'objet de soupçons de la part du gouvernement lorsqu'ils exécutent leurs programmes, ce qui reflète l'évolution de l'attitude du gouvernement fédéral envers les demandeurs d'asile et les réfugiés. Il convient de noter qu'en général, les organisations religieuses ne cherchent pas à réinstaller les réfugiés en fonction de leur religion ni à soumettre les réfugiés admis à des actes de prosélytisme. Aucun répondant de la communauté confessionnelle n'a exprimé d'intérêt dans cette forme de prosélytisme.

BRUNNER, Lisa, Jennifer HYNDMAN, et Chris FRIESEN. 2010 (novembre). *Aceh-Malaysia-Vancouver: Settlement Among Acehnese Refugees Five Years On*, document de travail n° 10-12 de Metropolis British Columbia. Sur Internet :

<http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2010/WP10-12.pdf>

Cette recherche fait fond sur une étude menée en 2005 sur les RPG d'Aceh (Indonésie) établis à Vancouver, qui visait à réduire une lacune systémique dans les données continues sur les RPG (surtout dans le contexte du pays d'origine spécifique). La population originaire d'Aceh au Canada est petite; il est donc difficile de « diriger » les nouveaux arrivants vers des communautés existantes. C'est ainsi que s'est formée une communauté relativement nouvelle et très concentrée établie exclusivement dans le Grand Vancouver. Cinq ans après la réinstallation, le taux d'emploi et les compétences linguistiques demeurent faibles; en outre, le coût du logement dans le Grand Vancouver est excessif. L'importante proportion d'hommes au sein de cette communauté complique la situation davantage, comme une grande part des ressources et de l'énergie mentale des nouveaux arrivants est consacrée à l'organisation de « mariages transnationaux » avec des femmes d'Aceh qui sont encore en Indonésie.

Les programmes d'anglais, langue seconde (ALS) en Colombie-Britannique ne répondent pas aux besoins particuliers des réfugiés; notamment, il n'y a pas assez de place pour les classes et les réfugiés ne sont pas familiarisés avec les styles d'enseignement canadiens. L'aide du PAR n'est pas suffisante pour que les nouveaux arrivants puissent mener à bien les cours, surtout compte tenu de la nécessité de rembourser les prêts contractés pour le transport et d'envoyer de l'argent à la famille à Aceh. Le manque de soutien à l'enfance est un obstacle majeur. La durée d'inscription limitée fait en sorte que les nouveaux arrivants qui ne parlent pas anglais à l'arrivée ne peuvent pas acquérir les compétences nécessaires pour s'exprimer avec aisance.

En raison du coût élevé du logement et du marché de l'emploi difficile à Vancouver, un nombre croissant de réfugiés entreprennent des démarches de migration secondaire soit vers les banlieues de Vancouver, comme Surrey, soit vers l'Alberta, qui les attire en raison des meilleures perspectives d'emploi qui existent dans cette province. Toutefois, bon nombre d'entre eux reviennent en raison de la faiblesse des réseaux de soutien au sein de la communauté d'Aceh et du soutien gouvernemental. Certains ont même envisagé de retourner à Aceh depuis la signature du traité de paix là-bas, mais cette possibilité n'était pas considérée comme une solution permanente.

BRUNNER, Lisa, Jennifer HYNDMAN, et Alison MOUNTZ. 2012. *Waiting for a Wife: Transnational Marriages and the Social Dimensions of Refugee 'Integration'*, document de travail n° 12-12 de Metropolis British Columbia. Sur Internet :

<http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2012/WP12-12.pdf>

Si l'essentiel de la recherche sur l'intégration des réfugiés est axé les résultats économiques, ce document remédie à la lacune dans la recherche en abordant l'aspect social de l'intégration. Les objectifs des États (qui ne sont préoccupés que par l'économie et la sécurité) sont incompatibles avec certains objectifs des réfugiés (notamment le désir de fonder une famille ou de réunir les membres de leur famille). En ne mettant l'accent que sur les résultats économiques, sans tenir compte des besoins sociaux, les politiques gouvernementales actuelles « freinent » non seulement l'intégration sociale, mais également l'intégration économique des réfugiés à plusieurs égards. On souligne l'importance de l'intégration sociale comme processus à double sens, nécessitant un investissement de la part du groupe de réfugiés et de la collectivité locale. Les attentes et les besoins des communautés particulières de RPG devraient être reconnus en tenant compte du contexte culturel des réfugiés, puisque ce dernier nécessite des programmes adaptés pour aider ces groupes à s'intégrer à un tissu social canadien auquel ils ne sont pas accoutumés.

CIC, DIVISION DE L'ÉVALUATION. 2011a (mars). *Évaluation du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et du Programme d'aide au rétablissement (PAR)*. Sur Internet :

<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/RPG-RAP.pdf>

On a évalué la pertinence et le rendement du PAR, en tenant compte des données annuelles de 2005 à 2009. Voici les principales constatations :

- L'adoption de critères humanitaires pour la réinstallation (conformément à la LIPR) a entraîné un besoin accru de services (toutefois, cette conclusion n'est pas étayée ailleurs dans le document).
- 18 % des RPG quittent leur « collectivité de destination » afin de retrouver leur famille ou leurs amis, pour trouver du travail ou pour accéder à de meilleurs services.
- Les trois quarts ou plus des RPG se disent satisfaits de l'aide offerte par le PAR; 85 % des RPG estiment que le PAR leur permet de répondre à leurs besoins immédiats. Toutefois, les FS ont affirmé que les services étaient insuffisants, et qu'ils devraient être adaptés plutôt que d'être génériques. Les courts délais prévus pour l'orientation nuisent à l'assimilation de l'information.
- Le PAR ne suffit pas pour aider les RPG à accéder à des logements abordables (plus de 56 % des sommes provenant du PAR servent à payer le logement), à répondre à leurs besoins médicaux et à les soutenir de façon générale – 57 % des RPG ont recours aux banques alimentaires, 61 % ont des difficultés à rembourser leur prêt de transport (bon nombre d'entre

eux estiment qu'il est plus important de rembourser leurs prêts que de satisfaire leurs besoins fondamentaux), et 33 % affirment que le plus grand défi à surmonter concerne leurs difficultés financières. Le soutien du revenu accordé par CIC aux RPG est équivalent à l'aide sociale provinciale, mais correspond à moins de la moitié du seuil de faible revenu au Canada.

–Le taux de chômage chez les RPG arrivés au cours des cinq dernières années est de 25 % et de 40 % chez ceux qui sont arrivés au cours des trois dernières années. Les revenus d'emploi un an après leur arrivée sont de 11 700 \$ en moyenne et de 21 700 \$ après cinq ans. Le manque de services d'emploi et la non-reconnaissance des études sont cités comme étant la cause.

–Près de la moitié (43 %) des FS ont reçu 20 % ou plus du nombre annuel d'arrivants prévu en un seul mois à chacune des cinq dernières années.

Plusieurs recommandations sont fournies.

CIC. 2011b (octobre). Guide opérationnel IP (traitement des demandes au Canada) 3 : Traitement au Canada des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et les personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières – Partie 1 (générale). Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip03-part1-fra.pdf>

Ce rapport décrit en termes généraux chaque partie du Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire (PRRPPH). Il comprend ce qui suit :

Les hiérarchies et les responsabilités opérationnelles (administration centrale, bureaux régionaux, bureaux locaux, FS/groupes répondants) [section 6]; les bureaux locaux de CIC sont les points d'interaction avec le gouvernement pour les répondants du secteur privé et les FS. Les répondants et les FS sont responsables de la prestation de presque tous les services (à l'exception du Programme fédéral de santé intérimaire [PFSI], administré par CIC).

Une liste exhaustive de définitions est fournie (section 7).

Le processus de détermination de la destination des RPG et des RPSP est présenté (section 8). Le bureau des visas présente une « demande de destination-jumelage » (DDJ) au Centre de jumelage (CJ), en demandant généralement une communauté où les réfugiés ont de la famille ou des amis. La DDJ est ensuite transmise au bureau local de CIC aux fins de confirmation (à l'exception des demandes concernant Vancouver, Edmonton, Calgary et Winnipeg, qui ne nécessitent pas de consulter le bureau local de CIC).

Les préparatifs de voyage sont décrits (section 9), y compris les responsabilités du CJ (principalement administratives) et des FS.

L'admissibilité au PFSI et les délais connexes sont expliqués (section 10), y compris la manière dont un réfugié est mis au courant de la couverture du PFSI (une feuille d'information et un avertissement verbal concernant les limites du programme).

Le processus administratif de l'octroi de prêts pour les frais de transport est décrit (section 11). Cette responsabilité incombe au bureau local de CIC.

La politique sur le rapatriement volontaire est présentée (section 12). Les réfugiés qui souhaitent repartir doivent obtenir les titres de voyage du pays de rapatriement et ne sont admissibles à aucune aide financière pour payer les frais de transport.

La disposition du « délai prescrit d'un an » est expliquée (section 13). Les réfugiés ont un an à partir de leur date d'arrivée pour désigner les membres de leur famille à l'étranger aux fins de réinstallation. Les membres de la famille ne comprennent que l'époux ou conjoint de fait, les enfants à charge et les petits-enfants (enfants à charge des enfants à charge). Les enfants à charge doivent être âgés de moins de 22 ans.

CIC. 2011c (octobre). Guide opérationnel IP (traitement des demandes au Canada) 3 : Traitement au Canada des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et les personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières – Partie 2 (Programme d'aide à la réinstallation). Sur Internet : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip03-part2-fra.pdf>

Ce rapport traite de ce qui suit :

Il offre un aperçu du PAR (section 14), présentant les responsabilités du FS en ce qui concerne l'orientation initiale, l'admissibilité au soutien du revenu et les montants alloués (principalement pour les RPG qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins, et selon les règlements provinciaux en matière d'aide sociale), les responsabilités de CIC et des « clients » (la responsabilité du client concerne de façon générale l'atteinte de l'autonomie le plus rapidement possible).

Une ventilation des « allocations » de CIC est fournie (section 15). Les allocations mensuelles de nourriture et de logement sont calculées en fonction du taux provincial d'aide sociale; toutefois, CIC accorde une allocation plus importante si la famille est nombreuse par rapport aux familles canadiennes. Ces montants ne sont pas fournis dans le rapport, ce qui fait qu'il est difficile d'établir les sommes réelles allouées au soutien. Des allocations ponctuelles sont prévues pour les produits de première nécessité, les vêtements et les autres besoins de base des ménages; elles sont calculées en fonction de la taille de la famille (à partir de 175 \$ pour les biens de première nécessité + 1 330 \$ pour les articles ménagers + 325 \$ pour les vêtements dans le cas d'une personne non accompagnée).

Les articles ménagers peuvent être fournis par le FS ou un fournisseur désigné par CIC. Une allocation supplémentaire saisonnière de 175 \$ est fournie pour les vêtements d'hiver. Diverses allocations peuvent être fournies pour les déplacements, les diètes prescrites, la maternité et les nouveau-nés, les enfants de moins de 6 ans, etc. Les allocations pour enfants qui commencent à fréquenter l'école comprennent un montant unique de 150 \$ et un supplément mensuel de 20 \$.

La section 16 explique comment CIC gère le soutien au revenu.

La section 17 décrit l'incidence des biens personnels des réfugiés nouvellement arrivés sur le soutien au revenu. Une personne non accompagnée peut conserver 5 000 \$ en biens personnels avant que le soutien au revenu soit touché. La valeur excédentaire à ce seuil est tout simplement retranchée du total des allocations précisées ci-dessus.

La section 18 décrit comment sont calculés les montants des chèques d'allocations. Elle présente également le « prêt d'aide à l'établissement » dont peut se prévaloir tout nouvel immigrant (pas seulement les RPG).

La section 19 décrit en détail l'émission des chèques de soutien.

La section 20 explique comment sont effectuées les réévaluations de la situation à l'égard du PAR. Parmi les événements qui nécessitent une réévaluation, il y a les changements d'emploi et d'état matrimonial, l'incarcération et les événements liés à la santé.

La section 21 explique comment on assure la surveillance des « clients » réfugiés et la manière dont ils sont échantillonnés aux fins de surveillance.

Les participants au PAR peuvent gagner jusqu'à 50 % du revenu provenant des allocations du PAR avant que celles-ci soient réduites. Si une famille de réfugiés gagne plus de 50 % du revenu attribuable au PAR, les allocations du PAR sont réduites d'une somme équivalente au montant excédentaire (section 22). Il n'y a donc aucun avantage pour les nouveaux arrivants à gagner plus de 50 % du montant de leur soutien jusqu'à ce que leur revenu d'emploi soit supérieur au montant total des allocations du PAR.

La section 23 explique les ramifications des paiements en trop faits par erreur par CIC et les pénalités infligées en cas d'abus du PAR. Habituellement, les paiements en trop sont compensés au moyen de retenues sur les paiements futurs, en tenant compte des difficultés potentielles que les retenues pourraient causer.

La section 24 décrit en détail les procédures relatives à la disposition du délai prescrit d'un an pour le traitement des demandes de réunification des membres de la famille qui n'accompagnent pas le demandeur. Ces procédures s'appliquent uniquement aux RPG. Une explication du programme est fournie à la section 13 de la partie 1. Pour les RPSP et les participants au PAC, voir respectivement la section 41 dans la partie 3 et la section 51 dans la partie 4. Notamment, les RPG ne peuvent désigner que les membres de la famille qui ont été nommés dans leur demande de réinstallation originale; tout rejet doit être accompagné d'une explication. Les membres de la famille visés par la disposition du délai prescrit d'un an peuvent obtenir un prêt pour le voyage et une aide financière de départ. Ils peuvent être admissibles à une aide financière du PAR, et, le cas échéant, peuvent s'en prévaloir pendant un an à partir de leur date d'arrivée. Une allocation unique pouvant atteindre 1 000 \$ peut être accordée aux familles réunies qui doivent déménager dans un logement plus grand.

La section 25 traite de la migration secondaire, définie comme se produisant lorsqu'un réfugié change de destination après son arrivée. Si un réfugié qui reçoit une allocation du PAR déménage dans une nouvelle ville, il demeure admissible à l'aide financière calculée au moment de l'évaluation initiale. Le soutien du revenu est parfois perturbé par les mesures de coordination des bureaux de CIC pour s'assurer que les paiements ne sont pas effectués en double. Le logement temporaire n'est pas fourni. Le bureau de CIC tente de déterminer la raison du déménagement.

La section 25 traite également du choix d'une destination par le réfugié, qui concerne la situation où « [l]e réfugié ou la famille choisit, avant ou à l'arrivée au Canada, de se rendre à une destination autre que celle qui avait été choisie pour eux (par le bureau à l'étranger avant leur arrivée au Canada ou au point d'entrée) ». CIC et les FS tentent d'appuyer ces changements inattendus de manière à limiter autant que possible l'incidence sur les programmes, et de déterminer les motifs justifiant cette décision.

La section 26 décrit en détail les procédures relatives aux mineurs seuls qui sont considérés comme des personnes à charge de fait. Il incombe à l'agent des visas du pays d'origine de déterminer si quelqu'un est une personne à charge de fait. Les réfugiés nouvellement arrivés doivent signer un formulaire pour déclarer qu'ils comprennent les responsabilités d'un adulte à l'égard d'une personne à charge au Canada. Les FS et CIC sont responsables de surveiller la

sécurité de l'enfant ou des enfants, y compris de tenir un entretien obligatoire de suivi sept mois après l'arrivée au pays.

CIC. 2011d (octobre). *Guide opérationnel IP (traitement des demandes au Canada) 3 : Traitement au Canada des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et les personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières – Partie 3 (Programme de parrainage privé de réfugiés)*. Sur Internet :

<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip03-part3-fra.pdf>

Ce rapport donne un aperçu du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), qui permet aux citoyens et aux résidents du Canada de parrainer des personnes reconnues par le gouvernement du Canada en tant que réfugiés.

La section 2 donne un aperçu des groupes qui peuvent déposer une demande de parrainage de réfugiés. Il s'agit des signataires d'entente de parrainage (SEP), soit des organisations incorporées qui ont signé une entente avec CIC, des groupes de cinq citoyens ou résidents du Canada (G5), des répondants (organismes) communautaires, ou des membres de ces groupes travaillant de concert (par exemple, une personne qui collabore avec un SEP).

La section 3 décrit les responsabilités des intervenants. Notamment, l'agent du PPPR du bureau local de CIC est responsable d'approuver les répondants et d'assurer la médiation en cas de conflits entre les répondants et les RPSP. Le groupe de parrainage est tenu de fournir des soins, l'hébergement, une aide à l'établissement et du soutien pendant une durée maximale de 12 mois ou « jusqu'à ce que le réfugié devienne autonome ». Les groupes de parrainage doivent fournir « un soutien équivalent aux taux locaux de l'aide sociale en vigueur ».

La section 5 décrit les exigences d'admissibilité des groupes de parrainage. Les groupes doivent résider dans la municipalité où les réfugiés seront réinstallés, et ne doivent pas être constitués de membres ayant un casier judiciaire.

La section 6 décrit le processus de demande et d'approbation auquel les personnes souhaitant devenir un SEP doivent se soumettre.

Les sections 7 à 14 expliquent comment sont traitées les différentes catégories de demandes de parrainage. Des critères similaires sont fixés pour chaque catégorie. Les attentes sur le plan financier sont énoncées en détail à cet endroit; elles ressemblent aux dispositions relatives aux RPG. En outre, d'autres facteurs qui sont pris en considération durant le traitement des demandes (comme le financement, le soutien, la planification, l'établissement, etc.) sont décrits. Les procédures relatives à la communication de l'approbation ou du refus sont fournies.

La section 15 décrit l'interaction qui existe entre le parrainage privé et la disposition du délai prescrit d'un an visant la réunification de la famille. Cela ressemble aux procédures relatives aux RPG.

La section 16 explique les circonstances dans lesquelles le parrainage peut être prolongé jusqu'à 36 mois et les procédures connexes. Cette décision est prise avant l'arrivée des réfugiés, lorsque le bureau des visas estime que l'aide est nécessaire et que le groupe de parrainage est prêt à fournir une aide prolongée.

La section 17 décrit la manière dont CIC assure le suivi des services du PPPR afin de veiller à ce que les groupes de parrainage fournissent l'aide financière et morale, et le soutien à l'établissement nécessaires.

CIC. 2012a (mars). Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés admis au Canada, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet :

http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bdim/LCR_FRE.pdf

Voici certaines des principales conclusions tirées des résultats de la BDIM de 2008 concernant les RAC :

–En 2010, les RAC constituaient la plus grande part des réfugiés, soit 37 %, un nombre légèrement supérieur aux RPG et aux RPSP.

–En 2010, 71 % des RAC se sont établis en Ontario et 19 % au Québec.

–Le dernier pays de résidence permanente des RAC était en premier lieu la Colombie (25 %), suivie par le Sri Lanka et les États-Unis dont les résultats étaient similaires (soit environ 15 %).

–De 1990 à 2010, presque deux fois plus d'hommes que de femmes ont fait une demande en tant que RAC. Il était beaucoup moins commun de voir arriver les époux et les personnes à charge de RAC au Canada que les demandeurs principaux eux-mêmes (environ un tiers seulement).

–63 % des RAC avaient entre 25 et 45 ans. Le rapport ne désigne pas cette tranche d'âge comme étant le « noyau de la population d'âge actif », le terme utilisé dans le rapport sur les RPG.

–Les RAC atteignent la moyenne canadienne de déclaration de revenus d'emploi la troisième année après leur admission. Ce résultat est également plus élevé que celui des RPG. Bien que le revenu des RAC au cours de leurs premières années après l'arrivée au pays soit généralement plus élevé que celui des RPG ou des RPSP, à long terme, les réfugiés d'autres catégories déclarent des revenus supérieurs aux leurs.

–Les tendances des RAC concernant le recours à l'aide sociale sont similaires à la moyenne de toutes les catégories de réfugiés (soit environ 30 % au cours de leur première année et 18 % cinq ans après l'arrivée). Cependant, les RPG y ont beaucoup plus recours sur l'ensemble des cinq ans, et les RPSP beaucoup moins durant leur première année (bien qu'ils se rapprochent de la moyenne à ce chapitre cinq ans après leur arrivée).

CIC. 2012b (mars). Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés pris en charge par le gouvernement, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet :

http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bdim/GAR_Fre.pdf

Voici certaines des principales conclusions tirées des résultats de la BDIM de 2008 concernant les RPG :

–Le nombre de RPG est demeuré relativement stable depuis 1990, avec une moyenne d'environ 7 000 par an. Cela représente de 3 % à 4 % de l'ensemble des admissions.

–La province de l'Ontario est la principale destination des RPG (environ 40 %) suivie de près par le Québec.

–Les pays d'origine des RPG sont très variés; toutefois, les RPG admis en provenance des 10 pays d'origine les plus communs constituaient 82 % des arrivants.

–Au cours des années 1980, les demandeurs principaux et leurs époux et personnes à charge sont arrivés dans une proportion à peu près égale; depuis 2000, la proportion d'époux et de personnes à charge est plus élevée (selon un ratio d'environ 1 pour 1,6). Un nombre égal d'hommes et de femmes sont entrés au pays.

–70 % des demandeurs principaux acceptés en tant que RPG faisaient partie du noyau de la population d'âge actif, soit de 25 à 54 ans. Les époux et les personnes à charge étaient, en général, beaucoup plus jeunes.

–Seuls 45 % des RPG ont déclaré un revenu au cours de leur première année, ce qui est le résultat le plus bas de toutes les catégories de réfugiés. À leur 5^e année au Canada, les RPG, en moyenne, avaient atteint la moyenne canadienne. Les RPG ont déclaré des revenus inférieurs à la moyenne des réfugiés jusqu'à leur 7^e année inclusivement.

–Selon le rapport, les RPG ont beaucoup plus recours aux programmes d'aide sociale que toutes les autres catégories de réfugiés ou d'immigrants (plus du double au cours de leur première année). Toutefois, ces données comprennent le PAR, qui est distinct de l'aide sociale provinciale, ce qui fausse les résultats; par exemple, selon ces données, les RPSP ont une moyenne beaucoup plus faible, mais un soutien financier équivalent est offert par les groupes de parrainage privés. Ces taux baissent considérablement à la cinquième année, ce qui témoigne de la nature temporaire du PAR.

CIC. 2012c (mars). Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés parrainés par le secteur privé, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet :

http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bdim/PSR_FRE.pdf

Voici certaines des principales conclusions tirées des résultats de la BDIM de 2008 concernant les RPSP :

–Depuis le milieu des années 1990, les RPSP représentent seulement de 1 % à 2 % de l'ensemble des arrivants (de toutes les catégories d'immigrants).

–Environ 50 % des RPSP avaient l'Ontario comme destination.

–90 % des RPSP venaient des 10 principaux pays d'origine et la grande majorité d'entre eux en 2010 arrivaient d'Iraq.

–Un plus grand nombre d'hommes étaient admis; toutefois, cette tendance a diminué depuis les années 1980. Parmi les nouveaux arrivants chez les RPSP, 48 % sont des femmes et 52 % des hommes. Les époux et les personnes à charge étaient un peu plus nombreux que les demandeurs principaux (1,2 pour 1).

–Environ 70 % des RPSP demandeurs principaux étaient âgés de 25 à 54 ans (noyau de la population d'âge actif).

–Même au cours de la première année après leur arrivée, un plus grand nombre de RPSP que la moyenne canadienne ont déclaré qu'ils travaillaient. Cette tendance se poursuit durant les cinq ans suivant leur arrivée. Malgré ces données d'apparence positive, les RPSP gagnent, en moyenne, les revenus d'emploi les plus faibles de toutes les catégories d'immigrants, ce qui laisse entendre qu'ils sont sous-employés de façon chronique.

–Parmi les réfugiés de toutes les catégories, ce sont les RPSP qui ont le moins recours à l'aide sociale. Cependant, plutôt que de diminuer, le recours à l'aide sociale demeure plus élevé après cinq ans qu'au cours de la première année après leur arrivée.

CIC. 2012d (mars). Profils des catégories d'immigration d'après la BDIM 2008 : Réfugiés admis au Canada. Annexe : Tables de données, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet :

http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/bdim/LCR_tables-f.pdf

Ensemble de données statistiques démographiques sur les RAC. Comprend les destinations au Canada, le pays d'origine, la répartition selon l'âge et les données sur l'emploi.

CIC. 2012e (mars). Rapport de base de la BDIM 2008 : Portrait national des résultats des immigrants : Revenus d'emploi de 2001 à 2008, coll. « Documents de recherche de la BDIM 2008 ». Sur Internet :

<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/bdim-base-2008.pdf>

Les réfugiés (RPG, RPSP et RAC) gagnent moins en moyenne que toutes les catégories d'immigrants économiques, et moins de la moitié de la moyenne canadienne. La moyenne des revenus s'est lentement améliorée depuis le début des années 1990. Toutefois, en 2008, les revenus des réfugiés n'étaient encore que de 42 % de la moyenne canadienne. Les revenus moyens augmentent lentement, mais continuellement avec le temps (par exemple, les réfugiés arrivés en 2005 gagnaient 45 % de la moyenne nationale, et 51 % en 2008). Le rapport ne traite pas en détail des expériences relatives aux demandes pour considérations d'ordre humanitaire.

CLEVELAND, Janet, et Cécile ROUSSEAU. 2013 (juillet). « Psychiatric Symptoms Associated With Brief Detention of Adult Asylum Seekers in Canada », *Revue canadienne de psychiatrie = Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 58, n° 7. Sur Internet :

<http://publications.cpa-apc.org/media.php?mid=1545>

En comparant des groupes de demandeurs d'asile qui ont été détenus à d'autres qui ne l'ont pas été, mais qui ont vécu des expériences similaires avant leur arrivée au Canada, les auteurs constatent que, même après de très courtes périodes de détention, les symptômes de stress post-traumatique, de dépression et d'anxiété étaient nettement plus importants. Une corrélation a été constatée entre une détention médiane de 17,5 jours (moyenne de 31,2 jours) et les symptômes de troubles psychologiques. Ces constatations correspondent à ce qui a été découvert aux États-Unis et au Royaume-Uni. Compte tenu des forts traumatismes vécus par les demandeurs d'asile avant la migration, ils devraient être considérés comme étant une population vulnérable qui ne devrait pas être soumise à la détention. Les auteures recommandent que les gouvernements envisagent d'autres moyens d'action afin d'atténuer les troubles psychologiques.

D'ADDARIO, Silvia, Jeremy KOWALSKI, Maryse LEMOINE, et Valerie PRESTON. 2008 (octobre). *Finding Home: Exploring Muslim Settlement in the Toronto CMA*, document de travail n° 68 du CERIS. Sur Internet :

http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/pdf/research_publication/working_papers/wp68.pdf

Les tendances en matière d'établissement des nouveaux arrivants qui se déclarent musulmans sont modérément influencées par la religion. Tout d'abord, les musulmans ne doivent pas être considérés comme un groupe homogène; ils viennent de régions différentes, ont des antécédents différents et appartiennent à des sous-communautés religieuses différentes. Il existe une ségrégation résidentielle limitée, étant donné que les particuliers et les ménages

s'établissent près des mosquées et dans les quartiers caractérisés par la présence de réseaux de soutien social, mais elle est beaucoup moins prononcée que dans plusieurs autres populations ethnoreligieuses d'immigrants. Les auteurs estiment que ces tendances relatives à l'établissement ne nuisent pas au processus d'intégration; au contraire, une étude de cas montre que des nouveaux arrivants musulmans se servent de la mosquée locale comme lieu à partir duquel ils prennent contact avec la population canadienne générale. Les auteurs concluent en faisant valoir qu'un plus grand nombre d'études devraient être réalisées concernant les différentes sous-communautés de musulmans à Toronto, en prenant notamment en considération la secte et le pays d'origine.

DERWING, Tracey, Murray MUNRO, Marlene MULDER, et Marilyn ABBOTT. 2010. *Analyse des données sur les niveaux de compétence linguistique canadiens issues de l'enquête sur la langue (Citoyenneté)*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada. Sur Internet :

<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/competence-linguistique.pdf>

Au terme d'une analyse statistique des données existantes de CIC, les auteurs constatent que, parmi toutes les catégories d'immigrants, les réfugiés s'en tirent toujours moins bien lorsque leurs compétences linguistiques sont comparées aux normes établies. Cependant, cela n'est pas surprenant, puisque la LIPR de 2002 a redéfini les critères de sélection des réfugiés aux fins de leur réinstallation d'après la vulnérabilité et le besoin plutôt que le potentiel économique. Les réfugiés sont plus susceptibles de tirer parti des possibilités de formation linguistique à plein temps. Les auteurs notent que l'ensemble de données ne fait pas la distinction entre les RPG, les RPSP, et les RAC et avancent qu'une recherche plus approfondie est nécessaire, car il existe probablement des écarts entre ces groupes.

DROLET, Julie, Miu Chung YAN, et Jenny FRANCIS. 2012 (août). *A Working Paper on Settlement, Integration, and Welcoming Communities Domain in British Columbia, 1996–2012*, document de travail n° 12-07 de Metropolis British Columbia. Sur Internet :

<http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2012/WP12-07.pdf>

Ce document fait la synthèse de 61 documents de travail rédigés dans le cadre du domaine de recherche sur l'établissement, l'intégration et les collectivités accueillantes de Metropolis British Columbia.

Voici certaines des constatations faites concernant les réfugiés :

- L'établissement de partenariats avant le départ et la planification avant l'arrivée des personnes aident à traiter les problèmes et à surmonter les défis en matière de réinstallation.
- Lorsque les membres de familles élargies sont installés ensemble, cela accroît les probabilités qu'ils demeurent dans les villes de petite taille ou de taille moyenne.
- Les objectifs des programmes de formation linguistique et d'emploi ne sont pas atteints, ce qui entraîne des problèmes d'intégration qui perdurent même cinq ans après l'arrivée au Canada.

La Colombie-Britannique est l'une des trois provinces seulement à avoir signé un accord sur l'immigration avec le gouvernement fédéral en vue de concevoir et de mettre en place des programmes d'établissement des immigrants financés par le gouvernement fédéral et offerts par des organismes communautaires à but non lucratif et des arrondissements scolaires publics.

FRANCIS, Jenny. 2010. « Conditions de logement médiocres des réfugiés africains dans le district régional du Grand Vancouver », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de

l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 67-72. Sur Internet :

http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf

Les RPG et les demandeurs d'asile en provenance des pays africains qui sont établis dans le Grand Vancouver vivent une crise du logement. Les prix élevés et le manque de logements libres combinés aux petits salaires, à la discrimination et aux délais de traitement des demandes engendrent un cercle vicieux de problèmes, comme la pauvreté, les dettes, la faim et un risque élevé d'itinérance. Le manque d'information sur les marchés canadiens du logement est un problème grave. Un ensemble de facteurs peut empêcher les réfugiés de se trouver des logements abordables ou subventionnés, dont le sexe, l'état matrimonial, la taille de la famille, la connaissance de la langue, les études, et le fait d'avoir vécu dans des camps de réfugiés. Les défis auxquels se heurtent les demandeurs d'asile sont considérablement plus importants : 73 % des demandeurs d'asile participants ont déclaré avoir vécu au moins une période d'itinérance, principalement en raison de l'appui institutionnel quasi inexistant pour ce groupe. Les RPG et les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables aux traumatismes imprévus, comme de subir un incendie ou d'être victime d'une agression, qui peuvent aboutir à des périodes d'itinérance.

GAGNON, Anita, Geoffery DOUGHERTY, Olive WAHOUSH, Jean-Francois SAUCIER, Cindy-Lee DENNIS, Elizabeth STANGER, Becky PALMER, Lisa MERRY, et Donna STEWART. 2013. « International Migration to Canada: The Post-Birth Health of Mothers and Infants by Immigration Class », *Social Science and Medicine*, vol. 76.

Une étude menée à Montréal et à Toronto révèle que les femmes de toutes les catégories d'immigrants sont plus susceptibles de recevoir un diagnostic de trouble de santé postnatal que les femmes nées au Canada, et sont moins portées à se faire traiter par le réseau de santé canadien. En comparant les différentes catégories d'immigrants, on constate que les RAC sont beaucoup plus susceptibles de souffrir de troubles psychosociaux que les autres immigrants, en raison des deux ensembles de défis auxquels ils sont confrontés : la possibilité d'avoir vécu des expériences traumatiques avant la migration et l'incertitude concernant leur vie après leur migration, l'accès insuffisant aux services postnatals et la menace d'expulsion étant les principaux facteurs contribuant à cette incertitude. En outre, les mères et les nouveau-nés parmi les RPG sont plus à risque que les autres immigrants et que les mères nées au Canada, mais moins que les RAC. Les auteurs affirment que tous les immigrants résidant au Canada depuis moins de cinq ans devraient faire l'objet d'un suivi et recevoir des services supplémentaires.

HARI, Amrita, Susan MCGRATH, et Valerie PRESTON. 2013 (mars). *Temporariness in Canada: Establishing a research agenda*, document de travail n° 99 du CERIS. Sur Internet :

http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/04/CWP_99_Hari_McGrath_Preston.pdf

Les auteures remettent en question les « visées économiques » du gouvernement canadien, qui admet certains migrants jugés acceptables et compromet les droits des autres migrants jugés moins acceptables, comme les migrants irréguliers. L'arrivée massive de populations de migrants est de plus en plus associée à une « panique morale » sociétale dans le discours public, et en conséquence on produit de plus en plus de justifications pour contourner ou interpréter le droit international de manière à exclure les réfugiés. Cela pousse un nombre croissant de demandeurs d'asile désespérés à devenir des clandestins, ce qui alimente d'autant plus les crises morales et les craintes en matière de sécurité.

Les auteures examinent comment l'« illégalité » des migrants est le produit délibéré du discours et est de plus en plus associée dans le discours aux « demandeurs d'asile » (et, de manière générale, au « terrorisme »). Les migrants sans statut sont activement dépeints comme étant des « problèmes » et sont « rendus illégaux » – dépouillés de la plupart des droits élémentaires prévus par la loi. En outre, on refuse généralement aux migrants sans statut le droit de broser leur propre portrait, même dans les ouvrages érudits : [traduction] « Le clandestin imaginaire est pauvre, a la peau brune et est démuné. »

L'externalisation de la frontière afin de restreindre les possibilités de demander l'asile est traitée dans l'ouvrage; ces politiques sont justifiées par l'illégalité provoquée du passage de clandestins et par l'association faite entre les demandeurs d'asile et le terrorisme. En outre, le discours sur les « faux réfugiés » appuie ces politiques.

Les auteurs tracent un résumé de l'histoire du droit des réfugiés au Canada, décrivant les projets de loi C-49, C-4, C-11 et le plus récent, le projet de loi C-31. Le reste du document est consacré à un aperçu général de la recherche sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres migrants temporaires au Canada, et souligne les lacunes qui existent dans les écrits.

HCR. 2014. *Asylum Trends 2013: Levels and Trends in Industrialized Countries*, Genève, HCR. Sur Internet :

<http://www.unhcr.org/5329b15a9.html>

Ce rapport présente des données statistiques sur les nouvelles demandes d'asile effectuées directement dans certains « pays industrialisés » reconnus par le HCR comme étant des destinations de choix pour les demandeurs d'asile. Dans le monde entier, il y a eu 612 730 demandes d'asile en 2013; cela représente une augmentation de 28 % par rapport à 2012. Le Canada, à l'inverse, a connu une baisse des nouvelles demandes d'asile d'environ 50 %. L'Allemagne a reçu le plus grand nombre de nouveaux demandeurs d'asile, soit près de 110 000, tandis que le Canada en a reçu 10 500. Les Syriens qui fuyaient leur pays après trois ans de guerre civile représentaient le plus grand nombre de demandeurs d'asile d'un même pays. L'Allemagne et la Suède ont reconnu le plus grand nombre de demandes d'asile faites par des Syriens, soit respectivement 11 851 et 16 317. Le Canada en a reçu 493.

HIEBERT, Daniel, Silvia D'ADDARIO, et Kathy SHERRELL. 2009. « Taking Care of Their Own? Or Falling between the Cracks? Absolute and Relative Homelessness among Immigrants, Refugees, and Refugee Claimants in Vancouver », dans *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada*, sous la direction de J. David Hulchanski, Philippa Campsie, Shirley Chau, Stephen Hwang et Emily Paradis, Toronto, Cities Centre, Université de Toronto, chap. 5.2. Sur Internet :

www.homelesshub.ca/FindingHome

Les nouveaux arrivants sont très vulnérables aux changements dans le marché du logement. Les auteurs mesurent l'itinérance selon l'échelle suivante : la contrainte du logement (consacrer 30 % du revenu au logement), la contrainte critique du logement (consacrer plus de 50 % du revenu au logement), l'itinérance relative (recourir à l'hébergement temporaire), et l'itinérance absolue (vivre dans des refuges ou sans abri).

Selon une étude menée dans des refuges, peu d'immigrants et de réfugiés ont recours aux refuges. Les auteurs affirment que certains immigrants et réfugiés bien établis ont recours à

leurs réseaux sociaux pour se trouver un refuge en période de crise du logement. Les demandeurs d'asile, la catégorie d'immigrants ayant le moins accès à un réseau social selon l'étude, ne sont habituellement pas au courant de l'aide offerte et tendent à « passer entre les mailles du filet ». Pour cette raison, les auteurs utilisent l'expression « itinérance cachée » pour décrire la situation.

Tous les répondants – des demandeurs d'asile admis au Canada – ont vécu une période de contrainte critique du logement pendant les premières étapes de l'établissement et 11 % d'entre eux ont dû consacrer plus de 75 % de leur revenu au logement. Certains répondants ont affirmé avoir manqué d'argent pour répondre à leurs besoins médicaux et alimentaires. Les difficultés liées à la recherche d'un emploi ont été citées comme étant un problème majeur, comme l'expérience acquise antérieurement n'est pas prise en considération et qu'on insiste sur « l'expérience acquise au Canada », quelles que soient les compétences des postulants. Les participants ont ouvertement discuté des questions de discrimination et des difficultés liées à la langue. Beaucoup ont mentionné qu'ils avaient eu des problèmes d'orientation après leur arrivée, puisque les demandeurs d'asile qui arrivent à Vancouver n'ont pas accès aux programmes d'orientation offerts aux RPG et aux RPSP.

HIEBERT, Daniel, et Kathy SHERRELL. 2009. *The integration and inclusion of newcomers in British Columbia*, document de travail n° 09-11 de Metropolis British Columbia. Sur Internet :

<http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2009/2009PBNs.pdf>

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a récemment réinvesti dans son régime d'intégration des immigrants et l'a élargi. Ces nouveaux systèmes sont de plus en plus fondés sur des modèles d'affaires mettant l'accent sur le potentiel économique plutôt que les résultats sociaux; toutefois, certains tirent parti d'une créativité considérable malgré les ressources limitées et contribuent beaucoup au rapprochement des programmes d'intégration de la Colombie-Britannique avec les normes nationales. L'inspiration dont bénéficient ces programmes découle beaucoup d'une meilleure communication entre les administrations locales et au sein de celles-ci et de véritables consultations menées auprès des fournisseurs de services. Les résultats devraient faire l'objet d'un suivi afin d'en tirer des recommandations quant aux « pratiques exemplaires » dont pourraient profiter les programmes dans l'ensemble du Canada. Les auteurs se disent très préoccupés quant à l'avenir de ces programmes, toutefois, compte tenu des importantes compressions budgétaires et de l'accent étroit mis sur la « rentabilité ».

HYNDMAN, Jennifer. 2011. *Research Summary on Resettled Refugee Integration in Canada*, HCR. Sur Internet :

<http://www.unhcr.org/4e4123d19.pdf>

Dans une méta-analyse de la recherche jusqu'à 2011 sur l'intégration des réfugiés au Canada, Hyndman constate que depuis l'entrée en vigueur de la LIPR en 2002, les RPG sont plus jeunes et moins bien instruits. Malgré cela, il n'y a pas eu d'importants changements dans les résultats économiques des RPG, et certaines sous-populations ont même connu une performance économique accrue. Au sein de la population, le faible niveau de scolarité et le jeune âge sont associés à des revenus inférieurs. Bien que selon le rapport, on estime généralement que les RPSP deviennent autonomes plus rapidement que les RPG, leurs revenus médians sont nettement inférieurs. Selon la recherche, les RPSP sont forcés de travailler plus rapidement en désespoir de cause.

HYNDMAN, Jennifer, et Wenona GILES. 2011. « Waiting for what? The feminization of asylum in protracted situations », *Gender, Place and Culture*, vol. 18, n° 3, p. 361-379.

Des millions de réfugiés dans le monde vivent pendant des années, malgré eux, dans des camps de réfugiés ou sans statut juridique dans des pays d'accueil. Les Nations Unies appellent ces impasses des « situations de réfugiés prolongées » ou SRP. Ces personnes sont prises au piège dans un espace d'aide humanitaire qui s'amenuise et sont négligées par les gouvernements des pays d'accueil et la communauté internationale, sans moyen sûr de revenir en arrière ou d'avancer. Les demandeurs d'asile potentiels prennent parfois des risques désespérés afin d'échapper à leur situation. Lorsqu'ils cherchent à se rendre dans des pays plus riches afin de faire une demande d'asile, les gouvernements les qualifient de « menaces » à la sécurité ou au régime d'aide sociale. Les gouvernements assimilent de plus en plus la migration à un problème de sécurité, en utilisant des stratégies comme des périodes de détention plus longues, des processus d'expulsion accélérés et « l'externalisation » à l'étranger des contrôles frontaliers afin d'empêcher ou de dissuader les demandeurs d'asile de tenter de se prévaloir de leurs droits.

HYNDMAN, Jennifer, et Alison MOUNTZ. 2008. « Another brick in the wall? Neo-refoulement and the externalization of asylum by Australia and Europe », *Government and Opposition*, vol. 43, n° 2, p. 249-269.

L'article 33 de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 de l'ONU garantit la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile contre le « refoulement », c'est-à-dire l'expulsion sommaire. L'externalisation des contrôles frontaliers en Amérique du Nord, en Australie et en Europe, afin de bloquer les personnes qui voudraient migrer de façon irrégulière, empêche les réfugiés légitimes d'avoir accès au territoire souverain, ce qui est nécessaire pour faire une demande d'asile en vertu de la Convention de 1951; cette manœuvre juridique permet aux États de se dégager de leurs responsabilités en matière de refoulement en redirigeant les migrants irréguliers qui veulent demander l'asile vers des pays de transit ou leur région d'origine *avant* qu'ils ne puissent faire la demande qui garantirait leur protection. Hyndman et Mountz soulignent ce non-respect de l'esprit du droit international concernant les réfugiés en forgeant le terme néo-refoulement pour désigner ces interceptions qui ont lieu avant l'arrivée et les exclusions qui s'ensuivent. Le néo-refoulement est étroitement lié aux discours qui représentent de façon douteuse les migrants irréguliers en général, et plus particulièrement les demandeurs d'asile, comme des menaces potentielles à la sécurité.

IRIYAMA, Yukiko. 2011. *Overview of global resettlement and current challenges*, document de travail du HCR. Sur Internet :

http://www.refugeestudies.jp/journal/Iriyama_Overview%20of%20Global%20Resettlement_2010.pdf

Depuis les années 1990, la politique internationale sur la réinstallation s'est de plus en plus axée sur les cas individuels plutôt que sur la réinstallation en tant que solution principale ou partielle pour régler la situation des réfugiés. Récemment, le HCR a redonné à la réinstallation son sens de « solution durable », malgré le grand nombre de réfugiés dans le monde à qui la possibilité de réinstallation dans un autre pays ne sera jamais accordée. L'intégration dans les communautés d'accueil, plutôt que la simple entrée dans un pays tiers, est nécessaire pour le HCR estime qu'une « solution durable » a été atteinte. En comparant les résultats économiques des RPG qui sont arrivés au Canada avant et après la LIPR de 2002, il a été constaté que l'aide

apportée après l'arrivée est beaucoup plus importante pour réussir l'intégration que tous les indicateurs qui permettraient de prédire le potentiel d'intégration avant le départ.

LABOUR AND IMMIGRATION RESEARCH CENTRE, LABOUR GROUP. 2012. *New Land, New Life: Long-Term Settlement of Refugees in New Zealand*, rapport principal, Wellington, Ministry of Business, Innovation and Employment. Sur Internet :
<http://www.dol.govt.nz/research/migration/pdfs/new-land-new-life-longterm-settlement-refugees-main-report.pdf>

Les constatations faites lors d'un sondage mené auprès de 512 réfugiés intégrés en Nouvelle-Zélande dans le cadre du programme de quota des réfugiés de 1993 à 1999 concordent étroitement avec les résultats des études canadiennes. L'emploi est le principal défi que doivent surmonter les réfugiés dix ans après leur arrivée, leurs revenus hebdomadaires moyens étant près de la moitié du revenu moyen national, selon les statistiques. Les réseaux sociaux jouent un important rôle dans les résultats d'intégration. Le logement est toujours un problème. Malgré les besoins continus, 94 % des réfugiés ont obtenu leur citoyenneté ou ont entrepris les démarches pour l'obtenir, et conciliaient aisément leur identité de Néo-Zélandais et leur appartenance à une communauté associée au pays d'origine.

LONG, Katy. 2011. *Permanent crises? Unlocking the protracted displacement of refugees and internally displaced persons*, document de travail du Refugee Studies Centre, Université d'Oxford. Sur Internet :

<http://www.refworld.org/pdfid/4ec22c722.pdf>

Le HCR définit la « situation de réfugiés prolongée » (SRP) comme une situation où une population a été déplacée vers un autre pays et y est demeurée pendant au moins cinq ans sans perspective de « solution durable » à court terme. On estime que cette définition vise 7,2 millions de réfugiés qui vivent une de 30 « situations » reconnues. Comme les méthodes traditionnelles pour résoudre les crises en cours ont clairement échoué, la communauté internationale et les pays d'accueil doivent adopter de nouvelles stratégies novatrices pour rétablir la citoyenneté normale et « désamorcer » les mécanismes qui font en sorte que des personnes sont piégées dans ces situations. Pourtant, les gouvernements (des pays d'accueil, donateurs ou d'origine) ont tendance à assimiler les réfugiés à un « problème » démographique déshumanisé qui doit être éliminé, c'est-à-dire à la présence physique de résidents étrangers indésirables sur *leur* territoire (p. 1). Cette lacune dans la protection constitue un échec international en matière de gouvernance qui devrait être réparé par l'adoption, par les pays d'accueil et les pays donateurs, de politiques plus tolérantes.

MAKWARIMBA, Edward, Miriam STEWARD, Laura SIMICH, Knox MAKUMBE, Edward SHIZHA, et Sharon ANDERSON. 2013. « Sudanese and Somali refugees in Canada: Social support needs and preferences », *International Migration*, vol. 51, n° 5, p. 106-118.

Selon la recherche, le soutien social fait accroître le bien-être émotionnel et facilite l'intégration des groupes de réfugiés. La réinstallation réduit l'accès aux réseaux sociaux puisque les nouveaux arrivants sont séparés de ceux-ci. Les répondants ont souligné que cette « cassure » était un défi, et qu'ils voulaient de l'aide afin d'élargir et de renforcer leurs réseaux existants (p. 109) pour faire face aux difficultés liées à l'emploi, aux finances, à la famille et aux enfants, au logement, à la discrimination et à la langue. Les réfugiés ont déclaré que la solitude et la dépression faisaient obstacle à la résolution de bon nombre de ces problèmes.

La compréhension de services de soutien peu familiers offerts dans une langue seconde constitue un défi. Les participants ont été dépassés par la quantité d'informations reçues après leur arrivée, alors qu'ils étaient très désorientés. Il a été suggéré d'offrir une orientation plus progressive aux services de soutien. En outre, les services ont tendance à ne pas mettre l'accent sur l'acquisition des compétences : les réfugiés réinstallés qui viennent de camps ne sont pas habitués à effectuer des tâches élémentaires comme faire des courses, interagir avec des banques, rédiger un CV ou participer à une entrevue d'embauche. Certains FS ont été critiqués parce qu'ils offraient le même programme d'orientation aux personnes ayant fait un long séjour dans un camp de réfugiés qu'à celles qui arrivaient directement d'une zone de guerre.

Plusieurs réfugiés nouvellement arrivés se sont plaints du manque d'information concernant les exigences de reconnaissance des équivalences pour l'acceptation des titres de compétences étrangers. Le manque de services d'intégration progressive a été critiqué; par exemple, l'absence de programmes pour répondre aux problèmes particuliers des nouveaux arrivants venant de sociétés où un sexe prédomine a entraîné une réticence à utiliser les services. Les parents étaient préoccupés par les difficultés de leurs enfants à s'adapter à un nouveau système d'éducation et à une nouvelle langue, et estimaient qu'ils n'avaient ni le temps ni les compétences nécessaires pour les aider.

Les participants ont souligné la nécessité d'obtenir une aide individuelle pour résoudre des problèmes personnels, comme les difficultés émotionnelles ou financières. Ils ont également souligné l'importance d'une aide de groupe pour développer des réseaux sociaux et résoudre des problèmes communs. Les programmes de groupe ciblant les personnes du même âge, du même sexe et du même milieu (non seulement de même nationalité) préviennent le gaspillage de temps et de ressources tout en créant des liens sociaux plus solides. En particulier, les participants n'étaient pas à l'aise avec les services offerts par l'intermédiaire d'Internet. Les animateurs professionnels devraient parler la même langue que les participants et les lieux de rencontre devraient être facilement accessibles au sein de la collectivité.

MCMURRAY, Josephine, Katherine BREWARD, Michael BREWARD, Bob ALDER, et Neil ARYA. 2013 (janvier). *Improving access to healthcare for newly arrived refugees*, résumé de recherche du CERIS.

<http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/01/RefugeeHealthClinicFinal.pdf>

Cette étude compare les résultats en santé et sur le plan social des RPG participant au PAR avant et après l'entrée en service du centre de médecine familiale pour les réfugiés Centre for Family Medicine Refugee Health Clinic (RHC) à Kitchener (Ontario), en 2008. Le centre vise à résoudre la difficulté de mettre les réfugiés nouvellement arrivés en contact avec un médecin de famille, et à aider les médecins de famille à dépister et à traiter les maladies complexes qui peuvent être rares au Canada.

Le temps d'attente pour voir un médecin a chuté de 30 à 21 jours (30 %) et les chances de trouver un médecin de famille ont augmenté de 18 %. Cependant, l'ouverture de la clinique n'a eu aucune incidence sur la capacité autodéclarée de prendre soin de sa santé à long terme ni sur les résultats en matière d'emploi.

MORANTZ, Gillian, Cécile ROUSSEAU, et Jody HEYMANN. 2013. « Resettlement challenges faced by refugee claimant families in Montreal: Lack of access to child care », *Child & Family Social Work*, vol. 18.

Les demandeurs d'asile (RAC) au Canada ne sont pas admissibles aux subventions pour la garde d'enfants. En raison de leurs réseaux sociaux amenuisés, les RAC ont de la difficulté à trouver des services de garde d'enfants non officiels. 73 % des répondants ayant des enfants disent que le manque d'accès aux services de garde constitue un problème, et 39 % d'entre eux soutiennent qu'un accès accru aux services de garde d'enfants serait le meilleur moyen d'améliorer leur expérience d'intégration. Le manque d'accès aux services de garde d'enfants, officiels ou non, limite la capacité des réfugiés à accéder à l'éducation et à l'emploi. Les services de garde d'enfants favorisent l'intégration à la fois des enfants et de leurs parents en fournissant une éducation culturelle et un point d'accès dans la collectivité d'accueil. Les auteures avancent que les politiques devraient être modifiées pour donner aux RAC accès aux services de garde d'enfants, ce qui serait profitable pour le Canada.

MORANTZ, Gillian, Cécile ROUSSEAU, et Jody HEYMANN. 2011 (janvier). « The Divergent Experiences of Children and Adults in the Relocation Experience: Perspectives of Child and Parent Refugee Claimants in Montreal », *Journal of Refugee Studies*, vol. 25, n° 1.

Cette étude porte sur les différences qui existent entre l'expérience d'adaptation des adultes et celle des enfants demandeurs d'asile à Montréal, au Canada. En 2009, 20 % des demandeurs d'asile étaient âgés de moins de 15 ans. Les demandeurs d'asile (RAC) souffrent parfois de problèmes de santé mentale liés au stress découlant en partie de l'incertitude entourant les résultats du traitement de leur demande. À cause de cette vulnérabilité en particulier, les RAC vivent leurs problèmes de santé mentale différemment des RPG ou des RPSP.

Les enfants vivent la séparation des réseaux familiaux étendus et sociaux de leur pays d'origine moins difficilement que les adultes; ces difficultés semblent s'accroître avec l'âge. En outre, les enfants ont tendance à ne pas souffrir de culpabilité relativement au changement de pays, contrairement aux adultes chez qui ce sentiment est fréquent. Les enfants ont tendance à demeurer en contact avec leurs réseaux sociaux grâce à l'ordinateur (alors que les adultes se limitent aux conversations téléphoniques) et vivent cette séparation de manière moins intense ou stressante.

Les adultes ont mentionné que parce que leur numéro de sécurité sociale les désigne comme des demandeurs d'asile (numéro commençant par neuf), les employeurs sont moins susceptibles de leur offrir un emploi, puisqu'ils savent qu'ils risquent de perdre leur nouvelle recrue si elle est expulsée. Les adultes ont exprimé leur frustration quant au fait de ne pas pouvoir se trouver un travail de même nature (par exemple, un poste administratif) que celui qu'ils avaient dans leur pays d'origine.

Par contre, les parents étaient optimistes concernant les possibilités d'avenir de leurs enfants au Canada. Cela s'explique en partie par la facilité avec laquelle les enfants sont intégrés aux systèmes d'éducation sur le plan administratif et par le vaste soutien à cette intégration (contrairement aux problèmes auxquels les adultes se heurtent lorsqu'ils tentent d'obtenir un emploi convenable).

Les enfants apprennent les langues plus facilement que leurs parents. Les parents ont tendance à compter sur les enfants comme interprètes, ce qui peut nuire aux relations familiales. Les parents ont tendance à se lier d'amitié avec d'autres nouveaux arrivants qui

parlent généralement la même langue qu'eux; les enfants, en revanche, sont plus susceptibles de se faire des amis qui parlent l'anglais ou le français.

Les enfants et les adultes craignent l'expulsion, mais les répercussions d'une telle expulsion ont tendance à être mieux comprises avec l'âge. Les enfants ayant des amis qui ont été expulsés sont plus sévèrement touchés par cette menace.

MOUNTZ, Alison. 2010. *Seeking Asylum: Human Smuggling and Bureaucracy at the Border*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

En étudiant quatre cas d'interceptions de bateaux transportant des demandeurs d'asile arrivés au Canada en 1999, Mountz s'est penchée sur les processus bureaucratiques utilisés par les autorités pour intervenir dans les cas de migration irrégulière. La concrétisation de la « thèse du long tunnel » – qui étend, de façon stratégique et temporaire, la notion d'espace non souverain du « couloir d'aéroport » aux espaces habituellement considérés comme faisant partie du territoire canadien afin de limiter les droits des demandeurs d'asile potentiels – n'est que le point d'entrée d'un vaste ensemble de pratiques bureaucratiques mobiles visant l'application de la loi en matière de migration. Lorsqu'on crée artificiellement une atmosphère de crise autour de la migration irrégulière, les mesures exceptionnelles semblent justifiables pour contrer les menaces incertaines. Les pays d'accueil d'immigrants en Amérique du Nord, en Europe et en Australie s'examinent régulièrement les uns les autres afin de déterminer les stratégies efficaces pour exclure les migrants, dans un processus d'« échange de politiques ». Les frontières sont de plus en plus étendues et mobiles et sont repoussées pour atteindre l'espace souverain d'autres pays, jusqu'à ce qu'elles encerclent métaphoriquement les migrants qui cherchent un territoire où faire leur demande d'asile; la « stratégie des frontières multiples » du Canada a été l'un des premiers exemples de cette pratique.

Mountz soutient qu'alors que les multitudes de personnes qui forment l'« État » se démènent pour gérer le mieux possible la migration, ce qu'est et ce que peut faire l'État bouge et se transforme, bien souvent de manière inattendue. Ce n'est que par l'étude critique libre que la population peut comprendre l'« état de l'État » et ainsi réfléchir à ce qu'elle souhaite que son État devienne. Elle conclut en notant que les personnes déplacées sont souvent dépossédées spontanément d'une manière qui n'est pas conforme aux normes attendues par les institutions dans leur « gestion du déplacement »; or, ces définitions bureaucratiques inadéquates n'effacent pas les besoins d'aide humanitaire des personnes. Enfin, et surtout, chercher asile n'est pas un acte illégal; il s'agit plutôt d'un droit internationalement reconnu par la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, dont le Canada est signataire à part entière.

MOUNTZ, Alison. 2011. « The enforcement archipelago: Detention, haunting, and asylum on islands », *Political Geography*, vol. 30, p. 118-128.

Les centres de contrôle frontalier et de détention mis en place sur des îles éloignées découlent de stratégies spatiales de contrôle de l'immigration qui s'inscrivent dans la notion plus générale « d'archipel d'application de la loi » pour la détention, visant à empêcher les demandeurs d'asile potentiels d'accéder au territoire souverain d'un pays. En repoussant les frontières à l'extérieur du pays, on crée un espace tampon ambigu sur le plan juridique. Les migrants détenus deviennent des êtres désincarnés et déshumanisés puisqu'ils sont inaccessibles; les États sont donc libres de détenir un grand nombre de personnes pendant de longues périodes sans avoir à rendre de comptes. Les centres de détention insulaires qui sont utilisés par les pays d'Europe et d'Amérique du Nord et l'Australie sont à la fois d'excellents exemples de la façon dont l'archipel d'application de la loi se situe dans l'espace, et des endroits clés au sein des structures de pouvoir qui soumettent de plus en plus la migration aux mesures de sécurité.

MOUNTZ, Alison. 2011. « Spectres at the point of entry: Understanding state mobilities through an ontology of exclusion », *Mobilities*, vol. 6, n° 3, p. 317-334

Les États sont des entités mobiles sur le plan fonctionnel et leur portée géographique augmente sans cesse. La mobilité de l'État est apparente dans les études sur les interceptions et la détention à l'étranger des demandeurs d'asile potentiels, ainsi que lors des expulsions et des interventions brutales dans les cas d'activisme qui vont à l'encontre des objectifs de l'État. Dans le contexte des frontières étatiques, cette mobilité a donné lieu à une prolifération de barricades diffuses qui dissimulent ou font disparaître les emplacements physiques réels des points d'entrée. En même temps, les lieux d'asile rétrécissent activement sous la pression croissante des États. Les détenus sont forcés de devenir également des militants qui doivent faire valoir leurs droits à la mobilité.

MURDIE, Robert. 2010. « Débuts précaires pour les réfugiés au Canada : Situation de logement », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 54-59. Sur Internet :

http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf

Cet article compare l'expérience des RPG et des demandeurs d'asile à celle des autres catégories d'immigrants en ce qui a trait à la sécurité et à l'abordabilité du logement. Les réfugiés éprouvent les mêmes difficultés que les autres migrants à faible revenu, mais s'y ajoutent la détresse émotionnelle qu'ils ont connue avant leur départ et en transit, la séparation de leur famille, et les problèmes de santé mentale et physique qui en découlent. Le coût des logements est le principal obstacle à l'obtention d'un logement adéquat. Les demandeurs d'asile éprouvent de loin les plus grandes difficultés à se trouver un logement à Toronto, puisque les réfugiés parrainés peuvent en général compter sur un réseau de soutien pour les aider à s'établir, ce qui leur permet de se trouver un logement sûr et adéquat beaucoup plus rapidement.

OKONNY-MYERS, Ima. 2010 (juin). *Mobilité interprovinciale des immigrants au Canada*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada. Sur Internet :

http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/cic/Ci4-47-2010-fra.pdf

Près de 90 % des réfugiés de toutes les catégories qui sont arrivés au Canada de 2000 à 2006 ont déposé leur déclaration de revenus de 2006 dans la province où ils sont arrivés. Il y a un écart considérable entre les provinces, toutefois : en Saskatchewan, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique, ce pourcentage avoisine plutôt 50 %. La seule province où le nombre net de réfugiés a augmenté de manière importante est l'Alberta.

PRESTON, Valerie, Robert MURDIE, Silvia D'ADDARIO, Prince SIBANDA, Ann Marie MURNAGHAN, Jennifer LOGAN, et Mi HAE AHN. 2011. *Precarious Housing and Hidden Homelessness Among Refugees, Asylum Seekers, and Immigrants in the Toronto Metropolitan Area*, document de travail n° 87 du CERIS.

http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/Precarious_Housing_Toronto_study.pdf

La hausse des prix du logement et la baisse des salaires des ménages d'immigrants récents engendrent une crise du logement abordable chez tous les nouveaux arrivants : plus de 80 % des personnes interrogées consacraient plus de 30 % de leur revenu au logement. Cette tendance est particulièrement marquée dans les catégories de réfugiés. Si l'on ne considère que les demandeurs d'asile, 33 % des répondants consacraient plus de 75 % du revenu de leur

ménage au logement. Ces contraintes entraînent un surpeuplement dans des logements insalubres; selon les auteurs, les problèmes liés au logement constituent un obstacle majeur à l'intégration au Canada. Parmi les principales causes de la faiblesse des revenus qui amplifie cette crise, il y a la non-reconnaissance des titres de compétences étrangers et l'impossibilité de suivre une formation permettant d'obtenir des équivalences. Les nouveaux arrivants luttent activement contre les écueils dans l'obtention d'un logement abordable en s'appuyant sur les réseaux sociaux informels et les fournisseurs de services. Néanmoins, les efforts que déploient les nouveaux arrivants pour améliorer par eux-mêmes leur situation de logement sont souvent entravés par des obstacles structurels; cela laisse entendre qu'il est nécessaire d'offrir des services plus efficaces et mieux ciblés.

PRESTON, Valerie, Ann Marie MURNAGHAN, Robert MURDIE, Jennifer LOGAN, Jane WEDLOCK, Uzo ANUCHA, Sandeep AGRAWAL, Silvia D'ADDARIO, et Min Jung KWAK. 2010. « À la recherche de propriétés abordables dans les banlieues : Étude de cas d'immigrants dans la région de York », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 45-49. Sur Internet :

http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf

Dans une étude sur les nouveaux arrivants dans la région de York, en banlieue de Toronto, les nouveaux arrivants étaient, dans une forte proportion, jugés à risque d'itinérance au cours de leurs dix premières années au Canada. 90 % des familles d'immigrants dans la région de York sont propriétaires, tandis que les locataires sont plus à risque de connaître l'itinérance, et que plus d'un immigrant propriétaire sur quatre consacre plus de 30 % du revenu du ménage au logement. Cette précarité liée au logement est beaucoup plus importante que la moyenne des résidents de la même région qui sont nés au Canada.

SHERRELL, Kathy. 2010. « Statut juridique, lieu ou autre? Les expériences des réfugiés en matière d'habitation à Winnipeg et à Vancouver », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 60-66. Sur Internet :

http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf

La chercheuse conclut que les demandeurs d'asile à Vancouver ont plus de difficultés à se trouver un logement permanent que les RPG. Cependant, cet écart n'existe pas à Winnipeg. L'auteure constate que le chômage et la précarité du logement se renforcent mutuellement : les demandeurs d'asile et les RPG ne peuvent pas obtenir d'emploi sans logement stable et ne peuvent pas trouver un logement sans fournir une preuve de revenu. Le partage du logement – qui entraîne souvent un surpeuplement – et la mise en commun des revenus sont les principales stratégies utilisées pour gérer le risque.

Le fait que les logements soient plus abordables à Winnipeg permet à toutes les catégories de réfugiés de mieux s'en sortir en matière de logement. Les demandeurs d'asile à Winnipeg avaient le même accès aux services que les RPG, ce qui n'était pas le cas à Vancouver; cet écart dans les politiques des deux villes explique les résultats différents des demandeurs d'asile qui y vivent. En outre, il y a à Winnipeg un plus grand nombre de logements sociaux, et les délais d'accès à ces services sont plus courts. Le capital social (l'existence de liens sociaux solides avec les parents et amis) est essentiel à l'amélioration des résultats pour tous les répondants.

SIMICH, Laura. 2010. « La santé mentale des réfugiés et la signification de “la patrie” », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, n° de l'automne intitulé *Les expériences des nouveaux arrivants en matière de logement et d'itinérance au Canada*, Montréal, Le projet Metropolis, p. 79-83. Sur Internet :

http://canada.metropolis.net/publications/aec_citc_fall2010_f.pdf

Simich fait valoir que le sentiment de « patrie » est un élément essentiel de la santé mentale des réfugiés. Cela peut donc appeler la création de réseaux de soutien formels et informels qui contribuent au sentiment qu'a un réfugié d'être au bon endroit. La présence de la famille et des amis est particulièrement importante; au Canada, les réfugiés ont souvent recours à la migration secondaire en vue de recréer ces réseaux. Les souvenirs du pays d'origine peuvent également entraîner de la détresse, et des problèmes imprévus (comme les contraintes financières) ainsi que la mise à l'épreuve des liens transnationaux peuvent aggraver les sentiments de détresse liés aux expériences issues du pays d'origine. Le soutien – tant social qu'institutionnel – offert au Canada est primordial pour faire en sorte que les réfugiés se sentent ici chez eux.

STEWART, Miriam, Laura SIMICH, Edward SHIZHA, Knox MAKUMBE, et Edward MAKWARIMBA. 2012 (février). « Supporting African refugees in Canada: insights from a support intervention », *Health and Social Care*, vol. 20, n° 5, p. 516-527.

Le soutien social est important pour les réfugiés pendant les premières années de la réinstallation, mais cela n'est pas pris en considération dans les programmes. Dans cette étude, les auteurs conçoivent et mettent à l'essai un « programme d'intervention culturellement conforme » à l'intention de groupes en provenance de la Somalie et du Soudan (constitués à parts égales d'hommes et de femmes, âgés de 18 à 54 ans et vivant au Canada depuis 10 ans ou moins). Les répondants de chaque groupe ont été interrogés afin d'obtenir des éléments pour la conception du programme. Il s'est avéré que des réunions en personne avec des réfugiés jumelés selon le sexe et l'origine ethnique étaient une manière simple et efficace de répondre à des besoins non satisfaits, puisque les répondants cherchaient à rebâtir leurs réseaux sociaux. Les réunions étaient animées par une personne du groupe ayant reçu une formation ainsi qu'un professionnel. Un soutien supplémentaire était assuré par téléphone par des pairs. Le projet a duré 12 semaines et des séances de 60 à 90 minutes avaient lieu toutes les deux semaines.

Les chercheurs ont constaté que les membres des groupes de soutien s'entraidaient en s'échangeant de l'information. Les membres en ont particulièrement tiré profit dans leur compréhension des systèmes de prestation des services. Par ailleurs, le fait de réaliser que les autres membres de la collectivité éprouvaient de problèmes similaires contribuait de façon importante au soutien émotionnel. Le soutien commun pour la traduction et l'interprétation a aidé les membres à surmonter les difficultés bureaucratiques en matière d'immigration et de réunification de la famille. Certains participants ont indiqué que des conseils formulés par le groupe les avaient aidés à résoudre des problèmes en milieu de travail. Les animateurs ont fourni des renseignements concernant la gestion des conflits, les finances, les conflits conjugaux, le soutien aux enfants fréquentant l'école, les questions de discrimination, l'accès aux services et la recherche d'un emploi.

Les réfugiés ont déclaré qu'ils se sentaient en sécurité et acceptés au sein des groupes de soutien. Des réseaux de soutien social et émotionnel se sont formés entre les participants. Un

ensemble de services de soutien individuel et en groupe offerts par les pairs et par des professionnels favorisait le soutien émotionnel.

Certains répondants ont suggéré que les groupes de soutien pourraient être améliorés s'ils étaient plus homogènes selon l'âge et le dialecte (afin de faciliter les échanges).

Voici certaines observations faites par les répondants [traductions] :

– « *Cela m'a aussi permis d'élargir ma perspective et de me demander ce que je peux faire pour être une bonne personne au sein d'une famille. Donc, les connaissances que j'ai acquises en écoutant mes pairs durant les discussions se sont accumulées et m'ont permis de changer en tant que personne et d'orienter mes démarches pour faire les bonnes choses à l'avenir.* » (Homme somalien) (p. 523)

– « *Nous aimons nous enseigner des compétences les uns les autres. Par exemple, plus tôt j'ai mentionné la couture; il peut s'agir de n'importe quelle compétence, y compris le tricot. Nous pourrions apprendre à faire des choses qui peuvent nous aider dans notre vie quotidienne.* » (Femme soudanaise) (p. 522)

– « *Il est très important que nous ayons au moins une journée pour nous réunir, échanger et trouver des solutions. Cela me rappelle mon pays lorsque j'étais jeune et que les gens étaient assis autour du feu et tentaient de trouver des solutions à des problèmes; ils planifiaient tout ensemble et se comprenaient les uns les autres.* » (Homme somalien) (p. 522)

– « *J'ai aussi réalisé que je ne suis pas seul et que tout le monde a des problèmes comme les miens. C'est la raison pour laquelle il est bénéfique de se parler parce que nous échangeons nos avis et que nous nous sommes réunis en reconnaissant les problèmes de chacun.* » (Femme somalienne) (p. 522)

VAN LIEMPT, Ilse, et Stephanie SERSLI. 2013. « State responses and migrant experiences with human smuggling: A reality check », *Antipode*, vol. 45, n° 4.

La migration incontrôlée est souvent accompagnée de messages véhiculant des perceptions de menace. Cette réaction est motivée par les craintes politiques de perdre le contrôle de l'intégrité territoriale. La criminalisation accrue des passages de clandestins et les discours établissant des liens entre le passage de clandestins et d'autres types d'actes criminels découlent en partie de ces tendances. Cependant, en punissant les passeurs, on ne règle pas ce qui motive les migrants à avoir recours à des moyens de migration irrégulière et on passe outre à l'expérience que font les demandeurs d'asile du passage clandestin.

Dans un bref rappel historique, les auteures soulignent que les migrants japonais et chinois avaient communément recours au passage clandestin pour éviter les lois d'immigration racistes du début du XX^e siècle. Les passeurs de la Seconde Guerre mondiale sont aujourd'hui vénérés pour le rôle qu'ils ont joué en permettant aux réfugiés juifs de fuir le régime nazi dans un climat d'indifférence mondiale. [Traduction] « De nos jours, le fait que quelqu'un s'échappe d'un régime despotique n'a plus d'importance pour un agent des services frontaliers; les questions concerneront la façon dont la personne a franchi la frontière, avec qui, et l'état des pièces d'identité » (p. 1032).

Sersli et van Liempt soulignent les liens établis dans le discours entre le passage de clandestins, les arrivées spectaculaires par bateaux, les frais de passage élevés (ce qui permet, en théorie, de remettre en question la légitimité des demandeurs d'asile) et le crime organisé. Elles trouvent peu de données empiriques prouvant l'importance des frais ou les liens avec le crime organisé.

La théorie selon laquelle la relation entre les migrants et les passeurs est essentiellement économique a été développée sans données empiriques et sans tenir compte du point de vue du migrant. On présume que les migrants sont des recrues passives des passeurs, ce qui n'est pas le cas. Lorsque les migrants clandestins sont interrogés concernant leur expérience, ils ne

condamnent pas vraiment le passage de clandestins : les passeurs sont décrits comme des « aides » qui « sauvent des vies » ou comme une « solution nécessaire » compte tenu du climat d'exclusion actuel. Certains refusent même d'utiliser le terme « passeur » pour désigner ceux qui les ont « aidés ». Les passeurs sont souvent des amis d'amis ou même des membres de la famille – il semble que plus la relation entre le migrant et le passeur est étroite, plus le souvenir de l'expérience vécue est positif. Cela vient infirmer l'hypothèse selon laquelle les passeurs ne sont intéressés que par le profit et corroborer l'hypothèse qui veut que les migrants entreprennent ces voyages par nécessité.

VAN SELM, Joanne. 2004. « The strategic use of resettlement: Changing the face of protection? », *Refuge*, vol. 22, n° 1, p. 39-49.

<https://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/article/view/21316>

Les États membres de l'UE ont recommencé à mettre en place et à promouvoir des programmes de réinstallation dans l'espoir qu'ils puissent les aider à résoudre de façon stratégique le « problème » du nombre croissant de demandeurs d'asile arrivant en situation irrégulière. Van Selm fait valoir que ce discours menace d'engloutir « l'essence » même du système international de protection des réfugiés. Elle fait une mise en garde contre le recours à la réinstallation comme « alibi humanitaire » pour instaurer des politiques plus contraignantes à l'égard des demandeurs d'asile. En outre, elle rejette la théorie selon laquelle un accroissement de la réinstallation ferait diminuer le nombre de demandes d'asile parce que ces processus sont en quelque sorte liés. Enfin, van Selm souligne que l'asile et la réinstallation sont deux piliers distincts du droit international des réfugiés et que les deux doivent coexister dans un régime de protection international fonctionnel.